288 1951 4

ROMANIA

REVUE TRIMESTRIELLE

CONSACRÉE A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉE EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉE PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

Tome LXXII

R

PARIS

2, RUE DE POISSY, V^e^

TOUS DROITS RÉSERVÉS

SOMMAIRE DU PRÉSENT FASCICULE

Pages

Leo Spitzer, Sur quelques emplois métaphoriques de l'impératif : un chapitre de syntaxe comparative..... 433
L. Foulet, *Sire, messire* (cinquième et dernier article)..... 479

MÉLANGES

Mario Roques, Moyen français *coriete, coroiete, croion*, etc..... 529

COMPTES RENDUS

Holger Petersen Dyggve, Gace Brulé, trouvère champenois (A. Henry)..... 539
Histoire littéraire de la France, t. XXXVIII (F. Lecoy)..... 540

PÉRIODIQUES..... 545

CHRONIQUE..... 551

INDEX DES MOTS..... 555

TABLE DES MATIÈRES..... 569

Les prochains fascicules contiendront :

L.-F. Flutre, Études sur le roman de *Perceforêt* (*suite*).
L. Foulet, Études de syntaxe française (*suite*).
Albert Henry, Le commensuratif en anc. fr. et en anc. italien.
A. Långfors, Mélanges de poésie lyrique française (*suite*).
Yakov Malkiel, Los derivados hispánicos de tepidus.
M. Roques, Le ms. B. N. fr. 794 et le scribe Guyot.
Leo Spitzer, Sur quelques emplois métaphoriques de l'impératif (*suite*).
Harry F. Williams, Les versions de *Guillaume de Palerne*.
H. Yvon, *Cist* et *cil*, pronoms démonstratifs.

Le présent numéro a été publié avec le concours du Centre national de la Recherche scientifique.

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

SUR QUELQUES EMPLOIS MÉTAPHORIQUES DE L'IMPÉRATIF

UN CHAPITRE DE SYNTAXE COMPARATIVE

I.

Il y a maintenant trente-deux ans que je signalais (dans *Aufsätze zur romanischen Syntax und Stilistik*, 1918), élargissant quelques remarques faites en passant par Darmesteter, Meyer-Lübke, Schuchardt et Herzog, l'emploi extrêmement répandu dans la Romania, autant qu'en slave, de l'impératif de la 2e et 3e personne et de quelques tournures équivalant à l'impératif (désidératif de la 3e personne, futur interrogatif, etc.), au lieu de l'indicatif de la troisième personne (et aussi de la 1re et 2e personne, et que je classais ces emplois en deux catégories principales : l'impératif que j'appelais « gérondial » et celui que j'appelais « historique ». Depuis mon article, nombre d'auteurs sont revenus au même problème : Behaghel, *Deutsche Syntax*, II (1924), § 678 ; Havers, *Handbuch der erklärenden Syntax* (1931), p. 152 (avec bibliographie copieuse) ; Damourette-Pichon, *Des mots à la pensée*, IV (1934), § 1445 ; Alf Lombard, *L'infinitif de narration dans les langues romanes* (1936) ; Regula, *Zur Deutung eigenartiger Formen von « Satzeinbau »* (*ZfSp. Lit.*, LXI (1938), 477 seq., la contribution la plus importante) ; Jespersen, *Mod. Engl. Gr.*, V (1940), 474 (" on the pseudo-imperative ") ; Iordan, *Stilistica limbei romîne* (1944), § 8 ; Kany, *American-Spanish Syntax* (1945), p. 239 seq. Je suis revenu moi-même sur des aspects de détail de ces constructions dans *Bull. de la Soc. de Ling.*, XXXV (1935), p. 83 et dans *Rev. de filol. esp.*, IV (1942), p. 256. Le temps me semble venu de tenter une étude synthétique de la construction de l'impératif en question, qui, tout en embrassant toutes les langues que je connais (aux langues traitées dans ma première étude

j'ai pu ajouter récemment le russe), vise moins à rassembler des matériaux nouveaux qu'à discuter d'une façon critique l'origine et la croissance de la construction, en tenant compte des idées énoncées par d'autres savants dans les études citées plus haut. Que, malgré le dicton classique *ne bis in idem*, un auteur refasse, dans sa période de maturité (maturité relative, s'entend) un travail de jeunesse, ne pourra paraître étrange qu'au lecteur qui oublierait que, il y a trente ans, à l'apogée de la période positiviste dans notre science, un jeune savant pouvait être fasciné par les matériaux nouveaux qu'il avait trouvés, sans se sentir obligé (ou sans se sentir de force) à attaquer, avec la même énergie que le rassemblement des matériaux, l'explication de la genèse et de l'évolution du phénomène [1]. Dans l'étude qui suit je citerai les exemples déjà connus de ma construction d'une façon sommaire, en ne donnant que le nom de la source, suivi du nom du savant qui a cité d'abord l'exemple : ce nom manquera si c'est moi qui l'ai trouvé ; au contraire, les exemples nouveaux seront accompagnés de références circonstanciées au volume et à la page où ils peuvent être trouvés.

Pour fixer les idées du lecteur, je donnerai d'abord deux exemples-type de ce que j'ai appelé naguère l'impératif gérondial et l'impératif historique (ou descriptif) :

I. Vous habiller, pour vous, c'est enfiler, *va comme je te pousse*, une housse (Maupassant).

II. Tout est réglé, l'affaire est en train, et maintenant *va comme je te pousse !* (Darmesteter).

(Les verbes à l'indicatif pourraient aussi bien être au passé, sans que l'impératif ne change : « *fut* réglé,.. *fut* en train, et... *va*... ! »)

Il est entendu que ces deux types sont différents, mais, à ma grande surprise, aucun des auteurs ayant écrit après moi (à l'exception de Damourette-Pichon) n'a tenu à les distinguer : je n'avais probablement pas assez insisté sur une distinction qui me semblait trop naturelle pour en parler longuement.

---

1. M. Lombard, *l. cit.*, a eu raison de remarquer : « M. Spitzer..., qui n'a pourtant pas, malgré l'imposant recueil d'exemples romans qu'il apporte, fait voir clairement l'évolution historique. »

Mais avant d'entrer dans cette question, je demanderai plutôt ce que les deux types ont en commun ou ce que signifie la constatation élémentairement grammaticale : « imperativus pro indicativo. »

Et d'abord nous avons affaire à une seconde personne se substituant dans un récit à la troisième (ou à la première) employée antérieurement. Là-dessus, Jakob Grimm (*Kleinere Schriften*, III, 236 sq.) me semble avoir dit l'essentiel : il fait remarquer que, dans toutes les langues, la première et la seconde personne « stehen einander angesichts gegenüber und vernehmen sich » (sont debout l'une vis-à-vis de l'autre et s'écoutent) alors que la troisième « hält die weite » (se tient à l'écart) et que des deux personnes « corporellement présentes » la première est la plus intime (« innerlichste »), la seconde la plus familière (« vertrauteste ») : la première personne est celle qui communique, la seconde celle qui écoute, participe et réagit. Il est donc assuré que le recours à la 2e personne dans un récit implique une requête de la part du narrateur de la participation d'un partenaire appelé « tu », qui est le plus souvent le « tu » qui écoute le « je » qui parle. Or, dans le cas *Nous montâmes en voiture et puis, fouette cocher !* (Marivaux), il est clair que la seconde personne à qui le narrateur adresse son « tu » est le cocher impliqué (ou sous-entendu) dans le récit. L'évocation d'un « tu » (au lieu de la construction à la 3e personne : « et le cocher *fouetta* son cheval », ou à l'infinitif : « et le *cocher de fouetter...* ») est donc un procédé de style ingénieux : par là une description plus « chaude de vie » nous a été offerte : une personne vivante, un partenaire du moment, a été évoqué. Nous assistons à une petite scène dramatique qui inclut au moins deux personnages. La première personne est aussi exploitée pour sa nuance « chaude de vie », mais bien plus rarement : Brunot, *La pensée et la langue*, p. 394, cite le passage populaire suivant : « Notre homme saisit la corde qui pendait hors de la fenêtre, *et je te tire*, mais la corde ne céda pas » et commente : « Il semble que dans le désir de rendre son tableau plus évocateur, le narrateur se substitue à l'auteur de l'action et fasse le geste qu'il voulait nous présenter[1]. » La

1. La phrase suivante de Brunot n'est peut-être pas tout à fait claire : « il

même substitution se trouve dans un passage de Barbusse (*Clarté*) : « C' tantôt, je la [la tante] voyais courir vivace comme une jeune fille : *et j' te cause, et j' te cause* » (= « et de causer tout le temps »).

Quant à l'emploi de l'impératif au lieu de l'indicatif, il est clair que le premier est l'expression de la volonté du moi parlant s'exerçant sur le toi qui écoute (qui peut, oui ou non, obéir à l'ordre). Or la volonté est une activité mentale plus vivace, plus énergique, puisque faisant appel à l'affectivité de l'interlocuteur, que la constatation de faits, dévolue à l'indicatif. Introduire l'impératif au lieu de l'indicatif dans un récit veut donc dire : escompter l'affectivité d'un « tu » (quelle que soit la nature exacte de ce « tu » dans les différents cas particuliers qui nous occuperont plus tard). Le récit y gagnera en force dramatique [1], en vivacité : comparez *va comme je te pousse, fouette*

[le narrateur] ajoute *te* pour intéresser celui qui l'écoute » — évidemment, le *te* fait plus vivant, mais on ne devrait pas inférer que le *te* s'adresse à celui qui écoute : le *te* est une allocution (poétique) à la corde. — Cf. encore des exemples de la 1re personne au lieu de la 3e tirés d'autres langues : (catalan) « Camina caminarás, va tirar de dret a las planas ; *y aquí caych, aquí m'aixeco*, un dia va arribar a un gran convent de monjas » (litt. « ici je tombe, ici je me relève » = « après beaucoup d'accidents, à grand'peine ») ; « i és bou derrera ella, *ja't agaf, ja't tench* » (« et le bœuf derrière elle — je t'attrape, je te tiens », expression du jeu de la sauvinette) ; (portugais) « [comme si la vie consistait à errer, l'arme à l'épaule, par monts et par vaux] *tiro aqui, tiro acolà*, vida de galgo atraz de lebre » (J. Diniz : « Je tire par-ci, je tire par-là »). — Dans le droit romain, les deux contractants dans une affaire sont figurés par un « moi » et un « toi » fictifs : *do ut des, facio ut facias, facio ut des, do ut facias* (*Digestes*).

1. Il est entendu que l'individu parlant peut passer incontinent de l'énonciation d'un concept ou d'un fait à la dramatisation, à l'évocation d'une chose ou d'une situation par ce qui est (ou pourrait être) dit à leur sujet : ainsi au lieu de dire *halten, umkehren*, on dira *halt, kehrt machen* (litt. *halt ! machen, kehrt euch ! machen*) ; au lieu de *sein Verstand*, le dialecte d'Altenburg dira *sein Verstehst-du mich* (O. Weise), la question destinée à évaluer l'intelligence de quelqu'un se substitue (par jeu) au mot abstrait (cf. dans l'allemand de Vienne *rozumiš* « intelligence », emprunt au tchèque, où la forme signifie « comprends-tu ? ») ; au lieu d'« acteur vaniteux », on dit familièrement en français par évocation dramatique : *un m'as-tu-vu* ; au lieu de « (marchandise de) brocanteur » : *décroche(z)-moi ça*, angl. *hand-me-down* (dit de la marchan-

cocher à *l'affaire ira* (*alla*) *son train, le cocher fouetta ses chevaux.* Damourette-Pichon écrivent (§ 445) :

« ... l'impératif, plus que les factifs locutoires non verbaux [= les phrases nominales], et aussi plus que les factifs verbaux délocutoires [= les 3es personnes], implique conscience de la présence de l'allocutaire, puisque l'ordre ou le désir que contient tout impératif a pour but d'associer un allocutaire au phénomène qu'on veut faire naître[1].

---

dise) ; pour le lieu où on doit se rendre : *un rendez-vous* ; cf. l'angl. *the give and take* (dans les affaires : correspondant aux abstraits hébreux *ma'ăsē umatān*), *the know-how* (l'expression américaine contemporaine indiquant « le savoir-faire technique »), *the barren existence of eat, sleep and multiply* (avec adaptation curieuse de la citation biblique) ; le baiser est rendu en russe par l'impératif « embrasse ! » (*poceluj*) ; en néopersan, des abstraits comme « discursus » sont paraphrasés par « curre et curre » (cf. it. *vaevieni*, *viavai* « l'aller et venir ») : en arabe, l'impératif (à l'origine infinitif) *nazâli* « descends ! » devient un abstrait féminin au sens de « combat singulier » : les grammairiens arabes appellent ce transfert *ḥikaya* « imitation, citation exacte » et l'expliquent laborieusement (le mot *nazâli* est crié avant le combat singulier), sans que M. Canard, dont l'étude sera mentionnée plus tard, ne semble se rendre compte que le procédé n'est pas différent de celui qui est à la base du fr. *rendez-vous* ; au lieu de dire « incertain », le langage populaire espagnol peut choisir la phrase à alternative *si... o no : mientras estoy si son flores o no son flores, todo lo veo de color de rosa* (Estébanez Calderón) ; au lieu de dire « il resta abasourdi », on trouve en catalan *romangué ferit-l'ha*, « il resta : il l'a attrapé » (allusion évidente à un jeu d'enfants), etc. ; en hollandais, d'après des renseignements de mon auditrice Mlle Judy Mendels, au lieu du génitif de qualité (type « un homme d'esprit »), on emploiera des locutions familières comme : *een jongen van stavast* (= « steh fest ! ») ; *een bengel van wat-hen-je-me* « ein Bengel von was bist-du-mir » (= un diable) ; *een leven van heb-ich-jon-daar* (= « ein Lärm von hab ich dich dort » = « Teufelslärm »). Je ne m'occuperai pas dans cet article du type anglais *a devil-may-care attitude*, etc., parce que l'impératif ici n'est qu'une des multiples possibilités de dramatisation : on pourrait aussi bien substituer d'autres phrases : *an I don't care attitude*, *a « me too » attitude*, *a misery-loves-company attitude*, etc. J'ai traité d'un procédé artistique parallèle en fr. mod. sous le titre de « verlebendigende Rede » dans *Vox romanica*, II.

1. Misteli, *Typen des Sprachbaus*, p. 368, avait déjà écrit : « Die selbstempfundene Existenz des Ich und Du — denn Du ist doch nur der Schatten des Ich —, der warme Lebenshauch, den die zwei ersten Personen atmen, verhindert im Ausdruck sie der kühlen 3. Person gleichzusetzen, bei der nur die Logik entscheidet. Was eine Beziehung auf das Ich enthält oder von ihm den Ausgang nimmt, wie der Imperativ oder die zwei ersten Personen, das erhält

On associe donc un « tu » à une situation pour la « faire naître ».

Il est évident que les peuples particulièrement doués pour la mimique dramatique exploiteront davantage ce procédé de narration : ce n'est pas un hasard que l'impératif gérondial et descriptif se trouve particulièrement développé chez les peuples du bassin méditerranéen : en provençal, catalan, espagnol, italien, serbo-croate et néo-grec, il y a un développement bien plus vigoureux de notre impératif que dans les langues du Nord (à noter l'absence presque complète du tour en anglais et le développement moins considérable en français et en allemand). Le fait que le mode puisse être employé ainsi par transposition métaphorique (que l'impératif puisse « remplacer » l'indicatif) n'est pas pour étonner le linguiste, accoutumé à des transpositions de modes aussi bien qu'à des transpositions de temps (« si *j'étais* fou, je ferais ce que vous me dites-là » pour indiquer « la réalité dans l'irréalité », etc.). Naturellement, on pourrait objecter à mon expression « transposition métaphorique » le caractère trop intellectualisé de ce cliché : l'individu parlant qui se sert de l'impératif pour l'indicatif qu'on attendrait transpose-t-il vraiment ? Évidemment « transposer » ne doit être employé ici qu'à condition de ne pas comprendre « transposer délibément » (il ne s'agit pas de stratagème de la part du locuteur) : la métaphore, à l'origine inconsciente, s'est emparée de lui, de même que le poète qui dit « rose » pour la bien-aimée est envahi par une puissance métaphorique qui le dépasse. Le locuteur qui employa pour la première fois l'impératif métaphorique fut dans une attitude de création poétique.

Et maintenant je donnerai des exemples tirés des langues que je connais et symbolisant les différentes nuances, *A*) de l'impératif gérondial (ou adverbial, « affonctiveux » d'après la terminologie de Damourette-Pichon), et *B*) de l'impératif historique (ou descriptif, puisqu'il ne se trouve pas seulement dans des récits, v. l'exemple de Darmester cité plus haut) :

---

eine so starke Beimischung selbstsüchtiger Interessen, dass alle Logik sie nicht zu entfernen mag » — lignes qui mettent bien en évidence le caractère de l'impératif, ultimement réfraction du moi « égoïste » et illogique.

A) Les impératifs gérondiaux.

Français :

Vous habiller, pour vous, c'est enfiler, *va comme je te pousse*, une housse (v. ci-dessus).

Si je pouvais t'écrire tout ce que je réfléchis à propos de mon voyage,... tu aurais vraiment peut-être des lettres amusantes. Mais, *va te faire foutre*, cela s'en va aussitôt que j'ouvre mon carton (G. Flaubert, *Correspondance*, IIe série, p. 9).

Nous dînons lestement, on attelle l'américaine et, *fouette cocher !* nous voilà roulant sur la route de Pressigny (Theuriet).

Là-dessus, naturellement, nous avons consolé notre café, *consolé, consoleras-tu !* (Goncourt, *Germinie Lacerteux*).

[Le bailleux] quand il l'eut ban [= bien] guigné, reguigné *et reguigneras-tu*... Courage, courage, s'diti [= se dit-il] (Nisard, *De quelques parisianismes*, p. 189).

Et je commence à gratter, *gratteras-tu* et à frotter, *frotteras-tu* (Duhamel, *Deux hommes*).

A. fr. : Et tant, *fier tu, fier gié*, si mainent les espees (*Meraugis* : expression de la réciprocité de l'action avec *fier gié* représentant la réaction du « moi » à *fier tu !*).

Il se met à beugler, à appeler au secours : et *gueule, gueuleras-tu !* voilà tout le monde sur pied (Regula)[1].

Subla subla pâ, yé tò la méma chousa « siffle [= que je, ou il, siffle], siffle pas, c'est toujours l. m. ch. » ; Savoie, communication de M. Martinet.

---

1. M. Regula a tort d'interpréter cet exemple comme « reines Prädikat », c'est-à-dire comme impératif descriptif : *et gueule, gueuleras-tu !* ne veut pas dire « et on gueula fort », mais « à force de gueuler [voilà tout le monde sur pied] ». Le point d'exclamation n'équivaut pas à un point final, mais « fait vivant ». Étant donné le fait que le point d'exclamation au milieu de la phrase n'est pas toujours une pratique reçue par les écrivains, on fera bien de lire les exemples à haute voix pour se rendre compte des agencements précis des impératifs dans la phrase. — Dans les exemples de futur égal à l'impératif qui suivent on a l'impression que le futur ... *eras-tu !* a été détaché de l'impératif qu'il renforçait (*gueule, gueuleras-tu !*) et s'attache par un effet de grammaticalisation, à d'autres formes verbales (infinitif : *consoler, consoleras-tu* ; participe : *consolé, consoleras-tu*). Le futur de renfort peut être observé dans sa fonction originaire dans des chansons populaires comme : *Remu', remu', te r'mueras-tu pas, jeuness', te remueras-tu pas* (Thurau, *Der Refrain in d. frz. Chanson*, p. 190).

Italien :

gira e rigira siamo sempre allo stesso punto.
dagli, picchia e rimena (ou *martella*) ha avuto l'impiego.
batti batti, pure ci riuscì.
e lì chiacchera [1] : m'aveva fatto il capo come un cestone (Petrocchi).
Insomma capisci che il professore, *dàlli e dàlli*, ha fatto un po'di breccia [il a fait brèche dans le cœur d'une dame] (Fogazzaro).
Cammina cammina, la valle scendeva (Deledda).
E *gonfia gonfia* non ci potei più stare (De Amicis).
Andranno lontano... *Cammina... cammina.* Andranno nei monti, andranno nei boschi (Verga : les points de supension sont dans le texte).
e taglia e cuci e stringi e allenta... ella potè finalmente mostrare la sua opera [une jupe qu'elle raccommodait] a don Assalonne (Neera).
Cerca qua, cerca là, niente uovo [= on ne trouva pas d'œuf] (Fogazzaro).
e corri corri venne a Venezia [sc. le roi de France Henri III] (phrase entendue par l'auteur dans une conférence de Torraca).
Tutt' altro, cominciò a tirare, a tirare... Dunque, *tira che ti tiro*, il ragazzo riuscì a trascinare dentro l'uomo (Deledda).
che volete ! era morta ! *Piangi ch' io piangi* : quest' omo davvero piangeva (florentin : Rohlfs, *ZRPh* XLII, 512 [2]).

---

1. Cas rarissime en roman d'un seul impératif dans nos constructions, voir la note 1, p. 468.

2. Contamination de la formule *piangi che piangi* (activité prolongée) et *piangi (tu) che piango (io)* (activité réciproque) — c'est que l'activité réciproque implique prolongement et intensité. Quelquefois l'expression de l'activité réciproque sert, sans qu'il y ait deux personnages en présence, c'est-à-dire sans la situation typique *facio ut facias* (cf. note 1, p. 435), comme expression de l'intensité de l'action : le sicilien *zittu iu e zittu tu* est traduit par Traina simplement par « chetamente, pianamente, bellamente ». — Il faut noter ici que le *che* de *piangi tu che piango io* est syntaxiquement différent de celui de *piangi che piangi* : là nous avons affaire à la conjonction (« car » se rapportant à l'idée intermédiaire sautée par l'individu parlant : « pleure, toi ! [tu ne seras pas le seul à pleurer], car moi je pleurerai aussi » ; de même dans le milanais *va lá che vegn*), ici au relatif *che* = *quidquid*, comme nous verrons plus tard. — A remarquer aussi que le pronom éthique *ti* dans *vola che ti volo* indique la « réponse » à un désir implicite : un individu fictif a ordonné *vola !*, et le partenaire de répondre par *...ti volo* « moi, de mon côté, je vole à ton service (comme tu le veux) ». — La nuance de réciprocité peut s'éteindre, et alors ne subsistera que celle de l'intensité : p. ex. dans le pas-

ho tiraà gio a campann, *va là che vegn* [= « va là che vengo » = « alla carlona »] (milanais).

e poi, co' tante bocche che magnaveno,/*Magna, magnà*, se sa, pe' quanto sia,/Le provviste più stava e più calaveno [« avec tant de bouches qui mangeaient, mange ! mange ! ... les provisions diminuaient »] (Pascarella).

Vola, rivola, e vola che ti volo,/Pensava un giorno 'r Padre Onnipotente [« L'esprit de Dieu, volant [planant] sur les eaux, pensait un jour »], parodie du texte de la Genèse : la nuance humoristique est fournie par l'idée « à force de voler sur les eaux, l'esprit de Dieu aboutit à un résultat positif »).

pentsau, e *pentsa pentsa*, li passa nu pikku lu elenu de lu core [« pense, pense ! elle perdit sa bile »] (dial. de Lecce : Meyer-Lübke).

Tira tu e tira io : finiu ca la picciotta ci dissi (une altercation précède ; sicilien).

Lu lebbru, *curri ca ti curri*, ci purtò la 'mmasciata [*ca* = *che*] (sicilien).

Muntaru a cavallu, e *santi pedi, ajutatimi !* si la furaggiaru (sic.).

Tribia tu, che tribia anch' éllu,/Bianca-coda, rossu-pelu [nom d'un bœuf],/Gira l'aguja in tôndu in tôndu.../Tribian forte i boni bòi (énigme populaire au sujet du treuil ; corse ; Falcucci, s. v. *tribià*).

Sarde :

« Allora son venuti alla porta tanti demoni e siccome hanno riconosciuto il santo, non hanno voluto aprire. Ma allora il santo, prega che ti prego (*ƀręga gi di ƀręgo*) riesce a entrare » (Bottiglioni, *Leggende e tradizioni di Sardegna*, 1922, p. 62, exemple qui m'a été fourni par M. Max L. Wagner).

Provençal :

ancien : Cum poisas cuida montar per l'eschalo/*Cerca que cerça*, no i ve miga del so [« bien qu'il cherchât beaucoup, il ne peut retrouver son chemin »] (*Boecis*) [1].

---

sage de Pascarella *vola che ti volo*, où l'idée d'un partenaire de Dieu le Créateur est impossible.

1. Cet exemple n'est pas tout à fait à l'abri du doute. L'auteur a parlé antérieurement de tous les hommes qui dans leur jeunesse ont choisi le chemin de la vertu, mais dans leur vieillesse deviennent des « félons ». Après le pluriel *tuit omne* du v. 233, l'auteur tout d'un coup introduit une 3e personne du singulier, évidemment pour marquer un seul représentant de ce groupe : c'est dans cette partie que se trouve notre expression *cerca que cerca* — qui pourrait par conséquent aussi être une 3e pers. de l'indicatif : « il cherche ce qu'il cherche, il ne trouve pas son chemin » (cf. roum. *merge ce merge*). Dans ce cas, nous n'aurions ici que la construction (avec *que*) qui sert de base au type impératival roman *cerca que cerca* (catalan, etc.).

moderne : trimo que trimarás « à force de peiner »[1].

rudo que rudarás, k' o tun pais turnaràs [« tu peux errer autant que tu veux, tu retourneras pourtant à ton village »] (Lombard).

lou bèu glàri dòn Rose — pauro pichouno, *espéro/que esperarás* — à l'espèro mancavo [« le beau génie du Rhône... lui faussait compagnie »] (Herzog).

[Bouland a beau] *trepá, treparás-tju, s'eibrashá, s'eibrasharás-tu,* qu'ei tout coumo shi bessavrunt l'aigo [« Boulan a beau trépigner et s'arracher le bras, c'est comme si l'on détournait de l'eau de son cours » (département de la Creuse; Rohlfs relève la grammaticalisation du tour qui se révèle dans le fait de la conservation du réfléchi *se* dans la phrase avec *tu*).

Catalan :

cerca que cerca, y a la fi el trobaren (Majorque ; Lombard)[2].

mira d'assi, mira d'allá... s'havía perdut el mitg de la boscuría (Ruyra).

y *puja que pujarás* s'enfila costes amunt (Majorque).

La-un *dalla que dalla*, l'altre no vol dallá [« tandis que l'un fauche avec zèle, l'autre ne veut pas faucher »] (romance populaire ; Lombard ; exemple douteux).

[le temps travaille le corps des femmes] *omple aquí, buyda allá, estira això, enrodoneix alló*, les anava embellint... : ja inflant les ones de la cabellera,... ja estufant suaument el pit y les caderes (Ruyra).

El senyor... va pas sebre que li passava, y *cametes ajudeume*, també 's posá a correr tant com podía (Majorque).

ambora ambora « spingi spingi » > « a zigzag » (catalan d'Alghero ; Guarnerio, *Arch. glott.*, IX, 364).

---

1. M. Jean Giono a transposé ce procédé provençal dans son texte français (*Solitude de la pitié*, p. 181) : « On est descendu... et *pousses que tu pousses, et glisse que tu glisses, et jure que tu jures...* on l'a amené ici » (citation que j'emprunte à M. Alphonse Roche, *PMLA*, LXIII, p. 1338 : je ne puis vérifier si le premier *pousse* avec *-s* est dans l'original).

2. M. Lombard a tort d'inclure ici la tournure catal. *diu-se que dix*, employée dans les contes populaires devant un discours direct. Dans ce cas il n'y a pas d'impératif : « on dit [indicatif] qu'on disait [dans le temps] » est une formule tendant à représenter l'ancienneté et la suite continue dans la transmission des contes populaires. En revanche, M. Lombard a bien fait de corriger (note 1 à la p. 117) une traduction allemande d'un passage majorquain qui transformait un impératif gérondial en impératif historique (mais, bien entendu, M. Lombard ne fait pas cette distinction *expressis verbis*). C'est qu'évidemment il avait lu le passage à haute voix (v. note 1, p. 439).

Espagnol :

Busca por aquí, busca por allí, hallé en un coche... los cuatro asientos.

Daca el gallo, toma el gallo, quedan las plumas en la mano (exemples de Cuervo).

Se pasaba la tarde *baila que te baila* con una misma moza.

Tira que tira y *habla que habla*, llevábamos el barril bebido hasta la mitad.

Y entre clamores mil,/con gozo grande.../Y *dale que le das* los timbaleros,/Mándase al nuevo príncipe que mande (tous exemples cités par Lombard).

¡Que se me va! [sc. la ligne]... y que nos lleva! gritaba el iluso, *tira que tira* del cordal (Pereda).

Anda que te anda, resbalando aquí, y allá pujando y suspirando mi cabalgadura, al cabo de una hora empezaron a dibujarse los perfiles de los montes sobre el cielo (Pereda, *Peñas arriba*, p. 189).

pero ustés *dale y echa*, y *güerta* que es zordo, le empeñan a uno en un compromisio [« bats-le, bats-le et bats-le encore, car il est sourd (= il ne veut pas entendre) »] (andalou).

Portugais :

Leva que leva, chegou ao têso.

um sol ... que põe o ar *dança que dança* diante los olhos (exemples de Lombard).

Veste não veste, são 8 horas [= emquanto nos vamos vestindo] (Moreira).

Roumain :

... împăratul plecase în vânătoare..., şi *vânează ici, vânează* colea, se depărtase de oamenii saĭ [= chasse (ou : il chasse ?) ici, chasse là, il s'éloigna de ses gens] (Ispirescu).

kaft-aua, kaft-akló, dédiro tuto kasa di pade, ma di fluriĭ nitsiun semne (une jeune fille a perdu de la monnaie : « cherche [ou : elle cherche ?] ici, cherche là, ils remuaient toute la maison, mais de florins rien ! » (macédoroumain ; Weigand).

Note : Ces deux exemples ne sont pas tout à fait assurés, parce que des 3es personnes de l'indicatif singulier se trouvent aussi quelquefois à côté de 3es personnes du pluriel : se luară deci după dîra sângelui şi *merse, merse* pînăce eşiră la pustietate « ils suivirent la trace de sang et il marcha, marcha, jusqu'à ce qu'ils arrivèrent dans le désert » (Meyer-Lübke) ; mais des exemples sûrs sont les suivants :

o apucase un râs cu istericale..., *şi răzi*.., *şi răzi*... rădea cu lacrămi [= « ris, ris, elle rit aux larmes »] (Brătescu-Voineşti ; Sandfeld-Olsen, *Syntaxe roumaine*, I, § 290).

S'a luat cartea si *nişcă băete !* s'a suit în vapor, şi drumu 'nainte la

Bucureşti [= *mişcă băete !* « rühr dich ! nicht gefackelt ! », Tiktin s. v. *mişcá*] (Tulcea).

Latin :

qui cum pistoribus colludunt « *serva me, servabo te* » (Pétrone).

Albanais :

hajde, hajde, erdi vaxti « comme le temps passait, il vint un temps » [*hajde*, à l'origine une interjection, est aussi l'impératif de « aller » : = « va, va... »] (Pedersen).

Néogrec :

τρέχε ῥώτα τὸ' μαδε « à force de courir et de demander, il l'apprit ».

οἱ γαμβροὶ δὲ γίνουντας ἄψε σβῆσε « les écrevisses naissent à l'improviste », litt. « allume !, éteins ! ».

ἄρον ἄρον « sans délai, immédiatement », à l'origine « crucifie ! crucifie ! » (le cri des Juifs dans l'Évangile, selon saint Jean, XIX, 15 : ἆρον ἆρον, σταύρωσον αὐτόν « ôte-le ! ôte-le !, crucifie-le ! » où les deux premiers impératifs ont été compris comme modifiant le troisième ; (cf. fr. *lever un tollé* qui dérive du même passage).

Anglais :

Her coach is order'd, and *post-haste* she flies ; j'ai lu dans le *New Yorker* la paraphrase suivante des vers horaciens *Eheu fugaces, Postume, Postume, labuntur anni* : « They are passing, *post haste, post haste*, the gliding years. » (Usage isolé en anglais ; l'origine de la locution aujourd'hui pétrifiée est l'impératif : *haste, post* [= postillon], *haste !*, NED).

Try as he might, he did not succeed (aussi *try as we might, we could not succeed ; try as he may, he can not succeed ; scrub as she might, she could not get (the apartment clean)*.

Trade as we will, bargain as we will, the United States and Britain can not separate their destiny (*The Sun*, Baltimore, août 1950).

win or loose, we are just where we were.

Tukk today, tukk tomorrow, and I'm tukking to the four walls [= talk today, talk tomorrow...], parlure judéo-anglaise de Brooklyn d'après Arthur Kober, *My dear Bella* [New York 1937], p. 21.

Allemand :

hê döscht *hast du nich sust du nich*, up äm los [= er drischt hast du nicht ? siehst du nicht ? auf ihn los] ; *haste nich gesehen* ging es den berg herunter (sur l'origine impérativale de ces locutions dialectales, cf. les parallèles dans la section B).

wuppdich ! ging er durch (l'impératif originaire : 'wuppe [= wippe] dich' est devenu une presque-interjection en all. courant = *wupp(s) !*).

Sanskrit :

lunīhi lunīhi' ty ayaṃ lunāti/*lunīhi lunīhi* 'tī'me lunanti (texte cité par Speijer, *Sanskrit Syntax*, 1886, § 497) et traduit pour moi par mon collègue Paul Dumont : « coupe ! coupe ! ainsi [*iti*, le mot servant comme équivalent de nos guillemets, pour introduire un discours ou une pensée citée] il coupe ; coupe ! coupe ! ainsi ils coupent. »

« *cours* çà et là pour la poêle, *cours* çà et là pour [un autre ustensile de cuisine], *cours* çà et là pour [encore un autre], toi tu cours, vous deux vous courez [duel], vous courez [pluriel] » (tournure destinée à représenter « the hurry and bustle of people occupied in the kitchen », Speijer [1] ; traduction de M. Dumont).

« *assiège* la ville, *détruis* le pays de Nandana, *vole* les bijoux, *enlève* les épouses des dieux, pensant ainsi [= *iti*]... [il fit une telle et telle chose] » (Speijer : Dumont).

« iss Reissbrei, trink Gerstenwasser, kau geröstete Getreidekörner, so [*iti*] schmaust er » (Jacobi).

Russe :

tovo (*i*) *gljadi* (*ždi*) « en un clin d'œil », litt. « regarde-le » (« attends-le ») (cf. all. *hast du nicht gesehen !* dans le même sens).

mais moi, veux ce que tu veux (*choť čto chočeš*) [= veux ce que tu veux > malgré son désir], de nouveau je ne fis pas attention à lui (*Karamazov*, VI, II, c).

[Le juge : « Vous vous êtes exposé à des soupçons » — Dmitrj :] « A quels soupçons ? *Soupçonne ou ne soupçonne pas* (*podozrjevaj — choť njet*), tout égal (*vsjo ravno*), je serais venu ici en toute hâte et je me serais tué ».

« ... le jeune homme réveille ! se réveille » (*probužaj bužajetsja*) (passage d'une chanson populaire, cité par G. S. Keller, *Das Asyndeton in den slav. Sprachen*, p. 43).

[ils nous donnent] užinať-to morgen fri- *nos utri* « comme souper [ils nous consolent] : *morgen früh* ! [= la phrase allemande signifiant « demain matin »] — le temps de se moucher », c.-à-d. « tout de suite [la traduction allemande emploie *hast du nicht gesehen !*] ils nous remettent à demain matin » (Gončarov, *Oblomov*, I, 9).

[les Russes font tout lentement, mais l'Allemand Stolz] *na-ko, podi !* (*ibid.*, I, 4) (litt. « sus, va ! », la traduction allemande dit : « der aber *hast du nicht gesehen*, mit Hott und Hü ! »).

[La femme se mit sous la vache, en essuya le pis.] *Gospodi, blagoslovi !*

---

1. Quelle admirable peinture ordonnée du désordre croissant (« tu » — « vous deux » — « vous ») — rappelant les *crescendos* des descriptions de tohu-bohu de Cervantès !

stala doit' korovu « [en disant :] Que Dieu me bénisse ! elle se mit à traire la vache » (Tolstoï, *apud* Boyer-Spéranski, p. 29, qui donnent à cette formulette de prière le sens « à l'œuvre, allons-y ! » ; je traduirais : « et vite, incontinent »).

Turc :

« depuis que je me suis levé, je suis tout le temps debout, à circuler (*g'ezin-ha, g'ezin*), mon corps ne connaît pas de repos » [litt. « promène-toi, ah ! promène-toi »].

g'el git [litt. = « viens ! va ! »]
g'el zeman git zeman (litt. = « viens, temps ! va, temps »...). } = (quelque temps après) (exemples de Deny).

Que ces impératifs (ou locutions impérativales) soient vraiment, — ce que ne relèvent pas assez nos grammairiens, — des équivalents de gérondifs, ceci est prouvé par plusieurs faits :

1) le voisinage, dans certains de nos passages, des impératifs et des gérondifs (esp. *anda que te anda, resbalando...* ; catalan *omple aquí, buyda allá... ja inflant... ja estufant*). La même équivalence est attestée dans des formules comprenant un impératif gérondial et un gérondif comme esp. *burla burlando* (titre d'un volume de Rodríguez Marín), port. *zomba zombando* « en plaisantant, malgré soi, peu à peu » (Figueiredo), aussi *fala-falando, ralha-ralhando*, calabrais *jetta-jettannu, pija-pijannu* (dans une chanson enfantine, *Arch. p. l. trad. pop.*, I, 237) et, exemples particulièrement importants à cause de leur ancienneté, anc. prov. *sec-seguen* « immédiatement » (Levy, *Prov.-Suppl. Wb.*), qui doit être une contamination de la tournure à double impératif *sec-sec* « consécutivement » [1] (attesté dans les *Auzels cassadors* de Daude de Pradas, cf. Tobler, *Verm. Beitr.*, II², 163) avec l'équivalent *seguen*, et *bat-baten* « en toute hâte » ;

2) le fait relevé par Kany que dans l'espagnol d'Amérique les deux constructions équivalentes *llora que llora* et *llorando y llorando* ont été combinées dans une construction mixte *llora y llora* (qui peut être comprise par les individus parlants comme contenant des troisièmes personnes de l'indicatif : cf. le réfléchi de la 3ᵉ pers. dans la phrase : *Ése sería su triunfo... del que había venido auméntase y auméntase...*) ;

1. Vu *seg-seguen*, qui montre clairement deux formes du verbe *segre* « suivre », je ne puis accepter la suggestion de M. J. Jud, *Rom.*, XLV, 293, que l'anc. prov. *secsec* contient *secus*, conservé en sarde.

3) le fait que les langues romanes qui ont développé d'une façon conséquente la construction *estar* + gérondif (*estoy escuchando* à côté de *escucho*) connaissent aussi le type *estar* + locution impérativale : *estuvo toca que toca : estoy dale que le das* (Regula), *¿pero iban a estar así las grandisímas arrastradas toda su vida? Siempre mátame o te mataré?*, type devenu stéréotypé sous la forme mentionnée sous 2) en Amérique du Sud : *ha estado pregunta y pregunta, estaba dale y dale* (aussi *estaba déle y déle*), cf. aussi *meta* « mettez ! » après *andar* (*así andan, meta cine y meta boite*, Kany). De même en portugais : *estive vai não vai para lhe responder mal* (Moreira). Je suppose que la construction avec le gérondif est un tour moins populaire en espagnol que le tour avec impératif, de même que un *estoy rebentando* est moins populaire que *estoy que rebiento* (cf. mon article dans *RFE*, XII, 72);

4) le fait que les constructions impérativales sont souvent transformées en véritables adverbes par l'addition d'une préposition usuelle dans les locutions modales : fr. *à la va-comme-je-te-pousse* (Damourette-Pichon), (travailler) *à la va-te-faire foutre* (fr. dialectal, FEW, s. v. *fŭtŭere*); esp. [puisque nous allons nous attaquer, *brincar*, le couteau à la main] « de aquí te apunto y aquí te doy, *de guárdate* y *no le des*, *de* triz traz, *tómala*, *llévala* y *cuéntala como quieras*, vamos antes a nos echar una gotera » (Estébanez Calderon, *Escenas andaluzas*; on notera aussi bien les premières personnes et les onomatopées que les 2e personnes régies par le *de* modal : « nous allons nous attaquer de façon à : moi je pique..., toi guarde-toi..., pan pan !... ») ; esp. d'Amérique : *Y así estamos nosotros : a reniega y reniega y a mátenos y mátenos* (Kany); on pourrait mentionner ici aussi le sanskrit *iti*, qui transforme les morceaux de discours ou de pensée cités en locutions adverbiales : « coupe ! coupe ! *iti* il coupe » = « en disant (pensant, faisant) : « coupe ! » il coupe ».

B) Les impératifs descriptifs :

Français :

L'affaire est (fut) en train, et *maintenant va comme je te pousse.*

Il comptait sur leurs promesses, mais *va-t'en voir* s'ils viennent (aussi : *vas-y voir*).

Nous montâmes en voiture et puis, *fouette cocher !* (v. ci-dessus sous A)

variante... *et fouette courier !* dans Beaumarchais, *Le mariage de Figaro*.

Il prend le fouet et *fouette qui en fouette !* sur la marmite (patois, Herzog).

Elle est drolle... A [= elle] tient pas en place. Tu la vois ici, avec ses cheveux blonds en haut d'elle. Pis, *partez*. Plus personne n'y est [la dernière phrase est synonyme avec *partez* : « elle n'est plus là »] (Barbusse).

Ils étaient partis depuis le matin, le mari poussant la charrette, la femme un paquet dans un tablier, les deux garçons les mains dans leurs poches. Et maintenant *rattrape-les !* (Daudet.)

Quelquefois de fâcheux arrivent trois volées/Qui du parc à l'instant assiègent les vallées. / Alors *sauve qui peut* (Boileau ; Littré, s. v. *sauver*).

Comment expliquer la singulière méprise des lexicographes qui ont vu un « pipeau » dans le nom d'une plante odoriférante [lat. sclarea]? Je tiens pour certain que c'est de Georges que vient tout le mal, mais que Georges, trahi par son imprimeur, a été victime d'une coquille typographique. Là où il avait dû écrire « die Scharlei », la sclarea, on lui a fait dire « die Schalmei », le pipeau. *Et en avant la musique !* [= « et ainsi on a introduit la musique dans ce nom de plante »] (Antoine Thomas).

Ils sont là tous dans un champ : et *marche* en avant, *marche* en arrière et *tourne* par-ci et *tourne* par-là (Maupassant).

Elle vous a mis une pioche et un fusil entre les mains, et *creuse* bonhomme et *marche* bonhomme et *crève* bonhomme... (Dorgelès ; Darmourette-Pichon).

On se coupait un gros morceau de pâte avec son couteau, on se mettait ça dans le ventre, et puis *bûche* et *bûche* encore ! (Hémon, *Maria Chapdelaine* ; Dam.-Pich.).

L'âge la fit déchoir : *adieu* tous les amants [= allez-vous-en, tous les amants ! > elle perdit tous ses amants] (La Fontaine).

J'ai connu un fusilier marin qui couchait avec des canards. Il leur mettait la tête dans un tiroir, les tenait solidement par les pattes *et allez donc !* [= la copulation eut lieu] (J.-P. Sartre, *L'enfance d'un chef*).

Provençal :

...sauto que sautaras « ... et de sauter ».

Em' acó 'n l'èr, *vague de rire* [« *vague* s'emploie pour introduire un infinitif historique », explique, par à-peu-près, Koschwitz, édition de Mireille ; *vague* subjonctif, cf. esp. *¡ vaya !*].

[La Pétronille, la protagoniste dans la fable de la Laitière et du Pot au lait, sautille et] *vai te fâ fiche lou toupi* [= « va te faire fiche, le pot ! » > « le pot alla au diable »] (Lombard).

Italien :

mi ha preso una vertigine e lì, *andiamo, metti su* da capo la veste e *via, corri qua* come un matto (Fogazzaro).

Lo strapazzavano e gli facevano il verso [sc. le monelle] tutte le volte che timido timido si affacciava a tartagliare qualche goffa galanteria, ed allora *ridi pure, amore mio!* ed erano tali risate che quelle monelle duravano, alle volte, a sganasciarsi per una ventina di minuti (Renato Fucini).

Lì, li carretti ce se slontanorno/E noi *daje a girà* tutta la notte (Pascarella).

e lo ga preso e *daghe sulle spalle* (Zara : tour, selon Schuchardt, emprunté au croate, mais qui se trouve un peu partout en Italie).

La predica comincia a ridere, e *ridi ridi* tanto che per buona pezza nè il detto maestro poteva dire nè altri ascoltare (Sacchetti).

mi ghe respondo che go da andar via, insoma, *tira, molla*, come se fa, como no se fa, finchè ghe digo... [*tira molla* est à l'origine un commandement nautique en vénitien : « enfin il y eut beaucoup d'hésitations, jusqu'à ce que je lui dise »].

e poi aida [= « fuggi »] (vénitien ; interj. = « ouste ! » < turc et néogrec *hajde*).

Sarde :

« l'orco s' accorge improvvisamente, che la sposa gli è fuggita, e allora *pigat e scappara a curre* » [= « pigliati !, su !, e scappa a correre »] (Salvioni).

Catalan :

Varem rependre les rams y *tira cap a llevant* (commandement nautique).

Un cop desperta y ben esparvillada, me vaig rentar y *tira cap a coberta* (ici la locution ne se trouve plus dans un contexte nautique).

cada diumenge, de bon matí, aixi que saltava de peus a terra, prenía la calçoleta am l'esmorçar... *i cap a casa falta gent* (Pous, Pagés) « et allons (= il alla) », litt. « à la maison des gens sont nécessaires », sorte d'ordre donné aux ouvriers d'une ferme.

més afuat qu'una cateyfa de dimonis boyets, s'enforinyá per alló... y ; si *m'aplegues!* cap a sa garriga (*Rondayes mallorqu.*, IV, 140) « voyons si tu m'attrapes ? », égal, quant au sens, à *ja t'agaf, ja't tench* mentionné plus haut.

S'apreta 'l ventre comsi hi tengués un viu dolor, y *vinga* balandrejar de mitj cos en amunt, *balandreja que balandreja*, tot llensant uns gemechs.

i allá « rac-rac », i *dassa qui venga, roega qui roega* (Ruyra).

Na Juana li fogí així com pogué, i *cametes me valgueu*, de d'allá ! [va-

riante : *...cametes me valgueu, si m'agafau !* où les secondes personnes sont dirigées à des objets différents : les jambes, les lecteurs] (majorquain).

[Quelles paroles ne prononçais-je pas dans ma rage !] pero la rauxa me las gitava a la boca y *-vés, aturales* (Ruyra ; « va ! arrête-les ! »).

Espagnol :

En aquel mismo dia comenzaron los preparativos arriba y abajo. Por de pronto, *rasca que rasca* los pantoques y branques de las hanchas,... ; y después *afirma* bancos, bozas y toletes ; y luego *carena* por lo fino... ; y *venga* alquitran... ; y *pinta* los costados, y *dale*, por última, sebo a los pantoques (Pereda).

Los hombres, bien afeitados, pues la víspera quedaron abiertas las barberías y *afeita que afeita* hasta muy dadas las doce (J. Valera, *Juanita la larga*).

Allí vuerta a decí el mucipal que yo le habría hecho un zapato al Gobierno, y yo *vuerta a decí...* [1] (Coloma, *Juan Miseria*).

Tirar ya le hisemos y... *güerdabajo* « ya le tiramos y cayó » (Arriaga, *Lexicon bilbaino*, s. v. *güerdabajo* « abajo » = *guarda-abajo*, commandement marin).

toda la noche, *daca* el orinal, toma el orinal, el padre *lee que lee* y yo *echa agua* (Cuervo).

Esta gente no hace absolutamente nada : fiestas en primavera, fiestas en verano, fiestas en otoño, fiestas y más fiestas *y venga fiestas y venga fiestas* (Regula).

Estuvieron esperando a que vendiese el centeno... y los bueyes en la feria, *y ala que te cojo !* [« mais il n'en fut rien » lit. = « va, que j'attrape ! »]

y pedía siempre al resar la estirpación de mis tías/Y *dde* siempre rosarios/noche a noche sin cesar ; /*dde* siempre salves, trisagios y credos (*Martín Fierro*, Kany).

Portugais :

e *vae pés* que te pego « und er nahm Reissaus » (Michaelis).

...pernas para que te quero « er lief aus Leibeskräften ».

e ele *zuca que zuca* (Algarve, *Rev. Lus.*, VII, 259 : cette phrase contient une idée « d'insistance, de persistance, de continuité dans l'effort »).

---

1. Cas douteux, parce que il peut s'agir tout simplement d'assimilation phonétique tendant à présenter les deux partenaires dans la conversation sous forme égale : *vuerta a deci el mucipal — yo vuerta a deci* ; cf. l'it. *tira tu che tira io* ou aussi l'anglais populaire *I says* (au lieu de *I say*) façonné d'après *he says*.

E agora, quando eu pensava poder ir refazer-me para a praia, *naõ senhor, vai* p'r'a Ricoça, *dispensa* teus banhos (Eça de Queiroz).

Roumain :

...îţi arată coada şi *ia-i urma* dacă poţi « et suis-la si tu peux! » (Harap Alb).

dupa ce se sculară de la masă, se puseră pe joc. Si *trage-i* la danţuri, la hori, la brâuri... [« et exécute les danses! » = « et ils exécutèrent les danses »] (Tulcea).

porneşte el la drum, o ia când la stânga, cand la dreapta, *şi mergi şi mergi* până nu mai vezi bine (Iordan; le roumain connaît aussi la construction *merge ce merge* « il va un certain temps »).

dracul eşi ca vîntul .. şi o rupse d'a fuga, *şi să te ţii peârleo* să nu *te rupi* pîna la balta « le diable se mit à courir et je te coure jusqu'à l'étang » (Damé, qui donne cet exemple, l'a traduit avec substitution de la 2e par la 1re pers. [1] : *să te ţii peârleo*, litt. « tiens-toi, flambé! » [c.-à-d. « homme en danger de se brûler au feu »]); cf. apoi, rupînd-o d'a fuga, *să te pazeşti, pârleo* « puis, se mettant à fuir, que Dieu te garde, flambé » = « il se mit à courir éperdument » (Ispirescu).

am luat batocu şi dă-l de perete... trufandalele — *aruncă-le* peste case... florile — *calcă-le* în picioare... sticlele de şampanie — *trânteşte-le* de caldarâm [« j'ai pris la merluche et jette-la contre le mur, les prémices — jette-les à travers la maison, les fleurs — foule-les des pieds, les verres de champagne — flanque-les sur le pavé »] (Iordan).

[ils commencèrent à combattre], şi *lupte-se*, şi *lupte-se*, pînăce amîndo obosiră [= « qu'on lutte, qu'on lutte » = « et ils luttèrent »] (Meyer-Lübke).

Latin :

...eo enim ingenio | hi | sunt flagitribae

Qui haec habent consilia : ubi datast occasiost *rape, clepe tene, Harpaga bibe et fuge* (Plaute, *Pseud.*).

Quod manu non queunt tangere, tantum fas habent quo manus apstineant :

Cetera *rape trahe fuge late* (id., *Trins*; Kretschmer, *Glotta*, II, 274) [2].

---

1. Évidemment, Damé a pensé au type populaire cité par Brunot *et je te tire!*, mais pourquoi a-t-il employé le subjonctif? Aurait-t-il pensé à un schéma : A dirait *Cours!* — B répondrait : [tu veux que] *je te coure?* [eh bien, je cours !], dont le segment *je te coure* seul aurait subsisté sous forme cristallisée? Le *te* semble bien se rattacher à ce dialogue primitif où l'individu qui dit *je te coure* obéit à un ordre (cf. *vola ché ti volo*, note 2, p. 440).

2. De là viennent peut-être les bribes latines qui se trouvent dans des dialectes allemands comme *da heisst es : rapite capite* au sens de «über Hals

Néogrec :

Τ'άρπάχνι, τοῦ κρύβη στοῦν κόρφου τ κὶ φυβγᾶτε, πουδαράκια.

[= « sie ergriffen ihn, verbargen ihn... und flieht, meine Füsse »] (Thumb).

Serbe :

Jene drei Drachen flohen in die Grube, da *schlepp !* (*vuci*) jene zwei Menschen Stroh herbei, *wirf !* (*turaj*) es in die Grube und zündeten es an... (Miklosich, Delbrück).

Russe :

izdali uviditŭ lešča da i *chvatï* jego zubami [« aus der Ferne sieht er einen Brachsen und nun *pack !* ihn mit den Zähnen »] (Miklosich, Delbrück).

baba brosilasï vŭ chatku, uviděla čto děvočka ušla i *davaj* bitï kota « die Alte stürzte in die Hütte, sah dass das Mädchen fort war, und *schlag* auf die Katze *los !* » (*ibid.*).

pominaj kak zvali « il (elle, ils) a (ont) complètement disparu(s) », litt. « rappelle-toi comment il s'est (elle s'est, etc.) appelé ».

togda *proščaj*, jevo pokoistvie « alors c'était fait de sa paix » (litt. « alors adieu son repos »).

[je remettais à une autre fois ma déclaration d'amour] A tut vdrug *slučis'* komandirovka v drugoj uiezd na dva miesjaca « et tout d'un coup arrive ! [2e pers. de l'imp.] un transfert de deux mois dans un autre gouvernement ! » (*Karamazov*, VI, II c).

[Zosima raconte qu'il tomba amoureux d'une jeune fille] I vot *pokažis'* mnje čto djevica raspoložena ko mnje serdječno « et voilà que apparut [« montre toi ! », 2de de l'imp. = il apparut] que la jeune fille était bien disposée envers moi ».

cf. *kažis'*, *on pomjer* « à ce qu'il semble, il mourut », litt. « montre-toi, [le fait qu']il est mort ! »

baba jego v tu že njedjelju *i rodi dvognju* « sa femme cette semaine donne naissance [imp.] à des jumeaux » (Tolstoi, exemple cité par E. Lecoy, *Proceedings of the R. Irish Academy*, XLVIII, II, p. 71).

vdrug on, otec tvoï, *šast' čerez zabor* « soudain lui, ton père, poum ! pardessus la haie » (*šast' !* imp. de *šatat'*, *šatnut'* « secouer », aussi suivi d'une façon asyndétique de l'impératif de la forme perfective : *šast' ta pošast'* (petit-russe) ; même emploi historique de *chvat' pochvat'*, impératifs du verbe *chvatit'* « saisir » (tous exemples de E. Fraenkel, *Zeitschr. f. vergl. Spr.*, L, 212).

---

und Kopf » (*Zeitschr. f. deutsche Mundarten*, 1910, p. 112). Cf. fr. pop. *faire un rapiamus*.

[on lui dit de travailler] a on *davaj* igrat' « et le voilà qui se met à jouer » (Boyer-Spéranski, p. 215).

da i *djorni* (*ugovazdi*) menja « et voilà que l'idée malheureuse me vint de... » (litt. « tiraille, pousse-moi », impératifs s'adressant au diable, à une force néfaste ou au neutre exprimant le sort ; *ibid.*, p. 291).

Allemand :

islicher von dem andern sluoc da mangen stehelinen rinc,/*nu slaha slah, nu clinga clinc !*/ir swert so süeze erclungen [= « maintenant bats les coups, maintenant fais retentir les retentissements ! »] (m. h. all., Behaghel).

welchem von den beiden wendet sie ihr Herze zu ?/Kein Ergrübeln kann's entscheiden,/*Schwert heraus, entscheide du.*/Und sie fechten kühn verwegen (Heine, *ibid.*).

Dort bei Prag am weissen Berge/wird um Böhmens Kron gewürfelt/ Pfalzgraf',s war kein kurzer Winter,/Pfalzgraf, hast die'Schlacht verloren,/*sporn den Gaul und such das Weite !* (Scheffel).

und ich wie alle Donnerwetter *reiss aus* und davon (Schiller, *Die Räuber* ; impératif de *ausreissen* « déserter », cf. *Ausreisser* « déserteur »).

ich sagte ihm, er sollte die Nadel aufheben, aber *nichtrühran* « er rührte nicht dran » (O. Weise, *Syntax der Altenburger Mundart*, p. 100).

da hätte er nun seine kleider geschwind zusammen gerafft und damit zum haus hinaus, *was gibst du, wast hast du* (*Simplicissimus* ; le *Dtsch. Wb.*, s. v. *haben* III explique, en vue du dialectal *was haste was kannste !* « so eilig wie möglich », que nous avons affaire à une interprétation secondaire [par *haben : hast du*] d'une forme originaire de *hasten* « se hâter ». Ceci me semble confirmé par le parallèle angl. *post-haste* (v. supra) et une tournure hollandaise (qui m'a été fournie par le professeur Hesseling) *we moesten haast-je, rep-je, naer 't station* « nous devions courir, hâte-toi, dépêche-toi, à la gare ». La locution allemande originaire doit avoir été **haste was kannste !* « hâte-toi ce que tu peux ! » où l'ordre des mots (différent de la règle moderne qui requiert que le verbe, dans des propositions subordonnées, soit mis à la fin) est l'ordre médiéval (ou pré-humaniste). Précisément cet ordre de mots insolite, cette tare aux yeux de la communauté parlante, a provoqué une réinterprétation par le sentiment populaire moderne : *was kannste !* (= « was kannst du ») faisant l'impression d'une phrase indépendante, *haste* aussi devenait indépendant et fut interprété = *hast du*, ce qui, à son tour, amena l'addition d'un pronom interrogatif dans la soi-disant première phrase : [*was*] *haste, was kannste !* Ainsi de nombreuses variantes se produisirent, toutes moulées sur le patron, pas trop logique, de deux phrases incohérentes avec verbe à la 2e pers. de l'indicatif : *was gibst du, was hast du ? ; was hast du, was*

läufst du ?; hast du nicht, siehst du nicht ?; hast du nicht, kannst du nicht ? (Weise-Polle, *Wie denkt das Volk über Sprache ?*, p. 96). Enfin de *hast du nicht, siehst du nicht ?* on a extrait une variante à un membre; *hast du nicht gesehen ?* (*haste nicht gesehen ging es den berg herunter : weg ist der Bengel, hast ihn nicht gesehen*) et même (chez Gerhard Hauptman) *haste gesehen* en fonction adverbiale [1].

1. J'ai omis à dessein les interjections onomatopéiques du type all... *und husch zum Fenster hinaus*, fr. *je m'allonge et, patatras ! dedans*, et même angl. *...but suddenly — snap, crackle* et le *und geschwinde stopf ! stopf ! stopf ! Pulver in den Pfeifenkopf* de Wilhelm Busch (on pourrait comparer avec ces interjections à base de verbe les formations catalanes, tirées du verbe *balandrejar : el coixi brandava... balandrim, balandram !*), pour ne pas tomber dans l'erreur de « l'impérativite » contre laquelle Regula nous a mis en garde : *husch ! stopf !* ne sont pas nécessairement des impératifs, mais plutôt des interjections descriptives qui, d'une façon impressionniste, nous représentent plus concrètement l'activité en question : à l'activité *zum Fenster hinaus* l'interjection « pittoresque », ou picturale, est surajoutée (cf. en tchèque *a na jednou blac ! do blata* « auf einmal plumps ! [fällt er] in den Kot », Vondrák, p. 281, et particulièrement les formes lithuaniennes du type « ich die Wurst *pùkszt* » [= bess ab], « nur so *szmukszt !* hinein » que décrivent Leskien, *Iudog. Forsch.*, XIII, 182 et E. Fraenkel, *Zeitschr. f. vgl. Spr.*, LX, 212). Le fait que le verbe manque dans tous ces exemples (ou semble avoir été remplacé par l'interjection) ne doit pas faire illusion : la phrase nominale de base : fr. « ... et dedans » (cf. russe *on ko mnje* « lui [vint] chez moi », ital. [Dante] *ed egli a me* [sc. *disse*], all. *er auf mich los*, latin [Plaute] *mane pulvinum* [sc. *iniciam*]) est un moule de phrase « impressioniste-primitif », qui n'a nullement le caractère impératif.

Boyer-Spéranski, pp. 225 et 299, sont mal inspirés en classant des cas comme russe *buch !, pryg' ! chvat' !, gljad' !* comme « formes impersonnelles invariables de certains verbes » : « Une chose importe : c'est que ces locutions, interjectives [*buch !*] ou proprement verbales [*pryg' !*], se construisent ou du moins peuvent se construire comme de véritables formes verbales fléchies » — c'est-à-dire nos auteurs pensent que dans les vers de Pouchkine :

i na dvor
Jevgjenii ! « Ach ! » i ljechče tjeni
Tat'ana *pryg'* v drugie sjeni

l'impératif-interjection *pryg' !* régit l'adverbial *v drugie sjeni*, ce qui est évidemment faux : il faut interpréter *i Tatjana v drugie sjeni* « et T. [s'enfuit] dans une autre pièce » et *pryg' !* n'est qu'une addition descriptive (« en un bond »), qui peut aussi bien manquer dans ce type de phrase, comme on voit par les vers antécédents : *i na dvor Jevgjenii* « Eugène [entre] dans la

Hongrois :

mikor kijött, *üssed*, még meg se tudott szólalni « quand il sortit, bats-le, de sorte qu'il ne put dire un mot » [= « nous le battîmes »].

behozták a tálat, *gyürjed*, amennyi belénk fért « on apporta l'écuelle, *pétris !* [= bouffe !] autant qu'il y a de place en nous » [= « nous bouffions, il bouffa, ils bouffèrent »].

mikar észrevette, *aprits* ahogy csak tudtunk « lorsqu'il s'en rendit compte, *cours !* autant que nous sûmes le faire » [= « nous courûmes »].

(tous exemples, provenant de la Transsylvanie, communiqués par le professeur Károly Viski de Budapest).

Mon point de vue personnel est que les deux catégories dont on vient de lire des exemples copieux et variés ont une fonction grammaticale et une origine psychologique différente. D'abord la fonction : l'impératif descriptif ajoute une information nouvelle (p. ex. l'affaire est en train, *et maintenant* : va comme je te pousse, c'est-à-dire elle se développe sans beaucoup d'entrain), alors que l'impératif gérondial ne fait que modifier (par une locution adverbiale) une action énoncée par le verbe de la proposition principale (p. ex. enfiler [*va comme je te pousse* = sans beaucoup d'entrain] une housse ; c'est *enfiler* qui est l'information nouvelle). L'impératif descriptif donne une présentation dramatique d'un fait raconté, ou, mieux dit, le narrateur se fait mime en choisissant la forme « dialoguée » : presque tous les linguistes qui se sont occupés de cet impératif ont senti le choc ou la « volte-face » brusque (c'est l'expression de Darmesteter) impliquée dans ce changement de rôle. Or nous ne sentons pas le même choc dans le type adverbial : ici il y a évidemment l'impression de vivacité que produit le tour par impératif, mais, du fait même que, en général, les impératifs gérondiaux précèdent le verbe de la principale, le cours de la période n'est pas interrompu (ou, au moins, pas

---

cour ». De même dans le passage de Pouchkine *i vsjo... marš, marš — vsjo v pječku poskakalo* « et tout... tout prit le chemin de la cheminée », où le verbe est exprimé, « marche, marche » est une addition interjectionnelle.

Je n'ai donc admis dans ma collection que des interjections de caractère véritablement adhortatif et verbal comme l'esp. *hala !* « sus ! » ou comme l'all. *wuppdich !*

interrompu plus fortement que par une parenthèse) comme dans « l'affaire est en train, *et... va* comme je te pousse! » (Nous parlerons plus tard du type... *consolé consoleras-tu* où l'impératif gérondial suit le verbe principal). En outre, par suite de la nature adverbiale de l'impératif gérondial une nuance intellectuelle est introduite (nous constatons dans ces constructions des significations hypothétiques, concessives, causales, modales), nuance absente de l'impératif descriptif, qui, lui, ne marque qu'un événement suivant les événements racontés avant (= « et maintenant... »). Nous constatons aussi que l'impératif descriptif peut comporter une nuance ironique (du type «... et maintenant rattrape-les»). Au contraire, l'impératif gérondial aboutit à un résultat (à force de faire telle ou telle chose quelqu'un arrive à un résultat positif, ou malgré tous les efforts quelqu'un n'arrive à rien — ce qui est aussi un « résultat ») : l'ironie couperait l'élan de la phrase qui tend vers sa fin.

Ces différences me semblent remonter en dernier lieu à un seul fait — qui constitue l'origine différente des deux tours : le « tu » auquel l'impératif descriptif s'adresse est, comme je le développerai plus tard, soit un protagoniste de l'activité en question (*et fouette cocher!* s'adresse au cocher qui est impliqué dans l'activité « départ ») — protagoniste qui peut se confondre avec le narrateur si le récit est à la 1re personne (*e lì andiamo, metti su dà capo e via, corri qua come un matto*) — soit au public qui écoute (*et maintenant, rattrape-les!*), soit un « tu » impersonnel ou générique indiquant un devoir : *bûche, bûche, bûche!* Au contraire, l'impératif gérondial doit, *du moins à l'origine*, avoir été adressé seulement au *tu* « gnomique » qui figure dans les proverbes (« donec *eris* felix multos *numerabis* amicos »; « *festina* lente » = *hâte-toi* lentement; « *was* du nicht *weisst*, macht *dir* nicht heiss [1] »; « *you* can't take it with you », « paese

1. La rime imparfaite indique que la forme originaire de ce proverbe contenait la 1re pers. : *was ich nicht weiss...* Il y a, un peu partout, à côté de la 2e pers. générique, aussi une 1re pers. générique : « je » = « on ». Généralement la 2e pers. prime : c'est que, en statuant sur un fait général, l'individu parlant, nullement aussi sûr de soi-même qu'il le prétend, fait volontiers appel à un témoin, donc à une seconde personne. Dans une phrase russe comme celle de Tolstoï, *La mort d'Ivan Ilyich*, ch. I : « [le jeu à quatre

che *vai*, usanza che *trovi* » ; « *tu as* des idées combinées, *tu dis* esprit », Voltaire) ; la forme primordiale des impératifs gérondiaux doit avoir été : « fais telle et telle chose — (et) [1] tu obtiendras (ou n'obtiendras pas) tel et tel résultat », c'est-à-dire la suite dans le temps, la nécessité logique (hypothétique-causale, et aussi au contraire, l'absence de cette nécessité, la concessivité) seront indiquées, d'une facon plus dramatique que par une phrase hypothétique ou au subjonctif, par la subordination d'un impératif à un verbe à l'indicatif. L'ordre est donné dans ces cas par l'impératif à titre d'hypothèse — et en supposant cette hypothèse réalisée, on prédit un certain

---

est agréable] à cinq, cela tourne très mal, bien que tu prétendes (*pritvorjaeš* = « on prétende ») que *je l'aime* (*ja ljublju*, au sens de « on l'aime ») beaucoup », on voit que le « je » générique n'intervient qu'après la 2e pers. générique et pour distinguer l'attitude générale (exprimée par «... tu prétends ») de la pensée personnelle des différentes personnes subsumées sous « tu » (« je l'aime »). En russe, le « je » générique apparaît, à ce qu'il semble, particulièrement mêlé avec ce qu'on a appelé le discours indirect lié (le type « je dis que je ne ferai pas cela », où *que* équivaut à un double point) : Tolstoï, *ibid.*, « la mort [d'Ivan Iljich] suscita en tous... un sentiment de joie au sujet de ce fait que lui est mort, pas *moi* » (*čto umjer on, a nje ja*). Qu'il s'agisse vraiment dans « moi » d'un « on » (d'une pensée générique), ceci me semble prouvé par la phrase qui suit celle qu'on vient de lire : « Quel événement ! Lui il est mort, mais moi pas, pensait ou sentait *chacun*. » (Dans toutes ces phrases, on pourrait aussi trouver les formules dérivées de *verba dicendi* comme *mol*, *deskat'*, etc., dont je parlerai plus loin.)

Nous avons déjà trouvé plusieurs fois le « je » générique dans nos constructions : « et je te tire » : « tira tu che tiro io », « ja't agaf, ja't tench ». Des formations comme *je-m'en foutiste*, *je m'en-foutisme* doivent reposer sur un *je m'en fous* au sens générique (= « l'attitude de quelqu'un qui dirait : *je m'en fous* »). On voit cette nuance poindre dans une expression comme celle de J. Rictus *on-s'en-j'm'en fous*, qui est un chevauchement de « on s'en fout » (*Aufsätze*, p. 152, note) + « je m'en fous », pour ainsi dire : « on prend l'attitude : je m'en fous ».

1. On notera cet « et », que j'appellerai le « *et* de la conséquence nécessaire ». Il se trouve naturellement dans les proverbes, mais nous en rencontrons aussi la trace dans nos impératifs gérondiaux, qui, comme on verra, remontent à des tours gnomiques : cf. l'exemple catalan « cerca que cerca, *y* a la fí el trobarem », la conjonction « et » s'expliquant dans un proverbe comme « cherche, cherche ! *et* tu trouveras ».

résultat nécessaire (positif ou négatif) : comparez les proverbes suivants avec condition énoncée dans la protase et résultat dans l'apodose, qui se trouvent dans toutes nos langues et dont on pourrait naturellement allonger la liste indéfiniment :

Allemand :

sage mir mit wem du umgehst (und) ich will dir sagen wer du bist ;
hilf dir selbst, so hilft dir Gott.
tu du mir nichts, tu ich dir nichts (l'ordre des mots dans la principale indique ici le rôle de phrase hypothétique que joue le premier impératif : = « wenn du mir nichts tust, *tu ich* dir nichts »).
wasch du mich, so wasch ich dich.

Français :

oignez vilain, il vous poindra ; *poignez* vilain, il vous oindra.
fuyez-la, elle vous suit ; *suivez*-la, elle vous fuit.
(*a. fr.*) *lavez chien, peignez chien,* toutefois n'est chien que chien.
menez le buef a l'iaue, ja ne buvera s'il n'a soif.
grattez le Russe, et vous trouverez le Tartare.

Italien :

leva e non metti, ogni bel monte scema.

Anglais :

take but degree away, *untune* that string, and hearke what discord follows (Shakespeare).
Ask me no questions, and I'll tell you no fibs (Goldsmith).
Love me, love my dog ; *spare* the rod and spoil the child.

Russe :

vjek živi, vjek učis' « on apprend à tout âge » ; *tiše jedješ', dal'še budješ'* « chi va piano va sano ».

On remarquera immédiatement la parenté du proverbe allemand *tu du mir nichts, tu ich dir nichts* avec la tournure latine *serva te servabo me* [1] « si tu te protèges, je me protégerai » qui figure dans un de nos exemples d'impératif gérondial (et avec le type ital. exprimant la réciprocité *tira tu che tira io*) [2].

1. Il est entendu que dans le passage latin cité, le proverbe qui contient le *serva tu* du style proverbial est, lui-même, dans sa totalité, inséré dans une phrase.

2. Cf. encore la description suivante d'une situation de collaboration d'un régisseur avec la *camorra* dans Fogazzaro, *Malombra* : « Le campagne in

L'exemple provençal moderne cité plus haut : *rudo que rudarás, k'o tun païs turnaràs* pourrait ainsi être un tel proverbe, ou au moins une vérité générale exprimée sous forme proverbiale. Le type de proverbe *lavez chien, peignez chien, toutefois n'est chien que chien* montre une certaine expansion de l'impératif (par deux verbes à peu près synonymes) destinée à relever la concessivité [= « malgré tous les efforts possibles, un chien reste un chien »], qui nous rappelle le type concessif de l'impératif gérondial redoublé : *gira e rigira siamo sempre allo stesso punto*.

Je crois donc que le type hypothétique-causal-concessif de l'impératif gérondial a son origine dans des tournures de caractère gnomique (proverbial) qui énonçaient des vérités générales et qu'il a été, d'une façon secondaire, adapté à des situations particulières : ainsi la phrase italienne qui vient d'être citée *gira e rigira siamo sempre allo stesso punto* aura son origine dans un adage du type **gira e rigira ti troverai sempre la stessa persona* (ou avec 1re pers. : *ti troveremo sempre la stessa persona*); de même la phrase *et gueule, gueuleras-tu voilà tout le monde sur pied* sera une adaptation d'une expérience plus générale comme *gueule, gueuleras-tu, tu arrives* (« tu » générique) *à mettre tout le monde sur pied* (on pourrait aussi substituer une 1re pers. : *nous voilà tous sur pied*); pour le passage du *Boècis : cerca que cerca, no i ve miga del so* «[le jeune homme qui à mi-chemin a abandonné la vertu] à force de chercher ne se retrouve plus», nous pouvons imaginer un contexte plus général : *«[une fois la vertu abandonnée] cherche autant que tu veux, *tu* ne *retrouveras* jamais ton chemin. » Le type sanskrit « coupe ! coupe ! ainsi il[s] coupe[nt] », avec des impératifs au sens modal, s'est moulé

man di ladri, il fattore, capo. *Mangia tu che mangio anch'io.* » Le principe de « manus manum lavat » est énoncé sous forme d'impératif gnomique (la forme complète du dicton nous est donnée par Petrocchi : *mangia tu, che mangio anch'io — mangiamo tutti col nome di Dio*). De là il n'y a qu'un pas à une description du type gérondial « *mangia tu che mangio anch'io*, i ladri e il fattore mangiarono tutta la mia sostanza », et en effet voilà à peu près ce que nous trouvons dans une phrase de Neera, où le « principe » est presque oublié et la situation de l'action intense prime :

Seduti l'uno dirimpetto a l'altro cogli occhi allegri e le mandibole voraci, *mangia tu che mangio anch'io, bevi tu che bevo anch'io,* lo scopo per cui si trovavano insieme venne quasi dimenticato.

sur une construction comme *« coupe ! coupe ! (et) *tu réussiras* dans ton travail » [1]. Dans la phrase du Dmitri de Dostoïevski « soupçonne ou ne soupçonne pas, tout égal, je me serais rendu ici à la hâte », une maxime générale est encore présente : « soupçonne ou ne soupçonne pas [toi, voisin, représentant l'opinion générale]; il faut toujours faire ce que le cœur vous dit ».

Dans une lettre d'un prisonnier de guerre italien en Autriche que j'ai dû censurer pendant la première guerre mondiale, on pouvait voir à l'œuvre l'adaptation d'un proverbe à sa situation particulière (d'affamé) : il ajoutait à l'adage *leva e non metti, ogni bel monte scema*, que j'ai cité plus haut, la queue ironique : « vale a dire che succhia oggi, leva domani, la cassetta scema » — *la cassetta* étant sa boîte de provisions. Aurait-il fait un pas de plus et aurait-il écrit : *la mia cassetta scema*, nous aurions tout entier le type gérondial de l'impératif employé dans une situation particulière, et il aurait même pu continuer *succhia oggi, leva domani, sono sprovvisto di viveri*. C'est donc l'enchaînement originaire de la 2ndᵉ personne de l'impératif avec une seconde personne « gnomique » dans la proposition principale qui a donné à notre construction sa force logique (causale, etc.) — force qui subsiste encore tant soit peu à une époque où le « tu » de la principale a cédé sa place à une troisième personne figurant dans le récit. Nous pouvons inférer que c'est probablement la force gnomique de « une fois la vertu abandonnée, cherche autant que tu veux — tu ne retrouveras jamais ton chemin », qui a induit les individus parlants à employer le segment « cherche autant que tu veux » (avec « la force logique » inhérente à cet impératif) dans une proposition narrative (« *il* ne retrouve plus son chemin ») [2]. Mais comment cette substitution est-elle devenue possible ?

On peut observer dans des langues comme l'anglais, qui

1. Naturellement, dans le passage de la chanson populaire russe *probužai bužaetsja*, dans laquelle l'impératif nous offre la version dramatisée de l'action « se réveiller », le sens gnomique originaire est oblitéré.

2. Pourtant la tournure n'est pas grammaticalisée au point d'exclure une allocution directe au protagoniste : dans l'exemple prov. mod. cité plus haut : *pauro pichouno, espèro que esperaràs* le poète s'adresse, par le « tu » homérique, à la jeune fille.

n'ont presque pas développé les emplois métaphoriques de l'impératif dont nous parlons ici, les rudiments d'un tel développement :

'twas easy to keep him silent when you had him so; but *set* his tongue agoing, you had no hold of him (Sterne ; Jespersen).

Ici l'expérience est encore une expérience générale (faite par le « vous » gnomique), mais une expérience générale faite avec un individu particulier, protagoniste d'un récit. L'impératif hypothétique exprime la force causale qui relie les deux faits « liberté de parler donnée à un tel individu » et « impossibilité de le contenir ».

De même :

he could have walked faster, perhaps, most likely ; but *rob* him of his trot, and Toby would have taken to his bed and died (Jespersen).

Dans les deux exemples on remarquera une certaine pétrification du moule de phrase dans le temps de *set* et *rob* : le présent n'est évidemment pas à sa place dans une hypothèse proposée pour le passé (= « if you had set his tongue agoing, had robbed him of his trot »). Aussi nous avons à compter avec les trois étapes suivantes :

I : set *a person's* tongue agoing, you (will) have no hold on him (rob *a person* of his walk and he will take to his bed). *Étape gnomique.*

II : set *Tom's* tongue agoing, you (will) have no hold on him (rob *Toby* of his walk and he will take to his bed). *Étape semi-gnomique* (avec un protagoniste particulier).

III : *set* Tom's tongue agoing, you had no hold on him (*rob* Toby of his walk and he would have taken to his bed). *Étape semi-gnomique* (avec pétrification du temps dans la protase).

La quatrième étape, qui est particulièrement romane et qui serait :

set his tongue agoing, *they had* no hold on him,

c'est-à-dire l'étape entièrement non-gnomique, avec protagoniste particulier, sans nuance hypothétique de la protase, manque à l'anglais, qui est resté mi-chemin.

Autre développement qui, cette fois, nous permet d'obser-

ver sur le vivant l'application d'une *gnomé* à une situation particulière : *try as he might, he did not succeed*, où une 2e pers. de l'impératif, *try* (que nous avons affaire à un impératif, ceci est prouvé par l'absence du sujet : cf. au contraire les cas de subjonctif comme « be *it* as it may », « albe*it* »), est liée à une 3e de l'indicatif comme dans l'it. *batti batti, pure riuscì*, mais avec nivellement du pronom *he* de l'incidente d'après le *he* de la principale : la forme originaire de cette phrase est évidemment une assertion générale, dirigée à une 2e personne, « gnomique » : *try as you may, you will not succeed*. En transposant la phrase gnomique au passé, l'impératif *try* est seul resté intact, tandis que le *may* a été nivelé. Je crois que le sentiment anglais moderne ne peut plus reconnaître l'impératif et suppose (vaguement) la présence d'un infinitif : *try as he may* = *as he may try*, avec déplacement emphatique du soi-disant infinitif. A part le schéma *try as he may* semi-pétrifié, l'anglais n'a pas, à ma connaissance, utilisé les impératifs gérondiaux.

En russe, nous pouvons étudier un autre développement, similaire seulement au point de vue de la grammaticalisation, de la phrase impérative-gnomique : la période gnomique du type (exemples de Miklosich) :

boj sja, ne boj sja, bez roku smjerti ne budet « crains, ne crains pas, il ne peut y avoir de mort sans le destin ».

rodi-s, krjesti-s, ženi-s, umiraj, za vsjo djenežki podai « sois né, sois baptisé, marie-toi, meurs — pour tout cela dépense de l'argent » (= tu devras dép. de l'arg.) [1].

1. Cf. les exemples lithuaniens qui m'ont été fournis par l'amabilité de M. Anthony Salys de l'Université de Pennsylvanie, que M. Alfred Senn a eu la bonté de consulter pour moi :

« arbeite, mühe dich ab, ziehe die kinder gross [*dìrbk, vařk, vaikùs augìnk*] — und wenn du alt bist, kümmern sie sich doch nicht um dich. »

« mühe dich noch so sehr ab [*dirbk, plėsk* — deux verbes synonymes à l'impératif], du wirst doch das Alter der Sonne nicht erreichen » (= tu devras pourtant mourir et abandonner tout).

« bitte, bitte nicht (*prašýk neprašýk*), du wirst doch von mir nichts erhalten » (les deux impératifs peuvent être remplacés par des futurs : *prašýsi neprašýsi*).

Étant donné le caractère stylisé de ces exemples (deux impératifs synonymes ou antonymes), on pourrait s'attendre à un développement gérondial en lithuanien parallèle aux exemples romans, mais M. Salys ne m'en a pas fourni d'exemples.

a été étendue à des situations précises avec des protagonistes à la 1re ou 3e personne, où la nuance gnomique ou d'expérience générale n'est plus présente et où seule subsiste l'idée de nécessité d'enchaînement : « sois né, baptisé... » une fois conçu comme « si tu es né, baptisé [une certaine conséquence se produira nécessairement] » avec l'impératif devenu l'équivalent de « si » et avec la période entière exprimant un enchaînement nécessaire de deux faits, nous pourrons trouver des syntagmes avec des 1re et 3e personnes comme :

(Dostoïevski, *Karamazov*, X, 6) « qu'Il [le Christ] vive à notre époque [*živi On*, litt. « vis Lui », 2e pers. de l'imp. + pron. de la 3e], Il rejoindrait les révolutionnaires », ce qui équivaut à une phrase hypothétique : « s'il vivait... », « qu'il vive... ».

XII, 7 « que la servante ait réussi à lui dire [*uspiej jemu skazat' služanka*, litt. « réussis (2e pers. imp.), la servante, à lui dire »] que sa bien-aimée était à Mokrov, ...rien ne serait arrivé ».

Gončarov, *Oblomov*, I, 10 : « moi ne pas saute de côté [*nje otskočí ja* = si je n'étais pas sauté de côté], il m'aurait donné un coup de poing dans la poitrine ».

Dans une phrase des *Karamazov* nous sommes à même de saisir sur le fait l'adaptation d'une maxime entière à une troisième personne : le patriarche Zosima s'adressant aux prêtres, ou plutôt « au prêtre » en général, leur (lui) enjoint : « On n'a besoin que d'un petit grain : jette-le (*bros' on*) dans l'âme de l'homme simple, et il ne mourra jamais » : la tournure *bros' on* contient la 2e pers. de l'impératif et le pronom personnel de la 3e. La maxime « jette le grain dans l'âme... et il ne mourra jamais » est adaptée à un être à la 3e pers., « au prêtre » (cf. aussi note 2, p. 450).

Ces exemples russes ne nous donnent, il est vrai, qu'un parallèle — en ce qui concerne l'adaptation de *gnomae* à des scènes particulières, — avec leur valeur purement hypothétique ; ils ne nous offrent pas le point de départ pour la valeur de l'action intentionnelle en vue d'un but atteint ou non qu'a l'impératif dans le type *baila que baila*.

C'est un fait caractéristique que dans les langues dans lesquelles la 2e pers. est encore en usage général au sens gnomique, les constructions gnomiques adaptées à des situations

particulières se trouvent plus fréquemment que dans les langues qui ont perdu la seconde personne gnomique. Le français et l'allemand, qui ne connaissent presque plus cette dernière (la phrase de Voltaire citée plus haut est délibérément archaïque : Voltaire crée pour ainsi dire un pseudo-proverbe de son cru ; en allemand *du fragest nach den Riesen, du findest sie nicht mehr* [Chamisso] est exclusivement poétique [1]), ont très peu de ces

1. Grimm, *loc. cit.*, nous enseigne que la « chaleur » et la « simplicité » (*treuherzig*) du « pronomen der Lehre und des Gesetzes » cède de plus en plus à la froideur abstraite de la 3e pers., du « on ». On voit dans les anciennes recettes des livres de cuisine les *recipe, solve, misce* de plus en plus remplacés par « man nehme », etc. ; « schlägst du » dans la loi ancienne de Gotlande cède au type moulé sur le latin *si quis* ; le bavarois *du bist* est en recul devant *man ist*, etc. Le type moderne se fait sentir dès le XIIIe siècle : là où Euclide avait dit οὕτως ποίει, la traduction latine *sic quaeres*, Villard de Honnecourt met : *chu* [= ce] *fait om.*

Le « tu » adressé au lecteur nous est familier par les *Kinder- und Hausmärchen* des frères Grimm : « [l'ours s'efforça de craquer des pierres, comme si c'étaient des noix.] Aber *du glaubst* auch nicht, dass er sie aufgebracht hat » — c'est que le Märchen est raconté à l'enfant (à l'enfant en nous).

Aujourd'hui, un passage comme le suivant avec la 2e pers. de l'impératif adressée au lecteur est entièrement désuet : Rudolf Hildebrand (*Beiträge zum deutschen Unterricht*, 1897) explique l'accent sur la pénultième du mot *lebendig* :

Da hat es gewiss -- das male ich mir mit ganzer Sicherheit aus — Anstrengungen gekostet, in dem gelesenen « lebendig » das - ben - zu retten, und dazu half : *buchstabiere doch einmal !* Also l-e le b-e-n ben usw., mit dem Buchstabieren hob sich aber der Tonunterschied auf.

Avec une anacoluthe étonnante, l'écrivain interrompt tout d'un coup sa phrase (qui aurait dû continuer *und dazu half das Buchstabieren*) et se met à épeler devant nous au lieu de nous dire que le fait d'épeler a influé sur le mot all. *lebendig*. Or, le procédé naïvement scolaire de s'adresser au lecteur à la 2e pers. de l'impératif, tout à fait à sa place dans une situation qui réduit le lecteur à l'état d'écolier et chez un pédagogue né en 1824, est en dehors des habitudes générales de l'écrivain d'aujourd'hui. MM. Le Bidois, *Syntaxe du fr. mod.*, 813 et 1592 rapportent que l'impératif à sens hypothétique, même à la 2e pers. du pluriel, comme dans le vers de Boileau : « Cinq et quatre font neuf, *ôtez deux*, reste sept », n'est pas toujours compris par les lecteurs modernes, qui remplacent *ôtez* par le participe *ôté* : il serait plus clair de dire que le « tu (vous) de l'enseignement » n'est plus à la mode : les manuels d'arithmétique modernes ne donnent plus d'ordres, et la sagesse

constructions de ce type (le nombre d'exemples que j'ai produits pour le français ne doit pas faire illusion : j'ai dû les chercher à grand effort dans la littérature populaire ou reproduisant la parlure populaire) : au contraire, en italien, provençal [1], espagnol, roumain [2], russe, elles foisonnent, c'est-à-dire

---

des proverbes est à peu près lettre close pour le lecteur moderne. (Il faudrait dire aussi que le manque d'une interponction adéquate qui ferait sentir le caractère subordonné des phrases à impératifs et répondrait à l'intonation de la langue parlée, nuit ici à la clarté, au moins dans la langue écrite.)

Puisque la 2e pers. est plus concrète que la 3e, on peut comparer la 2e pers. dans les *gnomae* à l'emploi de l'aoriste gnomique en grec (qui a été trouvé aussi en serbocroate ; j'ajouterai qu'il existe aussi en roman : voici une énigme populaire piémontaise, citée par Viriglio, *Voci e cose del vecchio Piemonte*, p. 12 : « Tortorin che *tortorava*,/senza gamba *camminava*,/senza culo si *sedeva*,/come diavolo *faceva* ? » — la solution étant : l'écheveau) : Brugmann, *Griech. Gramm.*, § 554, explique le temps se trouvant dans des proverbes anc. grecs comme ἀνδρὸς δ'οἶνος ἔδειξε νόον « le vin montra l'esprit de l'homme » et moyens grecs comme ἡ πτωχεία κατέδειξε τὰ μοναπλά « la pauvreté enseigna la simplicité » par l'habitude des Orientaux et des Grecs de revêtir une sentence d'une forme concrète, anecdotique : la vérité générale est présentée comme un événement concret *qui a eu lieu*. Parallèlement, le « tu » gnomique présente une vérité générale plus concrètement comme quelque chose qui peut arriver à mon partenaire dans la conversation (au « tu ») et qu'il peut vérifier.

J'ai trouvé aussi en russe une sorte de prétérit gnomique dans un passage de Tourguénief, *Fumée*, ch. XI : [voici un arbre, il n'y a pas souffle de vent, il est impossible que la feuille de la branche inférieure touche celle de la branche supérieure] *A podnjalas' burja, vsjo pjeremješalos' — i tje dva lista prikosnulis'* (ma traduction française rend ce passage : « mais vienne l'orage, tout se confond, et les deux feuilles peuvent se toucher »). Le prétérit gnomique (rendu par le subjonctif en fr. « mais vienne... ») pourrait être remplacé par l'impératif : *podimi-s burja*.

1. Le « tu » gnomique est vivant en prov. mod. : es uno causo que *sentes* e que la *pos* pas dire (= « c'est une chose qu'on sent et qu'on ne peut pas exprimer »).

2. En roumain on dit encore aujourd'hui comme en latin (*cernas, cernēres*) *ţi se părea* « on pouvait penser », *crezi* « on croit ».

Une ruine pittoresque du « tu » gnomique en roumain nous est conservée dans le *tu* qui se trouve devant la conjonction *nicĭ* « ni » et la préposition *fără* « sans » à l'état pétrifié comme renforcement de la négation : *pomii... par a fi uscaţi ; nici tu frunză ; nici tu muguri* « les arbres paraissent dessé-

précisément dans des langues qui connaissent encore le « tu » ou « vous » gnomique; particulièrement en russe [1], comme nous voyons par la phrase *živi On* [2] [= le Christ], le tour à l'origine gnomique peut pénétrer jusque dans la littérature la plus élevée et dans les passages les plus solennels, alors que dans les autres langues la construction reste au niveau populaire. L'anglais n'a, au contraire, pas utilisé son *thou* ancien pour l'emploi gnomique : le *you*, très vivant, qui a remplacé le « tu » gnomique au temps de la Renaissance, est, par conséquent, dans une situation assez particulière : puisque *you* est

---

chés, tu [n'y trouves, cf. l'all. *...du findest keinen mehr*, ci-haut], ni feuillage ni bourgeon ». La négation est ainsi rendue plus personnelle : il y a quelque chose qui n'existe pas *pour toi*, mais le « tu » s'en trouve en revanche dépersonnalisé.

1. Ex. : « il y a une limite qu'on ne doit pas dépasser », exprimé en russe par *jest' čerta kotoruju nje perechodi* « laquelle — ne passe pas ! » ; *kuda ni podi* « où qu'on aille », litt. « où que—vas ! » (avec impératif même dans l'incidente) ; les nombreuses conjonctions qui sont des impératifs pétrifiés : *pust' !* « laisse » (+ indic. = remplaçant le subjonctif), *puškaj !* « et tant pis ! », *bud'* « sois ! » > « soit » (conjonction hypothétique), comparables à l'angl. *save*, *let alone*, *bar*, à l'it. *tranne*, au roum. *adecă* (< *adde quod*) ; *čto-biš'* « quoi donc ? » (litt. « que dis-tu ? »). Exemples littéraires : Tolstoï, *La mort d'Ivan Ilyich* : [après la description d'une situation désagréable] *nu vot i tolkuj* « maintenant, voilà, parle encore ! », phrase adressée au lecteur au sens de « qu'est-ce qu'*on* peut en dire ? » (cf. fr. vulgaire *tu parles !*) ; Tourguénief, *Un nid aristocratique* : « [ici la vie est tranquille] quiconque [*kto*] entre dans son cercle, doit se soumettre (*pokorjaj-sja* « soumets-toi ») » ; *id.*, *Fumée*, V : « les provisions sont de premier ordre, mais on ne peut prendre aucun mets dans la bouche » (*a bliud chot' v rot nje beri*, litt. « ne prends pas... ») ; Tolstoï, *La sonate à Kreutzer* : « Aujourd'hui il n'est plus question de se dire ; *Tu* vis mal, vis mieux ! ... Car si *tu* vis mal (*živjoš'*), la raison en est l'anormalité du système nerveux, etc., et il faut aller chez eux [les médecins] et ils prescriront pour 35 kopecks de médecine... et *vous*, prenez-la (*prinimajtje*). Si vous allez (*vy sdjelajetjes'*) encore plus mal, il y a encore des docteurs et encore des médecines » — exemple intéressant parce qu'il montre la 2e personne et du singulier et du pluriel ensemble : c'est comme si le cercle des « tu » qui doivent se conformer à la règle s'élargissait par « vous » ; nuance que l'anglais ou le français ne pourraient imiter.

2. Sur le mélange de la 2e pers. et la 3e pers. de l'imp. du pronom, voir plus bas.

le pronom allocutoire général, tout *you* gnomique peut être compris comme communication personnelle (*you can't take it with you* « vous ne pouvez emporter votre argent dans la tombe » peut faire l'impression d'être dit, pour ainsi dire, « les yeux dans les yeux », à notre partenaire dans la conversation) — ce *you* est donc plutôt ambivalent [1]. Il ne me semble nullement un hasard que les peuples qui aujourd'hui se refusent à employer dans la conversation courante beaucoup de proverbes (les Français, les Anglais, au contraire des Italiens, des Espagnols, des Russes) sont aussi ceux qui emploient moins nos constructions impérativo-gérondiales — qui précisément s'adressent (à l'origine) au « tu » gnomique. Le « monde du proverbe », de la sagesse populaire ancienne et éternelle (qui affecte partout une syntaxe à elle, archaïque, exempte du temps : phrase nominale sans copule [2], manque d'article, asyn-

---

1. Le *tu* gnomique a été remplacé en français par un *vous* gnomique, plus « chaud de vie » que *on*, mais pas aussi intime que le *tu* qui doit l'avoir précédé. J'ai analysé dans *Le français moderne*, VIII, 330, une conversation d'étudiants français tirés des *Hommes de bonne volonté* de J. Romains pour montrer que le « tu » gnomique n'est possible qu'entre « copains » qui se tutoient. Parallèlement en allemand, où le *du* gnomique n'est en général plus vivant, il ne peut être employé aujourd'hui qu'en parlant à des partenaires qu'on tutoie : dans le roman de la première guerre *Im Westen nichts Neues* de Remarque, nous entendons un soldat dire à un camarade : « *Hast* beim Kommiss im Frieden keine Sorge... jeden Tag ist *dein* Futter da... abends *bist du dein* freier Mann... Und wenn *du deine* zwölf Jahre um hast, *kriegst* du deinen Versorgungsschein und wirst Landjäger... Stell dir vor, wie *du* dann traktiert wirst. » (La phrase *stell dir vor* est vraiment adressée à un camarade, pris comme exemple de l'heureuse situation du sous-officier en retraite.)

2. Dans les caractéristiques des langues européennes que donne E. Lewy, *loc. cit.*, un trait comme l'absence de la copule est relevé dans les langues slaves, finno-ougriennes, etc., mais on ne trouve aucune mention du fait que dans les proverbes toutes les langues européennes affectionnent ce même trait. Et, de même, l'impératif descriptif du russe sera mentionné, non pas les nombreux parallèles dans les autres langues européennes. Ce procédé n'est pas sans raison, puisque la syntaxe vivante des langues non slaves, non finno-ougriennes, etc., n'admet pas, en effet, l'absence de la copule et l'imperativus pro indicativo. Mais d'autre part, une partie importante de la langue particulière (le monde des proverbes) étant ainsi élimi-

dète et parataxe, la rime indiquant des homologies intellectuelles, — et le « tu ») semble écroulé dans ces langues-là — effet, sans aucun doute, du rationalisme et du scientisme modernes qui affectent une attitude de mépris envers la sagesse naïve du « peuple ». Ce sont ce qu'on a appelé les « peuples oraux » (au contraire de ceux chez qui toute culture doit entrer par les yeux et par l'écrit) qui conservent un tour caractéristique de la « littérature orale », des *Sprichwörter*.

Ainsi donc, le type impérativo-gérondial *cerca que cerca, no i ve miga del so* a à sa base l'impératif gnomique, qui a ensuite été adapté à une situation particulière. Or, le tour *cerca que cerca* se trouve aussi quelquefois dans les impératifs descriptifs, et d'une façon générale nous pouvons dire que les tournures fixées qui se sont développées dans ceux-là, sont aptes à se retrouver aussi dans ceux-ci (ce à quoi on devra s'attendre puisque dans les deux cas il s'agit d'une action poussée à son extrémité, d'une action se déroulant dans toute sa plénitude : violence ou persistance). Peut-être peut-on noter, au moins en roman, une tendance vers la tournure à deux membres plus prononcée pour les impératifs gérondiaux (elle se trouve aussi dans les impératifs descriptifs, mais à un degré moindre) : c'est que, pour marquer le lien logique entre l'incidente et la principale, on insistera davantage sur les tentatives différentes (symbolisées par *deux* tentatives [1], rarement par trois : *dagli*,

---

née, le caractère des langues est violemment altéré et l'opposition entre p. ex. le russe et les autres langues européennes est arbitrairement outrée. La vérité, c'est que ce qui apparaît comme rudiment ici, est règle générale là, — affaire de dosage, non de différence essentielle.

1. Un seul membre de phrase impérative ne pourrait suffire pour dépeindre la continuité ou la persévérance d'une action. On a vu qu'en néopersan le binôme « curre et discurre » est employé pour rendre l'abstrait « discursus ».

Il doit bien y avoir un besoin de stylisation élémentaire dans notre nature humaine qui se manifeste dans le binôme a + b exprimant une activité ou une situation prolongée, intense ou conséquente (le cas *e lì chiacchera* est très rare) ; cf. les binômes si variés : fr. *dare-dare*, ital. *pian piano, navigare riva riva*, sic. *camminari campagna campagna, andare Cassaru Cassaru* « faire le tour de l'Alcazar de Palerme », néogrec πλέω γιαλο γιαλό, lat. vulg. *cata mane mane* « chaque jour », et les formations enfantines *bonbon*, angl. *goodie-*

picchia e rimena, ou plus) d'accomplir l'action : *cerca que cerca, gira e rigira, fouette qui en fouette, gueule-gueuleras-tu, mira d'assi*

---

goodie, etc., peu étonnantes si l'on pense aux répétitions infinies du même mot qu'affectaient les petits enfants. M. Rohlfs (*ZRPh.*, XLII, 512) a su capter chez ses paysans de l'Italie du Sud le ton particulier qui, à l'origine, doit avoir accompagné ces binômes : un paysan lui montrant le chemin lui dit : *Jati sempi dirittu... timpe timpe !* (pause après *dirittu* et geste démonstratif de la main) : « allez toujours droit... abîmes, abîmes » (= le long de ces abîmes) : c'était le ton que dictait la considération de l'infini (« die unendliche Gleichförmigkeit, die dauernde Kontinuität », dit Rohlfs), peut-être même la voix du paysan traînait-elle sur ces exclamations *timpe timpe... !*, pour indiquer que la série des abîmes n'en finit plus. Ce « ton de l'infini » a disparu dans les formations grammaticalisées, et ainsi la construction binaire est devenue un procédé de style tout intellectuel, qui permet à l'individu parlant de *dominer* l'étendue infinie d'une action ou d'une situation, de l'offrir comme un tout fermement organisé, — « fermé ».

Mais, — chassez le naturel, il revient au galop, — le « besoin de l'infini » qui avait cédé à la formule bimembre, se rattrape en multipliant ces tournures : nous avons vu un peu partout en roman les séries du type *et pousse que tu pousses, et glisse que tu glisses, et jure que tu jures ; tira que tira y habla que habla ; i dassa qui venga, roega qui roega.* De même en russe les couples multipliés *dumal-dumal, gadal-gadal, ničevo nje razgadal* « il pensa-pensa, essaya de deviner-essaya de deviner, il ne parvint à rien deviner » (Keller, p. 42) ; cf. aussi Tourguénief, *Fumée*, V : *dolbil-dolbil v odnu točku i prodolbilsja* « il a toujours frappé au même endroit, et il a fini par percer », Dostoïevski, *l'Idiot* 1/16 : *dumaješ-dumaješ', byvalo-to, mečtaješ'-mečtaješ' i vot vsjo takovo kak ty voobražala* « tu [*tu* générique au lieu de la 1re pers.] penses-penses, ...songes-songes, et voilà tout comme tu te l'étais imaginé », cette fois avec des indicatifs groupés par deux. (Incidemment, on se demande pourquoi le russe qui connaît le type avec impératif *chot' čto chočeš'*, n'a pas développé le schéma gérondial impératif + « que » + impératif *baila que baila*, si commun en roman ; est-ce peut-être la tendance à l'asyndéton paratactique qui a empêché le développement du type gérondial *baila que baila ?* Le type *chvatī pochvatī* mentionné plus haut est ce que le russe peut opposer à ce type roman, soit la scission de l'action continue en une étape durative et une étape perfective.)

En ce qui concerne le type de base (à deux membres) des constructions gérondiales, aussi bien *gira e rigira siamo sempre allo stesso punto* que *dumal (-dumal), gadal(-gadal), ničevo nje razgadal*, on remarquera que les deux membres (impératifs ou indicatifs) précèdent le verbe pour ainsi dire final : *gira e rigira, dumal-gadal* sont des tentatives qui mènent au résultat *siamo sempre, ničevo nje razgadal.* Nous sommes ainsi, en vérité, en présence d'un

mira d'allá, váneazã ici váneazã colea — toutes ces phrases à deux membres insistent sur la poursuite méthodique d'une activité dont l'agent nous est montré épuisant toutes les possibilités.

Comme la phrase entière pour ainsi dire « court vers sa fin » (parce que l'individu parlant veut aboutir à un « résultat »), la forme des incidentes sera plutôt de type « fermé » (*cerca* QUE *cerca*, *gira* E [1] *rigira*) que de type « ouvert » comme dans le type descriptif (*e ridi ridi pure ; şi trage-i la danţuri, la hori, la brâuri*) ; avec le type gérondial la piste est ouverte à l'activité dépeinte seulement dans les bornes fixées qui mènent vers un but précis, avec le type descriptif le vaste espace sans bornes est ouvert à une activité infinie.

En général, les impératifs gérondiaux précèdent le verbe principal, tout simplement parce qu'ils énoncent la prémisse sur laquelle repose l'assertion de la fin : dans les quelques exemples avec l'impératif gérondial postposé (*nous avons consolé notre café, consolé consoleras-tu ;* [Bouland a beau] *trepá, treparás-tu*...) on a le sentiment d'une grammaticalisation toute secondaire par laquelle l'impératif suit d'une façon toute mécanique

---

schéma à *trois* membres (deux actions préalables culminant en une action finale) qui rappelle la « loi épique » ou loi de composition ternaire, mise en évidence par Axel Kock dans les contes populaires, qui veut p. ex. qu'un résultat espéré n'ait lieu qu'après deux tentatives vaines. Ainsi le rythme ternaire imposé à la langue dans les constructions gérondiales (rythme qui ne peut se produire dans les constructions à impératif descriptif) reflète une sorte d'art populaire, de stylisation parallèle au schéma de composition populaire : « trois » est en effet le premier nombre dans la série numérale qui se prête à l'idée de la perfection et de la synthèse.

1. Comme un « et » représente toujours une interprétation de la réalité, une intervention du locuteur (au contraire, l'asyndéton, si fréquent en slave, en finno-ougrien, etc., offre une réalité sans retouches), il est logique que le « et » se trouve dans le schéma plutôt intellectualisé des gérondiaux. A noter particulièrement la conjonction répétée à diverses reprises dans l'it. *e taglia e cuci e stringi e allenta*, pour indiquer l'activité continue et méthodique : c'est le contemplateur de cette activité, l'individu parlant, qui introduit son interprétation par les « et » répétés. Par contraste, le russe *dumal-dumal, gadal-gadal* ne contient aucune « interprétation » de cette sorte. (On ne confondra pas le « et » *au dedans* du tour gérondial avec le « et » placé avant l'impératif, p. ex. « ...*et en avant !* ».)

la forme verbale (les tournures originaires doivent avoir été : **console consoleras-tu !..., nous avons bu énormément ; *trepo-trepa-rás-tu !, toute l'activité de Bouland fut vaine*) : il y a ici une sorte de « persévérance » lexicologique où l'important, c'est tout simplement la répétition de formes du même radical [1]. (De même dans le type *estuvo baila que baila* l'équivalence impératif = gérondif doit être cristallisée à un tel degré que les impératifs prennent la place normale des gérondifs : *après* le verbe *estar*.)

La « persévérance » lexicographique devient quelquefois si forte que le lien logique est rompu : la tournure sanskrite « coupe ! coupe ! ainsi il coupe », la roumaine *o apucase un râs... si râzi... si râzi... râdea cu lacrămi*, le cat. *vinga balandrejar... balandreja que balandrejarás*, le corse *tribia tu che tribia anch' ellu... tribian fort i boni bòi* semblent sacrifier le sens intellectuel à la représentation mimique de l'activité : ce qui nous impressionne ici, ce n'est que la répétition des radicaux « coup- », *râd-*, *balandr-*, *tribi-* [2]. Je crois que nous avons ici affaire à une invasion, dans le domaine de l'impératif gérondial, de l'impératif descriptif (comme ces deux phénomènes se trouvent en général également représentés à l'intérieur des langues traitées, je n'attache pas beaucoup d'importance au fait que l'impératif descriptif est, par hasard, sinon par inadvertance des grammairiens, inattesté en sanskrit). L'individu parlant, au

---

1. La persévérance lexicologique destinée à marquer l'action pleine se retrouve dans la tournure anglaise *catch as catch can*, litt. « prendre comme la prise peut [sc. prendre] ». Je note qu'on ne trouve jamais dans notre schéma d'impératifs la figura etymologica, malgré ses possibilités de répétition d'un thème : c'est que les tournures « vivre une vie », « songer un songe » impliquent plutôt concentration de l'action qu'expansion.

2. On remarquera que très souvent les impératifs soit gérondiaux soit descriptifs répètent un radical verbal qui avait été énoncé antérieurement dans le texte (sans précéder immédiatement l'impératif comme dans le type *consolé consoleras-tu !*) :

Tutt' altro, cominciò a *tirare*, a *tirare*... Dunque, *tira* che ti *tiro* ; *pentsau*, e *pentsa pentsa*.

La persévérance lexicographique peut aussi s'exercer sur les noms :

fiestas en primavera, *fiestas* en verano, *fiestas* en otoño, siempre *fiestas* y más *fiestas* y venga *fiestas* y venga *fiestas*.

lieu de « prouver la thèse » qui à l'origine était à la base de l'impératif gérondial, se laisse aller à suivre avec complaisance l'évolution de l'action dans toute sa vigueur comme c'est l'habitude dans les impératifs descriptifs. Ceci est prouvé aussi par les points imprimés dans le texte roumain, si caractéristiques de la forme « ouverte » de l'impératif descriptif. Or, les mêmes points « impressionnistes » se trouvent aussi dans l'exemple italien de Verga : *Andranno lontano... Cammina... cammina... Andranno nei monti, andranno nei boschi*, où le schéma « fermé » *Cammina, cammina, Andranno nei monti* a été relâché (à noter aussi la majuscule de *Andranno*, qui indique une fragmentation de la phrase) pour permettre à l'œil de l'observateur de suivre indéfiniment la longue ascension. Les écluses de l'infini sont ouvertes, et l'âme du lecteur est ballottée sur ses flots. Ici, avec le cadre rigoureux de la période impérativo-gérondiale élargi au point de nous le faire oublier tout à fait, le grammairien épris de classement est vraiment embarrassé : n'a-t-il pas plutôt à faire à une peinture impressionniste de moments détachés se diluant dans l'infini et qui n'ont plus d'unité ?

Je dois maintenant parler d'un autre classement que le mien (impératifs gérondiaux et impératifs descriptifs), celui de M. Regula. Ce savant distingue *Satzeinbau* et *Satzanbau*, ce que je traduirais volontiers par « construction par interpolation » et « construction par annexe » : le premier cas serait représenté par « zitat-ähnliche Ausschnitte » (citations de phrases évoquant une certaine situation) comme *gueule ! gueuleras-tu ! voilà tout le monde sur pied*, le second par l'emploi « plus vivant » de l'impératif dans *...e lì, andiamo, metti su da capo là veste e via, corri qua come un matto*. J'avoue ne pas voir tout à fait clair dans ce classement. Il semblerait naturel d'appeler l'impératif gérondial *Satzeinbau*, puisque les gérondiaux sont insérés ou interpolés dans une phrase en soi préexistante : « il se met à beugler, à appeler et (*gueule ! gueuleras-tu !* [1])

1. En effet, en plus des impératifs, d'autres phrases ou fragments de phrases, généralement arrangés d'après un principe binaire et plus ou moins cristallisés, peuvent être intercalés, particulièrement dans un style relâché, dans les langues considérées ici :

1. Des phrases nominales :

a) avec adverbes (généralement pronominaux) :

voilà tout le monde debout », et *Satzanbau* l'impératif descriptif : *e lì, andiamo, metti su da capo la veste*, puisque à une phrase *mi ha preso come una vertigine* est ajoutée, comme annexe, la nouvelle phrase impérativale, toute indépendante *e lì, andiamo, metti su...* Mais telle ne semble pas être l'idée de

---

a. fr. *cop ça, cop la*, dou pié la bote (même construction dans des passages m. h. allemands),

fr. *plongeon à droite, plongeon à gauche*, l'ambassadeur et sa fille... à l'entrée du second salon font comme lui (Taine, *Thomas Graindorge*),

it. *spintoni di qua, spintoni di là*, la folla sempre aumentava,

all. *Geld hin, Geld her*, schliesslich gab er es doch aus (*hin* et *her* suggèrent des paroles ou pensées qui « vont et viennent »).

[K. A. Schmitz se plaint de l'attitude française envers la population de la Rhénanie occupée à la suite de la première guerre mondiale] eine Bevölkerung, die — *Barbaren hin, Barbaren her* — auch nicht mehr in Höhlen wohnt (la parenthèse dépeint le va-et-vient des opinions sur la soi-disant barbarie allemande),

hongr. « il y a quelques années que ce mot, d'où [sc. *est-il venu ?*], d'où [*n'est-il*] *pas* [*venu*] *?* (*honnan, honnan nem*), probablement d'un écrivain de cabaret, s'est introduit dans le langage » (*Magyar Nyelvőr*, 1918, p. 33).

Une forme plus complète de ces phrases nous est offerte quand un « c'est », « c'était » précède les mots prononcés : [on choyait Catalineta] » i tot era *Catalineta axó ! Catalineta alló* » (Rondayes *mallorquines*), l'all. dirait : « Katharina hin, Katharina her » ;

b) avec pronoms :

all. *mir nichts dir nichts*,

sic. *nec tibbi nec tabbi* « sans détours, d'emblée », litt. « sans dire : tibi » (le lat. datif *tibi* varié par Ablaut : *tabbi*) ;

e ʒittu io, e ʒittu tu, si misi 'n viaggio « et tranquillement il se mit en voyage » (idée de silence général représentée par deux personnages, un « moi » et un « toi ») ;

c) avec participe ou adjectif : le tour proverbial « dit (et) fait », répandu un peu partout : all. *gesagt getan*, cat. *dit et fet, fet et dit*, russe *skaʒano sdjelano*,

piém. *vist non vist* « di repente » : esp. y con dos golpes de ala, *visto y no visto* se perdía entre las nubes ; russe *vidimo nje vidimo*,

arag. *fosco o non fosco* « entre chien et loup ».

Note : ce schéma doit avoir influencé le majorcain *freg no freg* « en contact immédiat », où nous trouvons le nom postverbal tiré de *fregar* « frôler » : il y a aussi une locution *frech a frech* en catalan,

M. Regula, qui compte parmi les cas de *Satzeinbau* aussi bien la phrase espagnole de Pereda qui commence par *Por de pronto, rasca que rasca los pantoques...* (clair cas d'annexe, non d'interpolation !) que celui de *gueule, gueuleras-tu* (pas du tout différent de *cerca que cerca, no i vé miga del so* qu'il identifie comme

---

dans laquelle le *no* a été évidemment introduit d'après le schéma avec participe ou adjectif;

d) avec des numéraux :

all. *eins zwei drei !* war er verschwunden ; *ich eens zwee drei* — und da hatt ich se doch ooch schon beim Wickel (G. Hauptmann) ;

vénitien : *e nè una nè do*, el ciapa el trentaun [= il prend son chapeau] e saluda... e parte ;

roum. *şi mai una şi mai alta*, dete Dumnezeu [que son désir fût rempli].

Cf. aussi it. *minuto più, minuto meno*, chi ci bada ? ;

russe *odin bol'še, odin men'še* — *Ruda ni šlo* « un de plus, un de moins, tant pis ! »

2. Des mots-phrases reproduisant la langue parlée :

a) interjections :

fr. et *patati* et *patata !* comme cela pendant des heures (Daudet),

trim e *tram !* e vô n'aré « ceci, cela [= des objections], et vous l'aurez » (Wallon : Forir),

it. *ticche tacche* non conchiude niente (« di un cincistione », Petrocchi),

roum. « so rieten die Hirten hin und her [*ca'hîr ca mîr*], konnten es aber nicht erraten » (Tiktin ; *ca* « que » introduit des phrases de « style indirect lié »),

esp. y yo, *zas, zas*, bayonetazo limpio (cf. aussi note 1, p. 454),

judéo-esp. *amén, amén* li cayó el táled (« a fuerza de decir amén, de uno que demuestra ardor excesivo en el cumplimiento de los deberes religiosos », Wagner, *Caracteres generales del judeo-esp.*, p. 35) — exemple intéressant par son parallélisme avec les impératifs gérondiaux ; il y a dans *amén, amén*, une sorte d'imitation (par la voix) du personnage en question, de sorte que le verbum dicendi peut manquer.

Note : Quelquefois les interpolations sont oblitérées par les interponctions. Dans mon journal de Baltimore, *The Sun*, un « éditorial » intitulé *Click, Click* parle de l'invention récente d'une balle de golf atomique : "Just fish around among the woods and pull out the handy Geiger counter... Wave it over the suspected area — and *click, click, click*. There's the lost ball." L'interponction correcte devrait être : "and — click, click, click ! — there's the lost ball."

moi avec un adverbe) : M. Regula considère les deux (*por de pronto... et gueule, gueuleras-tu*) comme exemples de l'impératif fonctionnant comme « prédicat pur » (opposé au « prédicat

---

Le cas est comparable au *Cammina... cammina... Andranno nei monti*, de Verga, analysé plus haut ;

b) particules :

sic. *sì e no, no e sì*, all'urtimu finiu ca la signura dissi sì « après des hésitations entre oui et non... »,

it. *dunque, dunque*, non si viene mai a nulla (« en disant : donc, donc... ») ; *e poi, e poi*, troppo sarebbe a raccontarle tutte (l'individu parlant imite ironiquement un narrateur possible qui énumérerait patiemment tous les événements : « et puis [arriva ceci], et puis [arriva cela]... ») ;

c) pronoms interrogatifs :

lat. nunc, *nec quid nec quare*, in caelum abiit (Pétrone, *apud* Hoffmann, *Lat. Umgangsspr.*, § 156 : « Gott weiss, wie und warum »).

Il y a une sorte de « refus de questions oiseuses » dans cette construction intercalaire (« [sans demander] ni quoi ? ni : pourquoi ? ») et une sorte de mimique ironique remplaçant le verbe « demander ». Or, M. Ammann, *IF.*, LX, p. 1 seq., vient de publier un article sur la genèse des pronoms latins *quisquis* (*quicquid*) qui semble suggérer des procédés similaires : M. Ammann, se basant sur le fait que *quisquis* se trouve dans Plaute seulement dans les constructions *quisquis est* et *quisquis es*, généralement intercalées dans des phrases plus longues : *ille nunc laetus est*, quisquis est, *qui illam habet ; at tibi di semper, adulescens*, quisquis es, *faciant me* (les cas de *quisquis es(t)* ouvrant la phrase sont très rares), explique ces bribes de phrases par des questions directes, redoublées par ironie antiphrastique : *quisquis est* « n'importe qui » = *quis ? qui est ?* « qui ? qui est-ce ? » (« ein 'Ei so frage doch immerzu!' konnte κατ' ἀντίφρασιν den Sinn erhalten : 'genug der Fragen, nur nicht lange gefragt!' »). Je pourrais aussi m'imaginer une sorte de ton imitatif et ironique suivi d'un geste (ou d'une grimace) indiquant l'indifférence : « qui ? qui est-ce ? [geste d'indifférence]. » Le locuteur exprimerait son « refus des questions » (« Frageablehnung » d'Ammann) dans *quisquis es(t)* par la mimique, dans *nec quid nec quare* il le fait par la négation expresse.

3. Des phrases complètes à l'indicatif ou subjonctif :

it. improvvisamente, *che è che non è*, le pupille della fanciulla si accendono (« qu'est-ce qu'il y a, qu'est-ce qu'il n'y a pas ? » > « soudain »),

vén. [après une longue discussion] insoma, tira, molla, *come se fa come no se fa*, finchè ghe digo : la senta (= « il y eut beaucoup d'hésita-

gérondial » dans *estuvo baila que baila*). A juger d'après son expression « emploi plus vivant de l'impératif » au sujet de la phrase de Fogazzaro *e lì, andiamo, metti su...* (ainsi qu'au

---

tion » ; *tira, molla,* les impératifs descriptifs, sont coordonnés aux phrases interrogatives interpolées),

esp. el patache... comienza... a virar por avante y *bordada va, bordada viene,* en cosa de medio día está fuera del puerto (« un virage va, un virage vient » = « après plusieurs virages »),

cat. y's posa a conversar ab el pastoret, y *pregunta va, contesta vé,* el pastoret li conta que...

[ils rirent] i — *aquesta es meua i aquesta es teua* per aclarir-ho se posen tots dins una barca (« celle-ci est la mienne [sc. riposte], celle-ci est la tienne » > « après beaucoup de discussions »),

es posa *caych no caych* en es cantells de ses penyes (« est-ce que je tombe ? est-ce que je ne tombe pas ? », 1res personnes génériques dramatisant la situation périlleuse « au bord des rochers »),

port. *come ha de ser, como não ha de ser...* eis que a minha Luiza... me diz,

roum. *ce făcu* dascalul, *ce drese,* se dete pe lângă mama copiilor « qu'est-ce qu'il fit, qu'est-ce qu'il arrangea » > « après beaucoup de tentatives »,

ce umbla, ce cerceta, că pînă într'o zi dădu peste Calina în colita tîlharilor (« après beaucoup d'allées et venues »),

angl. and, *will you will you not,* I will marry you (Shakespeare) ; *willy-nilly* = will he will he not

alb. « der König, er mochte wollen oder nicht (*jo t a jap, jo sta jap,* litt. « soll ich ihn übergeben oder nicht ? »), musste ihm endlich den Knaben übergeben » (Pedersen),

russe *byla nje byla — kataj s pleči* « que ce fût, que ce ne fût pas, secoue cela de tes épaules » (Keller, p. 43),

il était, *pravda li, njet li* (« à tort ou à raison », litt. « était-ce, n'était-ce pas la vérité ? ») considéré comme révolutionnaire étranger (Dostoïevski) ;

turc « il me voit, il ne me voit pas (*beni görir görmez*), il commença à pleurer » (= « à peine m'avait-il vu », Deny).

On remarquera que ces constructions binaires intercalées expriment les mêmes situations de base que les impératifs intercalés : réciprocité, hésitation entre deux alternatives, succession immédiate de deux actions, continuité d'action, etc., et que les morceaux intercalés sont très souvent des reproductions de discours directs (véritables ou fictifs). Comme nous le voyons pour les impératifs gérondiaux, les phrases intercalées que nous trai-

sujet du... *rattrape-les !* de Daudet), l'attention de M. Regula est dirigée plutôt vers le degré de cristallisation grammaticale que montrent nos impératifs [1] : en ce sens, on peut évidem-

---

tons dans cette note peuvent être régies par des prépositions, ce qui montre leur « adverbialisation » achevée :

viennois *auf ja und nein* « en un clin d'œil »,

prov. anc. (Marcabrun, texte établi par M. Kurt Lewent), ab « *si farai no farai !* hoc ! fai al fol magra esquina » (= Amour fait maigrir l'amant par [les doutes] « ferai-je, ne ferai-je pas ? »),

port. me tirou da canceira *de casarás não casarás, sei freira não sejas freira* (Gil Vicente; « il m'a tiré de l'embarras [de savoir si] je me marierai ou ne me marierai pas », etc.).

M. U. Leo, dans son livre *Fogazzaros Stil u. der symbolistische Lebensroman* (1928), p 90, a attiré l'attention sur une habitude de caricature du romancier italien qui consiste à interpoler des fragments de discours directs, généralement assez triviaux (et en dialecte), dans un récit :

Allora Massimo andò tanto sulle furie che i due malaccorti coniugi — *ch'el scüsa, ch'el scüsa, ch'el scüsa* — infilarono l'uscio.

Quando ci arrivò — *oh che caso ! oh che caso !* — non rifiniva più dal fare... domande di ogni genere.

Patrona, patrona, patrona, la triplice compagnia si mise in cammino.

M. Leo n'ayant insisté que sur l'originalité et la valeur de style de ce procédé, j'ai pu relever dans *Lbl.*, 1928, col. 49, le côté traditionnel de ces interpolations (« Satzeinbau ») : « *patrona, patrona, patrona* », *la ...compagnia si mise in cammino* « en disant : patrona !... » n'est vraiment pas essentiellement différent de *dunque, dunque, non si viene mai a nulla* « en disant tout le temps : dunque ! », seulement Fogazzaro a su, par sa parenthèse, caractériser ses personnages par leur langage individuel (à noter les trois membres au lieu de la stylistisation habituelle de deux membres). On pourrait comparer ici la phrase de Tolstoï : *Gospodi, blagoslovi ! stala doit'-korovu* « [en disant :] Que Dieu me bénisse, elle se mit à traire la vache » — aussi en ce qui concerne la caractérisation du locuteur impliquée (ce sont les paysans russes qui prononcent cette formulette pieuse en se mettant au travail).

1. C'est aussi le point de vue de Boyer-Spéranski qui distinguent dans leur paragraphe 41 « Emplois de l'impératif en valeur non impérative » les cas : 1) « emplois adverbiaux » ; 2) « l'impératif en fonction de prétérit » et 3) « l'impératif de la proposition conditionnelle », qui ne nous occupe pas en ce moment. Or, sous « emplois adverbiaux » sont rangées les formes pétrifiées égales à des particules comme *pust', počti, da(va)j* — et aussi *kažis'* « à ce qu'il paraît », qui du point de vue syntaxique, devrait être rangé ensemble avec les impératifs descriptifs comme *slučis'* (« arrive [ô histoire !] »),

ment dire que la phrase de Fogazzaro montre un impératif plus « vivant » que les types *gueule! gueuleras-tu!* ou *gira che gira*. J'ai suggéré plus haut que les formes cristallisées se trouvent de préférence dans le type gérondial (dans le cas de *Satzeinbau*) et j'ai essayé d'en trouver la raison, mais elles ne manquent pas tout à fait dans les cas de *Satzanbau* (*et fouette qui en fouette!, el padre lee que lee, y venga fiestas y venga fiestas* avec *venga* pétrifié, etc.). D'autre part, je ne vois pas pourquoi l'exemple de Pereda devrait être subsumé sous *Satzeinbau*. Je crois donc que les termes *Satzeinbau-Satzanbau* sont excellents, en ce qu'ils servent à distinguer les impératifs gérondiaux et descriptifs, mais le degré relatif de cristallisation des locutions n'a rien à voir avec cette distinction.

Leo SPITZER.

(*A suivre.*)

---

da i djorni menja, (« montre-toi [ô sort!] », cf. note 1, p. 466), alors que les cas gérondiaux comme *tovo i gljadis'* ne sont pas mentionnés du tout dans ce paragraphe.

SIRE, MESSIRE

(Cinquième article[1].)

Froissart : Le Monde ecclésiastique (*suite*).

Nous savons comment les autres s'adressent à Froissart. Il nous reste à voir comment Froissart s'adresse aux autres, et les renseignements que nous allons recueillir à ce sujet dans le tome XII des *Chroniques* seront pour notre recherche d'un singulier intérêt. En effet, nous ne connaissons pas dans toute la littérature française, du XI^e^ siècle à la fin du XIV^e^, un seul autre livre où un contemporain nous fasse connaître — non pas après coup, longtemps après les événements — mais sur le moment même et notés au jour le jour, les termes de politesse dont il se sert à l'égard de ses interlocuteurs. Répétons que Froissart, qui a une longue expérience du langage des cours, des tournois et des camps, sait la valeur exacte des termes dont il se sert. Il est sur ce point le digne émule du comte de Foix. Nous avons vu comment le comte l'a accueilli, mais le chroniqueur ne nous rapporte aucune des paroles qu'il a prononcées lui-même en parlant au comte. Il est certain toutefois qu'il a dû faire à Orthez comme les autres et s'incliner devant le comte avec un « monseigneur » très respectueux.

Il avait certes plus de latitude à l'égard de son guide de huit jours, Espan du Leu. Espan était un seigneur fort bien en cour à Orthez et maître d'hôtel du comte. Mais enfin c'était tout de même un simple chevalier. Observons comment son compagnon de route va se comporter avec lui et notons ce qu'il emploie comme terme d'adresse et ce qu'il n'emploie pas. Ces termes sont au nombre de 17 et offrent, comme ceux dont

1. Pour les articles précédents, voir tome LXXI (1950), p. 1 et 180, et ci-dessus, tome LXXII (1951), p. 31 et 324.

se sert son interlocuteur à son égard, une certaine variété, mais c'est une variété d'un autre ordre, qui fait ressortir bien clairement la différence des positions sociales. Espan est plus sobre que Froissart de termes d'adresse : de son côté ils sont 7 en tout contre les 17 qui proviennent de Froissart. Cela indique déjà une attitude de légère réserve chez Espan et d'empressement poli chez Froissart. Espan n'emploie pas du tout le terme *sire*. Sa dignité de chevalier parlant à un bourgeois ou à un clerc s'y oppose. Il préfère « messire Jehan » qui ne l'engage à rien, n'étant qu'un terme de courtoisie qui ne tire pas à conséquence. Un chevalier aurait répondu du tac au tac par « messire Espan ». Ce serait parler d'égal à égal avec le digne seigneur. Froissart qui n'est pas chevalier ne peut se permettre cette liberté. Il va s'en tenir, pour les premières conversations, au *sire* respectueux qu'on peut toujours, en toute circonstance, adresser à toute personne quelconque jusques et y compris le roi. Puis comme Espan abandonnant définitivement le « messire » passe à « beau maître » qu'il a déjà employé entre le 2e et le 3e « messire », et enfin par 2 fois à « maistre Jehan », Froissart, sentant l'intention bienveillante de ce « maître » dont il fait apparemment plus de cas devant son prénom que du « messire », veut lui aussi y mettre du sien, et 2 fois de suite, puis une 3e fois après 2 autres « sires », il appelle Espan « monseigneur », et ne revient aux « sires » du début que par l'intermédiaire d'un « doux sire » où la marque de respect se double d'une nuance de gentille reconnaissance pour la complaisance, la bonne humeur et l'affabilité du chevalier :

Et *doulz sire*, di-ge, y avoit-il cause que le duc l'eust en hayne ? XII, 66, 14.

Avec le Bascot de Mauléon se présente une difficulté. Léon Mirot, Introd. du t. XII, p. xxx, écrit : « Armé chevalier à la bataille de Poitiers par le captal de Buch, le Bascot de Mauléon y fit prisonnier un chevalier et deux écuyers. » Mais n'y a-t-il pas là une erreur d'interprétation ? La phrase sur laquelle semble se fonder Léon Mirot est la suivante : « La premiere fois que je fus armé, ce fut dessoubz le captal de Beuf, à la bataille de Poitiers. » (XII, 96, 31.) Mais ceci, à notre avis,

doit se traduire ainsi : « La première fois que je portai les armes, ce fut à la bataille de Poitiers, où je servais sous la bannière du captal de Buch. » Il n'est pas question d'un adoubement. Il est bien plus probable que le Bascot, âgé alors de 18 ans, n'était à Poitiers qu'un simple écuyer. En tout cas, parlant d'une époque où le Bascot était capitaine du château de Trigalet, — c'était en 1373, 17 ans après Poitiers — Espan du Leu le décrit à Froissart en 1388 comme étant alors « ung *escuier* gascon ». En cette même année 1388, Froissart étant à Orthez voit arriver en grand équipage « ung escuier gascon » (XII, 95, 31) qui descend à l'hôtel où il était lui-même logé, l'entend nommer « le Bastard de Mauléon », et demande à Espan du Leu :

> Et n'est-ce pas l'escuier qui se parti du chastel de Trigalet quant le duc d'Anjou sist devant Mauvoisin ? — Oil, respondi-il, c'est ung bon homme d'armes pour le present et ung grant cappitaine. XII, 96, 8.

C'était l'occasion pour Espan de rectifier Froissart, s'il se trompait, en appelant le Bascot un écuyer. Mais il ne le fait pas. Et Froissart, nous rapportant la longue conversation qu'il a eue un soir avec lui en compagnie de deux autres hommes d'armes, l'appelle nettement un écuyer (XII, 96, 29 ; 98, 4).

Ces préliminaires sont importants si l'on veut se bien représenter l'attitude de Froissart pendant cette conversation. Il a devant lui un capitaine renommé, mais ce n'est pas un chevalier. Froissart l'écoute avec beaucoup de plaisir car il lui conte des faits d'armes singuliers et lui donne des nouvelles précises d'autres capitaines sur lesquels il l'a interrogé. Le capitaine n'est pas fâché de se faire valoir aux yeux d'un clerc pacifique par lui-même, mais amoureux des belles prouesses, il détaille ses histoires avec une verve entraînante et, du reste, cordialement par deux fois appelle son interlocuteur « messire Jehan » et une fois « beau sire ». Froissart, tout charmé qu'il est, doit dans cette compagnie d'homme d'armes un peu bruyante maintenir sa dignité, et, quoique les contes soient longs et que l'écuyer s'interrompe fréquemment pour demander à l'enquêteur ce qu'il en pense, Froissart ne se croit pas tenu d'employer plus d'un seul terme d'adresse pendant toute la veillée :

Messire Jehan, que dictes-vous ? Estes-vous bien infourmé de ma vie ?... — Par ma foy, *sire*, di-ge, oil. XII, 109, 17.

Froissart était encore trop nouveau à cette vie tumultueuse d'Orthez, trop étranger à ce monde d'écuyers âgés qui n'avaient pas voulu devenir chevaliers, trop peu sûr de sa position parmi eux pour se permettre de dire « Bascot » au narrateur. Un « sire » qui n'est jamais déplacé et n'engage personne, semblait nécessaire pour répondre à la cordialité de l'autre, mais ce « sire » devait rester unique pour ne pas dépasser ce que demandait l'occasion.

Froissart n'a pas toujours été aussi réservé en causant avec un écuyer. Sept ans plus tard — en 1395 — il est en Angleterre pour la première fois depuis 27 ans. Au début il n'y connaît plus personne, et personne ne le connaît. Mais il a vite fait de trouver des amis dans l'entourage du roi Richard, où les vieux souvenirs de ses séjours d'autrefois se réveillent. Le roi lui-même l'accueille avec bonté. De nouveau il est un privilégié dans cette cour brillante où il se sent à l'aise, plus à l'aise peut-être qu'à Orthez où, étranger de distinction, il reste tout de même un étranger. Le duc de York se souvient de l'avoir vu jadis auprès de sa « dame de mère », et l'appelle « messire Jean ». C'est aussi de cette façon que s'adresse à lui un écuyer nommé Henri Crystède, « homme de bien et de prudence grandement et bien parlant françois... qui pouvoit être pour lors en l'âge de cinquante ans ». Il avait joué un rôle assez important dans l'exécution des mesures prises par le roi d'Angleterre pour accoutumer l'Irlande aux usages de l'Angleterre. Écoutons-le causer avec Froissart :

Pour lors véritablement c'étoit grand nouvelleté à voir ces quatre rois d'Irlande ; et le vous seroit si vous le véyez. — *Henry*, répondis-je, je le crois bien, et voudrois qu'il m'eût coûté du mien et je eusse là esté. Buchon, *Chroniques de Jean Froissart*, t. III, 1835, p. 212, col. 1.

Et, à la fin de son récit :

Ainsi vous ai-je conté la manière comment le roi notre sire a en partie celle année présente, accompli et fourni son voyage en Irlande. Si le mettez en mémoire et retenance, afin que quand vous serez retourné en votre nation que vous le puissiez écrire et chroniser avecques vos autres histoires

qui descendent de celle matière. — Et je répondis : *Henry*, vous parlez loyaument, et ainsi sera-t-il fait. *Ibid.*, t. III, p. 213, col. 1.

Froissart se sentait plus près de l'écuyer Henri Cristède, qu'il appelait dûment et aisément par son prénom, que du Bascot de Mauléon, auquel il disait « sire ».

Deux autres écuyers d'Orthez apparaissent engagés en de longues conversations avec Froissart, ou plutôt en de longs récits coupés de quelques interruptions. L'un est l'« escuier ancien et homme moult notable » dont nous avons parlé plus haut. Il conte à Froissart la mort de Gaston, le fils du comte, et l'histoire de Pierre de Berne, le somnambule. Froissart ne nous donne pas son nom et se borne à l'appeler « l'écuyer » une sixaine de fois. Cet écuyer lui dit « beau maître » et même « doux maître ». Mais pas une seule appellation de politesse du côté de Froissart. Ce qui ne veut nullement dire qu'il soit impoli envers le narrateur. Il le presse de questions, l'écoute religieusement, fait les réflexions que commande la situation, le remercie gentiment, et sans doute laisse une bonne impression derrière lui. Sans quoi il ne se serait pas entendu appeler « doux maître ». Mais, enfin, son code de manières ne comporte pas de terme particulier à appliquer à un vieil écuyer qui n'a peut-être pas de grandes prouesses à son crédit. On peut se demander aussi si, vu la nature délicate des faits que cet écuyer lui a contés en secret, le chroniqueur n'a pas tu à dessein le nom du conteur.

Peut-être peut-on expliquer de la même façon le silence de Froissart à l'égard du deuxième écuyer, — celui qui lui a conté la bataille de Juberot. C'est quelqu'un qui a pris part à cette bataille sanglante, un brave sans le moindre doute. Mais nous ne saurons pas son nom. C'est que Froissart ne lui doit pas seulement le récit détaillé de ce grand fait d'armes. Il réussit à lui faire dire ce qu'on pense à Orthez de la prescience singulière du comte de Foix qui sait les événements longtemps avant que la nouvelle ait pu en être apportée en Béarn par des moyens naturels. Comme l'écuyer hésite à lui faire cette confidence, Froissart le presse un peu :

Et *doulx homs*, di-ge, les ymaginations que vous pensez sus, vueilliez-les moy esclarcir et je vous en sçaray gré. XII, 172, 19.

Et il lui promet de ne pas parler de la chose à qui que ce soit à Orthez. Nous savons qu'il en parlera à Valenciennes, mais il ne nommera pas l'écuyer. Notez les termes qu'il emploie en l'adjurant de lui faire connaître ces « imaginations », *doulx homs*. C'est gentil et cela correspond au *doulx sire* que quelques jours ou quelques semaines plus tôt il adressait à Espan du Leu ; mais de « homme » à « sire » il y a toute la différence de l'écuyer au chevalier. Sans Froissart nous ne connaîtrions guère ces nuances.

« Monseigneur » l'emporte sur « messire »

Revenons à *messire* et *monseigneur*. Le premier fait qui attire notre attention quand nous examinons le deuxième livre (t. IX, X, XI) et le troisième livre (t. XII) des *Chroniques* de Froissart, c'est le succès grandissant de *monseigneur* comme terme d'adresse directe. Sans doute *sire*, nous l'avons indiqué plusieurs fois, est encore possible dans tous les cas. Froissart voyage pendant 8 jours dans la compagnie du chevalier Espan du Leu, et, si dans cet intervalle de temps il lui dit 3 fois « monseigneur », il ne lui dit pas moins de 14 fois « sire » (dont une fois « doulz sire »). Mais Froissart et Espan sont, au début de leur chevauchée, étrangers l'un à l'autre, ils n'appartiennent ni à la même classe sociale, ni au même groupement d'individus, et chacun d'eux se tient sur sa dignité, tout en observant scrupuleusement les convenances qui sont dans les traditions des gens bien élevés.

Mais pénétrons dans ces groupements durables qui se forment autour d'un homme, d'une ville, d'un château ou dans un corps de troupes. Au château d'Orthez, le comte de Foix est d'une courtoisie parfaite à l'égard de tous ceux qui l'entourent ou qui viennent lui rendre visite. Même à son frère, le chevalier Ernault Guillaume, il dira :

> Par Dieu, *messire Ernault*, il est ainsi que je vous di, et briefvement nous orons nouvelles. XII, 171, 27.

Il ne manque pas de donner aux chevaliers le « messire » qui leur est dû, mais toutefois se réserve de les appeler par leur

seul prénom quand il les connaît bien et veut avoir avec eux un entretien confidentiel. Désirant obtenir du capitaine de Lourdes, messire Pierre Ernault de Berne, qu'il lui rende le château que celui-ci tient pour les Anglais, il le fait venir et lui dit :

Pierre, j'ay à parler à vous de pluseurs choses, si ne veuil pas que vous partez sans mon congié. XII, 61, 9.

S'il parle à un possesseur de fief, il l'aborde par le nom de son fief, précédé de « sire de » :

Sire de Korasse, avez-vous point encores veu vostre messagier? XII, 177, 15.

En revanche tout le monde dit « monseigneur » au comte de Foix, sa femme, son fils Gaston, Ivain son bâtard, son frère, sa cousine Alienor de Commines, comtesse de Boulogne, tous les chevaliers et écuyers qui demeurent à Orthez où viennent l'y voir, et bien entendu tous ses serviteurs :

A paines estoit le conte rentré en sa chambre, quant nouvelles li vinrent de celuy qui administroit l'enfant sa viande, qui li dit : *Monseigneur*, Gaston est mort. — Mort ? dist le conte. — Mes dieux, *monseigneur*, voire. XII, 88, 16.

Le sire de Korasse, qui est en grand crédit auprès du comte, répond à la question que nous venons de lui voir poser, il n'y a qu'un instant:

Pour ma foy, *monseignenr*, nennil, ne point je n'y ay pensé. XII, 177, 17.

Et à son tour le sire de Korasse est salué du même terme par sa « mesnie » :

Monseigneur, n'avez-vous point oï ce que nous avons à nuit oy ? XII, 174, 28.

Le comte de Foix fait assembler un jour à Orthez « tous nobles et les prelas de Foeis et de Berne, et tous les hommes notables de ces deux pays » (XII, 86, 2), et leur expose comment son fils Gaston a mérité la mort :

Tout ce peuple respondi à celle parole de une voix et dist : *Monseigneur*,

sauve soit vostre grace, nous ne volons pas que Gaston meure, c'est vostre hiretier et plus n'en avons. XII, 86, 8.

Bref, l'étiquette de la cour d'Orthez exige qu'on dise « monseigneur » au comte de Foix. Nous ne croyons pas avoir lu un seul « sire » adressé au comte, bien qu'en théorie ç'eût été possible. Il est clair que *monseigneur* ajoute à *sire* une nuance de déférence plus appuyée, fort bien sentie à la fois par qui salue de ce mot et par qui reçoit ce salut.

Pour bien apprécier la valeur de *monseigneur* et sentir la nuance qui le sépare de *sire*, il faut en effet tenir compte non pas seulement de celui à qui on dit le mot, mais de celui qui le dit et des circonstances où le mot est prononcé. Voici un exemple caractéristique à ce point de vue :

« Ung vaillant chevalier de France... messire Gaultier de Pasac, grant cappitaine et bon de gens d'armes », reçoit une commission générale du roi « sus tous les officiers de la Languedock » pour aller reprendre à la tête d'un groupe de gens d'armes des châteaux de la région de Toulouse où s'étaient installés des pillards qui rançonnoient tout le pays environnant. Il est accompagné du sénéchal de Toulouse, messire Hue ou Hugues de Froideville. Écoutons-les s'entretenir entre eux :

[Le sénéchal :] Alons parler à *messire Gaultier*... XII, 188, 31. [Puis arrivé devant lui :] *Messire Gaultier*, j'ay fait traitier devers le cappitaine de ce fort. XII, 189, 4. [Et encore :] A la parole de messire Gaultier, s'avisa le seneschal de Thoulouse. Si respondi et dist : *Sire*, ilz ne s'en pevent estre alez fors par dessoubz terre, et je croy bien que il y ait aucune alée dedens terre par laquelle ilz se sont widiez. XII, 194, 26. [Puis :] Messire Gaultier ot tres grant merveille, et demanda au seneschal de Thoulouse : *Messire Hugues*, ne saviez-vous point ceste croute? — Par ma foy, *sire*, respondi messire Hugues, je avoie bien oy dire que telle chose avoit ceens, mais point n'y pensoie. XII, 195, 1. Cf. 195, 10.

Le sénéchal de Toulouse est le subordonné de Gaucher de Pasac, mais seulement pour un temps, car Gaucher n'a qu'une mission temporaire, et un sénéchal est un seigneur important. Son chef sera donc pour lui « messire Gaultier, et là il le traite d'égal à égal, mais à une question posée par Gaucher il répondra par *sire*, terme respectueux et très correct en la circonstance. Gaucher appelle son subordonné « messire Hugues »

mais il évite le *sire* et tout autre terme de courtoisie. Il est tenu de conserver ses distances. Écoutons maintenant un autre seigneur du pays à qui par deux fois on a pris son château : messire Raymond de Cruvale a dû les deux fois payer une bonne rançon et la seconde fois il lui a fallu abandonner son château au capitaine de pillards Espagnolet. On s'occupe à le reprendre pour le restituer à son légitime propriétaire. Mais en attendant Raymond, qui est dans une situation un peu comique, n'a pas trop envie de faire le fier. A propos d'une voie souterraine qui conduit hors du château, messire Gaucher lui pose une question :

Et savez-vous où elle wide?... — Oil, *monseigneur*, dist-il, elle wide en un bois qui n'est pas trop loin de cy. XII, 196, 20.

S'il avait eu son fief en sa possession et 4.000 francs de plus dans sa poche, Raymond aurait sans doute été pour Gaucher « messire Raymond » et il n'est pas sûr que Raymond eût alors répondu par « Monseigneur » au lieu de « Sire ». Au contraire les deux cents « gros varlets » du pays auxquels le chef commande d'aller par le souterrain attaquer le château répondent tout naturellement : « *Monseigneur*, volentiers. » XII, 197, 4.

En 1373, le duc d'Anjou commande une armée dans le sud de la France. Il a au-dessous de lui le connétable Olivier de Clisson et le maréchal de l'ost Garsis du Chastel. A propos du sort qu'il convient de réserver à des otages, après manquement de parole de ceux qui les avaient livrés, les deux hauts dignitaires vont s'adresser au duc. Tous deux lui disent « monseigneur ». Le duc d'Anjou pressé vivement par le connétable de faire exécuter les otages finit par lui répondre :

Messire Olivier, faites-en ce que bon vous semble. XII, 38, 3.

Il est probable qu'il disait également *messire Garsis* à son maréchal. Ainsi se maintiennent les distances. Mais le même maréchal devient « monseigneur » pour notre vieille connaissance, le Bascot de Mauléon, qui était à la fois son cousin et son adversaire :

Bascot, je sçay bien en quel parti vous estes... — *Monseigneur*, respondi l'escuier, je oseroye bien... faire ce que vous me conseilleriez. XII, 40, 17.

Un peu plus tard, Garsis veut aller attaquer le chastel de Neutilleux. Mais sur le chemin on lui vint dire :

Monseigneur, vous n'avez que faire plus avant, car vous ne trouverez nulluy au chastel Neutilleux ; ceulx qui le tenoient s'en sont partis. XII, 42, 13.

Ce sont évidemment des gens du pays qui parlent ainsi à un puissant maréchal. Mais le sénéchal de Nebosen, qui était là, saisit la balle au bond :

Sire, ce chastel est en ma seneschaucée... Si vous en pry, bailliez le moy et je le feray bien garder à mes coustages... — Et je le vueil, respondi messire Garsis. XII, 42, 20.

Le maréchal est toujours aussi puissant, et sa décision le montre bien. Mais le sénéchal de Nebosen est quelqu'un qui compte aussi, et même pour quémander une faveur il évitera le « monseigneur » et s'en tiendra au « sire » respectueux. Ainsi tout le monde dit « monseigneur » à un très grand noble comme le duc de Foix ou à un prince du sang comme le duc d'Anjou. Dans les châteaux le maître de la maison est un « monseigneur » pour son personnel et ses dépendants : au dehors de son château il perd nécessairement une partie de son prestige. Suivant les cas, il pourra être salué de *sire de* suivi du nom de son fief, ou de *sire* tout court, ou de *messire* suivi de son prénom. Tout dépendra du rang de son interlocuteur et des circonstances. Un connétable, un maréchal, un sénéchal seront des « monseigneurs » pour les habitants du pays, les gros varlets, les écuyers et les seigneurs un peu défavorisés de la fortune. Mais leurs égaux, ou ceux qui peuvent le devenir facilement, y regarderont à deux fois avant de les traiter de « monseigneurs » ; la plupart du temps le « sire » respectueux y suffira ou le « messire » suivi du prénom.

Ces considérations expliquent aussi les exemples suivants qui nous transportent dans des milieux assez différents. Un chevalier de Bretagne conversant à Paris, en présence de Froissart, avec le sire d'Albret dit à celui-ci « monseigneur » (XII, 205, 23). C'est que le sire d'Albret est non seulement un très grand seigneur du Midi, mais qu'il a épousé la sœur de la reine de France.

Le duc de Lancastre parlant au roi d'Angleterre lui dit « monseigneur » (XII, 244, 14). L'écuyer Laurentien Fougasse, un Portugais, dit « monseigneur » au duc de Lancastre (XII, 248, 7).

La femme de messire Jean Laurent de Coigne parlant au roi de Portugal Ferrand, qui veut l'épouser de force, s'écrie :

Ha ! *Monseigneur*, saulve soit vostre grace, je ne puis avoir honneur à estre reyne de Portugal. XII, 248, 30.

Il est possible que dans ce dernier exemple, comme dans le passage cité plus haut où le duc de Lancastre s'adresse au roi d'Angleterre, « monseigneur » signifie « le seigneur qui est le mien ». La limite entre les deux sens est devenue parfois difficile à déterminer exactement, tant les emplois se sont rapprochés et comme fondus ensemble. Et c'est le « monseigneur » honorifique, dont la valeur s'accroît de plus en plus, qui prend le dessus dans la combinaison. Quand le prince de Galles, chargé de trancher une question délicate en qualité d'arbitre, répond : « *Mon seigneur mon pere* et moy ne sarions gré qui nous prieroit de remettre arriere ce que nous tenons pour la belle aventure et bonne fortune que eusmes à Poitiers. » (XII, 16, 13), veut-il dire : « Le chef de notre maison et moi son fils » ou bien le « monseigneur » qui précède « mon père » est-il le titre honorifique que nous connaissons, bien fin qui le dira. Peut-être n'aurait-il pas pu le décider lui-même.

De même il se présente des cas où il n'est pas aisé de distinguer entre le « monseigneur » titre honorifique et le même mot signifiant « mon mari ». La comtesse de Bisquaie, une très grande dame, veut quitter son mari, messire Pierre de Berne, frère du comte de Foix, qui est sujet à des accès inquiétants de somnambulisme. Mais elle dissimule son dessein et dit seulement à Pierre :

Monseigneur, je n'aray jamais santé, si auray esté en pelerinage à Saint Jaques. Donnez-moi mon congié, que je y voise. XII, 92, 8.

Même doute que tout à l'heure pour le prince de Galles. La comtesse veut-elle dire : « Vous qui êtes mon mari », ou s'incline-t-elle devant lui en lui appliquant le beau titre honorifique,

ou enfin — ce qui nous paraît le plus probable, y a-t-il dans cet unique mot coexistence des deux nuances ? Il est certain que dans les familles princières de l'époque le « monseigneur » est singulièrement fréquent à la fois comme terme d'adresse directe et pour désigner un tiers. La comtesse de Foix à qui son mari est redevable d'un douaire de 50.000 francs, lui reproche de ne pas vouloir faire crédit d'une somme pareille à son frère, le roi de Navarre :

Monseigneur, vous portez pou d'onneur à *monseigneur mon frere*, quant vous ne li volez croire cinquante mille francs... Vous savez que vous me devez assener pour mon douaire cinquante mille francs, et ceulx mettre en la main de *monseigneur mon frere*; si ne povez estre mal payé. XII, 79, 23.

Le comte de Foix finit par avancer la somme demandée au roi de Navarre, mais plus tard, quand il veut rentrer en possession de son argent, il y trouve des difficultés. En dernier recours il envoie Madame de Foix réclamer les 50.000 francs à son frère. Mais le frère n'entend pas de cette oreille et la malheureuse comtesse est réduite à s'écrier :

Ha ! *monseigneur*, ...vous metterez trop grant haynne par celle voye entre *monseigneur* et nous, et se vous tenez vostre pourpos, je n'oseray retourner en la conté de Foeis, car *monseigneur* m'ochiroit, et diroit que je l'aroie deceu. XII, 80, 21.

Il nous paraît peu probable que, dans un contexte de ce genre avec son cliquetis de termes d'adresse et d'appellations, la comtesse de Foix puisse maintenir soigneusement séparés dans sa pensée le « monseigneur » qu'elle adresse à son mari et le « monseigneur » dont elle use envers son frère, bien que les deux mots, semblables par la forme, aient une origine différente et aient conservé pendant longtemps une signification distincte. Pourtant, il ne faut pas être trop affirmatif. Il est certain que même à cette date tardive, dès que l'occasion s'y prêtait, les deux sens pouvaient s'affirmer chacun de son côté et s'opposer l'un à l'autre. Ecoutons la supplication de la dame de Plainmartin au duc de Berry pour obtenir de lui qu'on respecte sa terre pendant l'absence de son mari, qui est du parti anglais :

Monsigneur, vous savés que je sui une seule femme à point de fait ne de

deffense, et veve de vif mari, s'il plaist à Dieu; car *mon signeur, messire Guichars*, gist prisonniers en Espagne, ens es dangiers dou roy Henry, VIII, 116, 15.

L'opposition de forme du cas-sujet au cas-régime dans un rôle grammatical identique fait vivement ressortir le double sens du mot. Et il est intéressant de constater que pas un instant la dame de Plainmartin n'a pensé que *messire* pourrait à lui seul suffire à exprimer le sens qu'elle avait dans l'esprit. C'est sans doute qu'en 1373 il aurait fallu être un bien grand admirateur de l'ancienne déclinaison pour voir dans le possessif *mes* une forme possible de singulier. Froissart lui-même est revenu à cette date, comme nous allons bientôt le voir, de la belle foi de ses premières années d'écrivain en la « correction » grammaticale. Il se peut que ce soit à lui que nous devions, sinon le sens des paroles de la « dame », du moins la forme qu'elles revêtent : le témoignage n'en devient que plus précieux encore pour nous. Le puriste Froissart trouve tout naturel qu'une grande dame de l'époque voulant désigner son mari dise « mon seigneur » au lieu de « mes|sire ».

Il est clair que, dans le dernier quart du XIV^e^ siècle, le possessif *mes* suggère immédiatement l'idée d'un pluriel. Le *mes* qui est inclus dans *messire* n'est plus du tout compris comme un possessif. Il n'est que la syllabe initiale d'un mot composé qui a la valeur d'un terme simple. *Mes* reste disponible pour indiquer, ici comme ailleurs à cette époque, un pluriel. On ne sera donc pas surpris de noter l'apparition d'une forme nouvelle, *messeigneur(s)*, qui devient le pluriel de *monseigneur*. Nous n'avons trouvé d'exemples de cette forme ni au XII^e^ siècle, bien entendu, ni même dans tout le cours du XIII^e^ siècle. Le premier exemple que nous en ayons rencontré appartient au XIV^e^ siècle : il apparaît dans Jean le Bel où il est du reste l'unique emploi de ce genre. L'auteur vient de parler de la puissance de Jacques d'Artevelde, puis il continue :

Or vueil je retourner à *mes seigneurs* d'Angleterre. Ces seigneurs, qui estoient envoyez par decha la mer et estoient si honnourablement à Valenchiennes... se penserrent entre eulx que ce seroit grand confort pour le roy... s'il pouoit avoir le confort et ayde des Flamens. I, 131.

Même à une époque où apparaît *monseigneur* tout court

comme terme d'adresse directe, le pluriel de ce vocatif, qui du reste se rencontre à l'origine même de la langue, est *seigneur*. Mais « seigneur », nous le savons, peut se dire, ou peu s'en faut, à tout groupe d'hommes quelconque. On dut sentir un jour le besoin d'avoir pour le pluriel un terme qui n'embrassât pas pêle-mêle toutes les conditions sociales, mais s'appliquât exclusivement à un groupe choisi, comme celui des chevaliers par exemple. Si on les distinguait des autres au singulier, pourquoi pas au pluriel ? *Messeigneur(s)* faisait admirablement l'affaire et fut choisi dès que *messire* se fut fossilisé et que la première syllabe eut cessé d'indiquer nettement un possessif singulier. Il faut noter d'ailleurs que l'emploi de *messeigneur* comme vocatif ou, ainsi qu'il en est dans l'exemple de Jean le Bel cité plus haut, comme accusatif est assez rare chez Froissart. La raison en est facile à découvrir. Au moyen âge, l'individu en tant que tel compte singulièrement plus qu'il ne peut le faire dans nos sociétés socialisées et uniformisées.

Les raccourcissements du type « Messieurs tel et tel », si fréquents dans les énumérations d'aujourd'hui, apparaissent à peine chez Froissart. Une liste de chevaliers, si longue soit-elle, et si pressé que soit l'écrivain, comptera autant de « messires » ou de « monseigneurs » que d'individus. Pourtant si le terme d'adresse n'est suivi d'aucun nom propre et que le « monseigneur » désigne un chef sous l'autorité duquel on est placé, le mot pourra se trouver au pluriel, comme sujet ou régime, si le subordonné s'adresse à plusieurs de ces chefs. Ainsi l'écuyer Guillaume Lidiel, envoyé en parlementaire auprès du capitaine d'un château assiégé, répond à celui-ci qui veut bien se rendre mais à certaines conditions :

> Je ne suy pas chargié si avant, mais je parleray volentiers pour vous à *mes seigneurs*. A ces mots retourna-t-il devers le seneschal de Thoulouse et li recorda toutes paroles que vous avez oyes. XII, 188, 26.

« Ses seigneurs » sont le sénéchal de Toulouse et les chevaliers qui l'entourent. Ce cas est du reste assez exceptionnel. Mais quand on s'adresse en bloc à un groupe de gens, c'est-à-dire quand il s'agit d'un vocatif, les exemples, sans être abondants, sont du moins plus fréquents. De même qu'en pareil cas, on a dit jusqu'alors « seigneur », on dira « mi seigneur » ou « mes-

seigneurs », qui n'est qu'un « seigneur » plus exclusif. Les ambassadeurs du roi de Portugal ont une entrevue à Londres avec le duc de Lancastre et le comte de Cambridge, oncles du roi d'Angleterre, et au cours de l'entretien leur disent :

Avec tout ce, *messeigneurs* qui icy estes, vostre querelle est toute clere à chalengier le royaume de Castille. XII, 120, 29.

L'expédition anglaise contre le roi de Castille est en route. Le duc de Lancastre et les seigneurs de sa suite font venir devant eux le « maistre des navires au roi de Portingal » et le prient de leur indiquer le meilleur point de débarquement. Il leur répond :

Messeigneurs, pour ce fus-je envoié querre et tramis en Engleterre par devers vous que le roy de Portugal mon seigneur quelle part que vous arrivez en son pays, vous serez les bien venus et en ara grant joye. XII, 308, 23.

Le sénéchal de Beaucaire qui par un acte d'initiative hardie a rassemblé autour de lui pour une expédition assez dangereuse un groupe de seigneurs, dont certains sont de plus grands personnages que lui, leur révèle, le moment venu, son plan d'action :

Quant li senescaus de Biaukaire oy ce, il dist as signeurs qui là estoient : *Mi signeur*, je conseille que vous demorés en ceste valée couvertement, et je m'en irai à tout soixante compagnons accueillier ceste grande proie, et le vous amenrai chi endroit. III, 114, 10.

Dans chacun de ces 3 exemples — sans en excepter même le dernier — celui qui parle s'adresse à des gens qui sont, tous ou en partie, ses supérieurs dans la hiérarchie féodale. Nous ne savons si une circonstance de ce genre a été nécessaire pour favoriser le développement de la forme nouvelle. En tout cas, l'exemple du sénéchal de Beaucaire montre combien elle semble naturelle aux gens de l'époque, car, même s'il y a de plus grands seigneurs que lui dans sa troupe, ils ont accepté pour l'occasion de servir sous ses ordres, et, après tout, il est un chevalier qui parle à des chevaliers.

Revenons au *monseigneur* singulier. Nous venons de voir que dans l'emploi d'un vocatif il est courant. Et nous savons

qu'il apparaît dès le temps de Jean Renart, puisqu'il y en a un exemple très net dans *Guillaume de Dôle*. Dans la seconde moitié du XIV^e^ siècle, les exemples du mot ainsi employé ne se comptent plus. Mais si du vocatif nous passons au nominatif la situation n'est plus du tout la même. L'un n'entraîne pas l'autre. Gaucher de Passac « souverain capitaine » d'un large détachement de troupes, peut être appelé « monseigneur » par bien des gens, mais ses lieutenants lui disent « sire », et quand ils parlent de lui, il est « messire Gaultier » ; chose plus significative encore, c'est ainsi que Froissart le désigne chaque fois qu'il le mentionne. Le connétable Olivier de Clisson, le maréchal de l'ost Garsis du Chastel ne sont pas seulement des « messires » pour le duc d'Anjou, mais pour Froissart encore. Pourtant les exemples de *monseigneur* employé comme sujet ne manquent pas. Nous en avons vu plus d'un dans les discussions qui précèdent. En voici d'autres qui sont du même ordre : l'écuyer Laurentien Fougasse parlant au duc de Lancastre lui dit :

Et fut ce fait avant que *monseigneur vostre frere, monseigneur de Cambruge,* venist a son armée en Portingal. XII, 250, 4.

Ces deux « monseigneurs » dont le second répète le premier à la façon d'un écho se suivent bien curieusement. Serait-ce que Laurentien, tout beau parleur qu'il est et qui du reste se sent écouté très favorablement par le duc, n'ose cependant lui dire « votre frère » tout court ? Il semble plus probable qu'il y ait là une règle d'étiquette. Rappelons-nous les mots du prince de Galles : « *Mon seigneur mon pere et moy* ne sarions gré qui nous prieroit de remettre arriere ce que nous tenons pour la belle aventure et bonne fortune que eusmes à Poitiers. » Et ajoutons-y deux passages de même teneur. Dans l'un, le roi don Jehan de Castille répond aux chevaliers français qui sont venus soutenir sa cause et lui conseillent de tenir les champs et d'attendre fermement ses ennemis pour leur livrer bataille :

Par ma foy, ...vous parlez bien et loyaument, et de ceste guerre et d'autres je useray en avant par vostre conseil, car *monseigneur mon pere et moy* n'y trouvasmes oncques que grant loyaulté.

Dans le second passage, maître de Vic — le frère bâtard du

roi Ferrant de Portugal qui vient de mourir — sollicité par les communes du pays de se saisir de la couronne, leur signale que les intrigues de Jehan Ferrant Andere pourraient bien être un obstacle sérieux à ce projet :

Et ja en a Jehan Ferrant Andere fait fait et partie, si comme vous savez, et fera encore plus plainement au jour de l'obseque de *monseigneur mon frere*, lequel on fera prochainement en ceste ville. XII, 254, 8.

Le « monseigneur » ici est un régime à la différence des trois qui précèdent, mais nous le citons en cet endroit pour montrer que devant les mots *pere* ou *frère* on met volontiers un titre honorifique quand il s'agit d'un grand personnage. Si étiquette il y a, comme nous sommes porté à le croire, il est donc visible qu'elle s'applique à des gens de haute et même très haute naissance. Les deux exemples suivants où le « monseigneur » apparaît comme sujet devant un nom propre, nous maintiennent dans les mêmes milieux.

Le comte de Foix fait dire à son cousin, messire Pierre Ernault de Berne, qui tient le château de Lourdes pour les Anglais, de venir le trouver. Pierre est inquiet, mais n'ose refuser, et il fait ses recommandations à son frère avant de partir :

Jehan, *monseigneur de Foeis* me mande ; je ne sçay pas pour quoy, et puisque il veult que je voise à luy parler, je iray. XII, 60, 18.

Arrivé à Orthez, le comte de Foix lui dit :

Pierre, je vous ay mandé et vous estes venu. Sachiez que *monseigneur d'Angou* me veult grant mal pour la garnison de Lourde, que vous tenez... Je n'ay que faire d'avoir la malveillance de si hault prince, comme *monseigneur d'Anjou* est. XII, 61, 19.

Ainsi le comte de Foix, ce puissant prince qui est « monseigneur » pour tous ceux qui l'abordent ou parlent de lui, se sent lui-même tenu d'honorer du même titre un des rares seigneurs qui lui semblent placés plus haut que lui dans la hiérarchie féodale. Monseigneur de Foix s'incline gracieusement, même de loin et en l'absence de l'intéressé, devant monseigneur d'Anjou, frère du roi de France.

Cette valeur du « monseigneur » honorifique, Froissart ne

la découvre pas subitement au tome XII, c'est-à-dire au début de son troisième livre. Dès le tome I de ses *Chroniques* et les volumes qui suivent nous avons relevé des « monseigneurs » au vocatif et d'autres employés comme sujets. Mais c'étaient malgré tout des exceptions. Elles signifient que l'historien connaissait cet usage, qu'il ne l'écartait pas absolument, mais que n'ayant pas l'intention de le favoriser, il lui mesurait la place. Il lui reprochait, sans le moindre doute, d'aller contre cette belle régularité grammaticale qui pour lui était une des conditions essentielles d'une langue de haute tenue. Il y avait une noble hardiesse dans cette attitude. Et si désespérée que nous semble à nous la cause pour laquelle luttait Froissart, il faut bien admettre qu'au moment où il abordait l'histoire il avait encore le droit de penser que les chances de réussir ne manquaient pas. Le fait même qu'il ait tenté l'aventure montre qu'elle lui semblait possible : il était mieux placé que nous pour savoir si les lecteurs cultivés de son temps, les seuls qu'il pût avoir en vue, seraient avec lui ou contre lui.

On lisait encore à cette époque les chefs-d'œuvre du passé, et à quelque degré de délabrement que, dans la langue parlée de tous les jours, fussent arrivés les paradigmes de la déclinaison, nulle voix autorisée n'avait jusqu'alors proclamé que dans son essence même la déclinaison était condamnée et qu'elle appartenait désormais à un passé révolu. Froissart se croit donc autorisé à s'en faire le tardif champion. C'était assurément jouer un jeu bien chanceux. Il risquait d'être dépassé par la langue et abandonné à un système d'archaïsmes désuets. A la forte poussée du français vivant de ses contemporains allait-il opposer l'idéal et l'exemple d'une langue morte ?

Il ne le pouvait pas, et il s'en aperçut assez tôt. *Monseigneur* avait crû chaque jour en dignité et en prestige. Les convenances sociales, l'étiquette même l'imposaient de plus en plus, en nombre de cas et d'un bout à l'autre du pays, au vocatif et au cas-sujet aussi bien qu'au cas-régime. En fait, il s'était libéré des contraintes de la déclinaison. Impossible de le maintenir dans ce cadre vieillot, à titre de régime de *messire*. Les deux mots se séparent et chacun va suivre ses destinées. Au vocatif, si nous pouvons encore nous servir de ce mot pour la commodité, *monseigneur*, sans avoir triomphé définitivement de *sire*,

lui rend la vie dure. On ne peut plus dire « sire » au comte de Foix ou au duc d'Anjou. Au nominatif, « monseigneur » n'a pas encore poussé si loin, mais il est devenu comme de règle dans l'usage des hautes familles et de leur entourage, où il prend la place de « messire » relégué dans des milieux moins relevés. « Monseigneur » brille maintenant de trop d'éclat pour se maintenir comme régime d'un « messire », honorable encore certes, mais moins hautain. Nulle grammaire au monde ne pouvait allier dans l'unité d'un même paradigme deux partenaires aussi dissemblables.

Froissart renonce à cette fiction désormais insoutenable. Il va jeter par-dessus bord un « monseigneur » qui n'est plus qu'une forme grammaticale assez falote. Prenons l'épisode des bourgeois de Calais (de 1347) et comparons sur ce point la version du 1er livre de la Rédaction revisée avec la version du manuscrit de Rome, qui date de 1300 :

Rédaction revisée. — Messires Jehans de Viane fist ouvrir le porte toute arrière, et se fist enclore dehors avoecques les six bourgois, entre le porte et les barrières; et vint à *monsigneur Gautier* qui là l'attendoit, et li dist : Messire Gautier... IV, 59, 29.

Ms. de Rome. — Ensi en plours et en cris... les amena mesires Jehans de Viane jusques à la porte et le fist ouvrir. Et qant ils et li siis bourgois furent dehors, il le fist reclore et se mist entre les bailles et la porte, et là trouva *mesire Gautier de Mauni* qui l'atendoit. IV, 289.

Rédaction revisée. — Adonc fu la barrière ouverte. Si s'en alèrent li six bourgois, en cel estat que je vous di, avoech *monsigneur Gautier de Mauni* qui les amena tout bellement devers le palais dou roy. IV, 60, 14.

Ms. de Rome. — Adonc fu la barrière ouverte, et passèrent oultre li siis bourgois et en alerent en cel estat que je vous di, avoecques *mesire Gautier de Mauni*, liquels les amena tout bellement jusques à l'ostel dou roi. IV, 290.

Rédaction revisée. — Evous venu *monsigneur Gautier de Mauni* et les bourgois dalés lui qui le sievoient, et descendi en la place. IV, 60, 27.

Ms. de Rome. — Evous *messire Gautier de Mauni* venu et les bourgois dalés li, qui le sievoient, et descendi de une basse hagenée que il cevauçoit. IV, 290.

Rédaction revisée. — Quant li rois d'Engleterre eut fait sa volenté des six bourgois de Calais, et il les eut donnés à la royne, sa femme, il appella *monsigneur Gautier de Mauni* et ses deux mareschaus, le conte de Warvick et le baron de Stanfort, et leur dist : Signeur... IV, 63, 6.

Ms. de Rome. — Qant li rois d'Engleterre ot fait sa volenté des siis

bourgois de Calais et il les ot donnés à la roine sa fenme, ensi que chi desus est dit, il appella *messire Gautier de Mauni* et ses mareschaus, le conte de Warvick et messire Richart de Stanfort, et leur dist : Signeur... IV, 293.

Chacun des 4 passages que nous venons de citer, d'abord dans le texte de la Rédaction revisée, puis dans celui du manuscrit de Rome, contient dans le premier texte un *monsigneur* au cas-régime qui dans le second texte a disparu pour faire place à un *messire*. De plus, dans le 4e passage « le baron de Stanfort » du texte le plus ancien est devenu dans le plus récent, non pas monseigneur Richart de Stanfort, mais « messire Richart de Stanfort ».

Ces faits nous permettent d'affirmer qu'en 1300, Froissart a reconnu l'impossibilité de maintenir une déclinaison où *monseigneur* pourrait jouer le rôle d'un régime. Il a vu que *monseigneur* peut être à volonté vocatif, sujet, complément, bref qu'il est au-dessus de toute déclinaison et qu'il se distingue de *messire*, non plus, comme lui Froissart l'a tant désiré, par la grammaire, mais par le sens, ou, pour être plus précis, par la nuance. Les mêmes faits nous permettent d'affirmer en second lieu que le vide laissé dans le paradigme grammatical par la disparition de *monseigneur* a été comblé tout simplement par *messire* lui-même : de sujet il devient régime sans cesser d'être sujet : c'est donc que, lui aussi, le voilà au-dessus de toute déclinaison. Nous avons affaire maintenant à deux mots distincts, l'un et l'autre indéclinables, qui conservent, il est vrai, une certaine parenté de sens, mais pourraient bien un jour en perdre même le souvenir.

Nous tirons ces conclusions d'un examen du manuscrit de Rome, qui date de 1300. Mais il est clair que l'état linguistique sur lequel il nous renseigne est depuis longtemps déjà celui de la langue courante. Froissart lui-même n'a pas attendu l'année 1300 pour s'en rendre compte. Dès l'époque de la composition des t. I et II de ses *Chroniques* nous avons relevé chez lui quelques exemples de *messire* employé comme régime. Ces exemples sont rares, il est vrai, mais ils existent. Ils nous permettent de jeter un regard rapide sur ce qui se passe au dehors. Ces formes sporadiques sont visiblement un écho du parler familier. Cet écho devient de plus en plus distinct à mesure

que les années s'écoulent. Froissart ne consacre pas tout son temps à écrire. Il court le monde, interroge infatigablement tous ceux qui sont en mesure de le renseigner. Ceux qui se prêtent à ces enquêtes, et ils sont nombreux, ne vont pas se mettre en frais de grammaire pour lui conter leurs exploits, ou ceux des autres. Ils parlent comme on parle autour d'eux. Et il est impossible que Froissart ne remarque pas dans leur parler les fluctuations capricieuses de *messire* et de *monseigneur* et dans cet apparent désordre comme une méthode qui semble tendre vers un but. Il ne peut pas ne pas voir non plus que ce but n'est pas le sien. Des doutes ont dû l'assaillir de bonne heure sur la légitimité de son attitude. Il est amené ainsi, peut-être sans en être trop conscient au début, à jeter du lest, c'est-à-dire à accueillir dans son beau français certaines irrégularités que quelques années plutôt il aurait fermement condamnées. Montrons ces tergiversations par l'examen d'une dizaine de pages (165-175) prises dans le tome V des *Chroniques*. C'est un récit de la défaite et de la capture de messire Eustache d'Aubrecicourt, que nous avons eu déjà l'occasion de nommer. Au cours de cet épisode nous rencontrons 29 exemples de *messire* ou de *monseigneur*. Sur ces 29 exemples, 17 nous présentent un *messire* sujet, et 6 un *monseigneur* régime. Ce sont, au regard de Froissart, des formes « correctes ». Il n'y a pas de *monseigneur* sujet, ce qui est assez significatif de la place que tient alors ce mot-là dans le vocabulaire de la société féodale. Un écrivain peut se risquer, malgré les exemples du contraire qui lui arrivent de la rue et de la place publique, à admettre dans sa prose un *monseigneur* « grammatical », c'est-à-dire régime : là on peut avoir l'illusion d'être soutenu et justifié par une tradition sans doute bien affaiblie, mais non encore tout à fait effacée. Mais un *monseigneur* sujet peut mettre le chroniqueur aux prises avec une réalité vivante. Car il y a dès cette époque des gens qui ont comme un monopole du « monseigneur » devant leur nom, que le mot soit un sujet ou un régime. Ils forment une manière de cercle assez exclusif. Il ne s'agit pas de grossir indûment leur nombre par une manœuvre grammaticale à courte vue. Eustache d'Aubrecicourt, chevalier authentique et qui a fait une assez belle carrière, n'en était pas moins un aventurier et un pillard. On pouvait écrire, protégé par l'ombre vénérable de la déclinaison :

Les nouvelles estoient venues à *monsigneur* Eustasse d'Aubrecicourt. V, 165, 26.

Mais dans une phrase : « Et estoit adonc li dis messires Eustasces armés de toutes pieces. » V, 166, 11 remplacer « messire Eustache » par « monseigneur Eustache », c'était une tout autre affaire, c'était accorder une promotion à quelqu'un qui n'y avait aucun droit, c'était vouloir bouleverser d'un seul coup des rapports sociaux lentement établis. Froissart n'y pouvait songer.

Restent pourtant dans notre passage 6 formes « incorrectes ». Que sont-elles donc? Toutes sans exception des « messires » employés comme régimes. C'est là où Froissart, bon gré mal gré, a prêté l'oreille aux suggestions du dehors. Examinons ces exemples.

1. — Li François... attendoient leur brigans, qui point ne venoient, pour yaus faire assallir et escarmucier contre les arciers, pour attraire *messire Eustasse* et se bataille hors de leur fort. V, 168, 4.

2. — Et vint sus èle ferir sus le bataille *messire Eustasse*. V, 169, 5.

3. — Et ossi toute li fleur des gens *messire Eustasse* d'Aubrecicourt estoient dalés lui. V, 169, 15.

4 et 5. — Il prist sen glave entre ses poins et le lança par dessus les tiestes de tous les aultres qui estoient entre li et *messire Eustasce* (V, 170, 2), et l'avisa si bien en lanchant, que la glave vint cheoir droitement en le visière dou bacinet dou dit *messire Eustasse*. V, 170, 4.

6. — Et fu li pennons *messire Eustasse*, qui estoit li estandars et li ralloiance des Englès, conquis et tous descirés. V, 172, 19.

Le premier exemple nous montre un *messire* régime étroitement lié au verbe qu'il complète. Mais c'est le seul qui soit construit ainsi. Tous les autres exemples, c'est-à-dire 5 sur 6 nous présentent un « messire Eustache » ou bien déterminant un substantif, soit qu'il le suive immédiatement (2, 3, 6), soit qu'il en soit séparé par la préposition *de* (5), ou bien dépendant entièrement d'une préposition (4). En d'autres termes aucun de ces 5 régimes n'est placé directement après le verbe, c'est-à-dire à l'endroit où le pouvoir d'attraction de ce verbe se fait sentir le plus fortement. Tout se passe comme si Froissart, se jugeant obligé de faire des concessions à l'usage de ses contemporains, accueillait le *messire* régime surtout dans les phrases

où la notion même de régime semblait s'évaporer quelque peu. Mais l'exemple n° 1 nous fait voir qu'au besoin il était capable d'aller plus loin et de tailler dans le vif.

Voici en effet un exemple emprunté au t. VII des *Chroniques* qui nous montre un *messire* terminant une énumération de « signeurs » et de « monsigneur », tous régimes :

Evous monsigneur Guichart d'Angle, monsigneur Loeis de Harcourt, le signeur de Pons, le signeur de Partenay, monsigneur Joffroi d'Argenton, le signeur de Puissances, le signeur de Puiane, le signeur de Tannai Bouton, *messire Jake de Surgieres*, tous chevaliers. VII, 205, 12.

Il y a dans ce passage 3 « monseigneurs » et un « messire » qui jouent exactement le même rôle grammatical. Pourquoi cette différence de costume ? Il est possible que les trois soient de très grands seigneurs, et que le quatrième soit d'un rang social moins élevé. Mais nous ne pouvons l'affirmer. Le *monseigneur* « grammatical », c'est-à-dire celui que chez Froissart, du moins dans les livres I et II des *Chroniques*, on doit croire en premier lieu dû à la simple application d'une règle de grammaire ne nous renseigne pas d'entrée de jeu sur la qualité sociale de qui en est désigné. Il est plus probable que nous avons encore ici, dans le *messire* régime, un autre écho du parler contemporain. Notons en passant l'indication « tous chevaliers » par laquelle se termine le passage cité. Elle ne nous apprend rien sur les 3 « monseigneurs » et le « messire » : le titre qu'ils portent suffit à les faire connaître. Mais il y a en outre 5 « seigneurs », c'est-à-dire possesseurs de fiefs, qui, pour une raison ou pour une autre, pourraient n'avoir pas encore été adoubés. Froissart nous fait savoir qu'en fait ils l'ont été. Mais il y a là un avertissement qui peut nous être utile pour l'interprétation d'autres passages. Le « seigneur » d'un fief n'est pas nécessairement un chevalier, quoiqu'on doive s'attendre à ce qu'il le devienne un jour. Nous l'avions déjà soupçonné. On nous l'affirme expressément ici.

Voici un autre passage plus difficile à interpréter. Nous sommes au tome VIII, qui nous donne la fin du second livre des *Chroniques*. Il est nécessaire de citer tout au long l'ample énumération, si on veut bien faire comprendre la difficulté :

Là estoient avoech le duch de Bourgongne, que je ne l'oublie, tout pre-

miers, banerès bourghegnons, le conte de Geneve, le conte de Grantpret, monsigneur Loeis de Chalon, le signeur de le Rivière, le signeur de Vregi, monsigneur Thiebaut dou Noefchastiel, messires Hughe de Viane, Pière de Bar, le signeur de Sombrenom, le signeur de Poises, le signeur d'Englure, le signeur de Rougemont; et puis banerès bretons, le signeur de Cliçon, le signeur de Biaumanoir, le signeur de Rocefort, le signeur de Rieus, messires Charles de Dignant; banerès normans, le signeur de Blainville, mareschal de France, le signeur de Hanbiie, le signeur de Riville, le signeur d'Estouteville, le signeur de Graville, le signeur de Clères, le signeur d'Ainneval, le signeur de Friauville; banerès françois, monsigneur Jakeme de Bourbon, monsigneur Hue d'Antoing, le conte de Dammartin, messire Charles de Poitiers, le senescal de Haynau, le signeur de Wavrin, le signeur de Helli, le signeur de le Fère, l'evesque de Biauvais, monsigneur Hue d'Amboise, le signeur de Saint Digier; Vermendisiens, le signeur d'Aufemont, le signeur de Moruel, le visconte des Kesnes, le signeur de Fransures, le signeur de Rainneval; Artisiens, le visconte de Miaus, le signeur de Villers, le signeur de Cresèkes; et là estoient tout chil baron en tel arroi et si bien acompagnié, que merveilles seroit à recorder. VIII, 243, 9.

Voilà une série imposante de grands noms. C'est à juste titre que Froissart appelle ces personnages des « barons ». Géographiquement ils sont répartis en 6 catégories : les Bourguignons, les Bretons, les Normands, les Français, ceux du Vermandois et les Artésiens. Si nous regardons aux titres, il y a une grande diversité. Mettons à part le chef de cette noblesse, le duc de Bourgogne, puis un évêque, 3 comtes, 2 vicomtes, un sénéchal. La partie de la liste qui nous intéresse particulièrement comprend 28 seigneurs, c'est-à-dire 28 possesseurs de fiefs, 5 monseigneurs, 3 messires et finalement Pière de Bar non autrement spécifié et qui en conséquence doit être presque à coup sûr un écuyer (quoiqu'il soit surprenant de trouver un écuyer dans une liste de chevaliers bannerets). Notons qu'à 5 « monseigneurs » sont opposés 3 « messires ». Pourquoi cette différence? Pour répondre à cette question il serait bien utile de savoir si nous avons ici devant nous des sujets ou des régimes. Si ce sont des sujets, les 3 *messires* sont corrects du point de vue de la grammaire traditionnelle, et les 5 *monseigneurs* désignent des grands parmi les grands. Si ce sont des régimes, les 5 *monseigneurs* ne nous apprennent rien sur l'importance sociale des gens ainsi désignés, et les 3 *messires* maintenant « incorrects » seront de nouveau empruntés à la langue parlée.

Il nous semble que cette dernière interprétation est la bonne. La phrase initiale, il est vrai, a l'air de nous dire d'emblée le contraire. Mais nous avons vu que Froissart ne fait pas grande différence entre *Là était* et *Il y avait*, ou en tout cas se permet volontiers de traiter le premier comme si c'était le second, et inversement. Ailleurs, bien entendu, il conservera au verbe *être* placé en tête d'une phrase sa valeur grammaticale ordinaire. Qu'on pousse une quinzaine de lignes après la fin de notre passage et on en trouvera un exemple bien net :

Avoecques lui estoient troi chevalier de Haynau, assés appert homme d'armes, messires Eustasses, sires de Viertain, et messires Pières, ses frères, et messires Jakemes dou Sart, et pluiseur bon escuier et apert. VIII, 244, 16.

Dans la longue énumération que nous étudions l'emploi constant d'une part de « le seigneur », qu'il s'agisse du substantif ou de l'article (cf. « che premier jour, ... s'en vint li sires de Hangès » même p. 244, l. 23), d'autre part la présence de « le seneschal de Haynau » nous assurent que Froissart a entendu énumérer des régimes. Il doit donc ses 3 *messires* à ses contemporains, moins soucieux que lui de « correction », qu'il se soit prêté de bonne grâce à recevoir ces 3 intrus ou qu'il se les soit laissé imposer sans trop s'en rendre compte.

En tout cas il en viendra un jour à accepter l'invariabilité absolue de *messire* et en conséquence à employer cette forme hardiment et sans scrupule pour rendre le régime aussi bien que le sujet. Le tome XII, qui nous donne une partie importante du 3e livre des Chroniques, nous en fournit des exemples en abondance.

Monseigneur [dit le connétable de Clisson au duc d'Anjou], quelle est vostre entente ; ne morront point ces hostaigiers ? Par ma foy, si feront ou despit de *messire Robert Canolle* et de *messire Hue Bree*, qui ont menti leur foy. 37, 26.

Et servy de ma jonece *messire Rogier d'Espaigne* ens es guerres de Bretaigne. 34, 24.

Et envoia devers luy à Ortais, tandis que il logoit entre les Mons de Marsen et la Boce de Labreth, *messire Pierre de Bueil*. 59, 21.

Assez tost après sa venue le roy de France envoia en ce pays *messire Rogier d'Espaigne* et ung president de la chambre de Parlement de Paris. 64, 30.

Quant le roy oy ces nouvelles, si fu moult pensif, et appella son mareschal *messire Regnault Limosin*. 128, 23.

Ysabel estoit mariée à *messire Jehan de Hollande*, qui estoit là et connestable de tout l'ost. 298, 4.

On envoia *messire Hugues de Froideville*, le seneschal de Thoulouse, au chastel pour en prendre la saisine et possession. 191, 5.

Il serait facile d'allonger cette liste : voir 30, 24-25-26 — 59, 31 — 60, 9 — 105, 29 — 106, 5 — 129, 4 — 134, 32 — 137, 14 — 140, 13 — 145, 1 — 171, 18 — 181, 19 — 190, 3 — 301, 30 — 309, 12 — 313, 20, etc. En vérité on n'a dans ce tome XII que l'embarras du choix. Partout en position de régime, c'est « messire » qui apparaît. Dans les bien rares cas où on relève un « monseigneur », il s'agit d'un très grand personnage, qui serait aussi « monseigneur » au cas-sujet :

Avant son departement, en la presence du roy et de ses freres, il ordonna son filz, *monseigueur Henry, conte Derbi*, lieutenant de tout ce qu'il avoit en Engleterre. 297, 11.

On peut donc formuler cette règle : *monseigneur* régime correspond à un *monseigneur* sujet; semblablement *messire* sujet reste *messire* au régime. Il n'y a plus aucun lien grammatical entre les deux mots.

Nous ne sommes pas surpris de cette conclusion, que nous avions fait prévoir depuis longtemps. Dès le début de la dernière décade du XIV^e^ siècle Froissart était sur ce point pleinement rallié à la pratique de la majorité de ses contemporains.

« Seigneur » l'emporte sur « sire ».

Il est d'autant plus surprenant de constater que sur la question de *sire : seigneur* il a été singulièrement moins docile. Nous nous rappelons que dans les tomes I et II de ses *Chroniques* il distingue soigneusement entre *sire* sujet et *seigneur* régime. Et nous nous sommes demandé alors s'il était ici d'accord avec l'usage de ses contemporains, ou s'il s'en séparait volontairement en vue de maintenir une correction supérieure. Disons dès maintenant que, s'il a été au cours des années amené à

traiter *messire* comme un mot invariable, et à faire également de *monseigneur* un terme à forme unique, en cela tournant le dos à la déclinaison, en revanche jusqu'à la fin de sa vie, et en cela respectueux de la déclinaison, il a persisté à renfermer *sire* et *seigneur* dans l'unité d'un même cadre et à voir dans le premier un sujet et dans le second un régime. Voici deux passages caractéristiques du tome XI, qui donne la fin du deuxième livre des *Chroniques* :

Et fu *li sires de Clari*, vermendissiens, qui estoit maistres des canons *le signeur de Couchi*, en alant vers la ville veoir les canons, trais d'un quarel de canon de ceux de dedens, dou quel trait il moru, dont che fu damages. XI, 239, 12.

Et estoit cappitaines de toutes ces communautés de Flandres *li sires de Sempi*, et avoit à compaignon *le signeur de Ghistielles*. XI, 239, 21.

Si nous passons au troisième livre des Chroniques (t. XII) nous retrouvons le même scrupule et le même souci de correction grammaticale :

Là estöient en la compaignie des enfans de Sansoirre, et venus pour l'amour des armes et aidier à deffendre et garder le pays messire Guichard Daulphin, le sire de Calus, le sire de Mernay, messire Gerard et messire Guillaume de Bourbon, le sire de Gousant, le sire de la Pierre, le sire de la Palice, le sire de Nence, messire Loys de la Croise, le sire de la Frete, et pluseurs autres. XII, 104, 23. (Cf. XII, 116, 31 — 162, 27 — 298, 12 — 300, 20.)

Adont *le sire de la Vote* fist son mandement, et se fist chief de ceste chevauchée, et manda le bailly de Villay, *le seigneur de Monclau*, messire Gerard de Monclau, messire Gerard de Sailliere et son filz, messire Ploustrart du Vernet, le cappitaine de Villenove de Bas, et toutes les gens d'armes de là environ. XII, 113, 1.

Le sire de la Vote qui vient d'être mentionné est l'un des héros d'un fort intéressant épisode, où l'on voit de près ce qu'était le brigandage en 1364 dans le Lyonnais et sur les bords du Rhône, et comment on le réprimait parfois. De la page 111 à la page 114 du tome XII il y a 11 mentions de ce justicier : nous avons 8 fois le « sire de la Vote » et 3 fois le « seigneur de la Vote », et dans le premier groupe il n'y a que des sujets, et que des régimes dans le second.

On notera comment dans le dernier passage cité le « seigneur »

fait cause commune avec les « messires ». Tous tiennent le même rôle de régime, mais l'un le tient en vertu de la grammaire et les autres dans l'indépendance de toute grammaire. N'y a-t-il pas là un curieux paradoxe ? Pourra-t-il longtemps être maintenu ?

Il le sera encore dans le manuscrit de Rome, qui appartient, comme on sait, aux toutes dernières années de Froissart :

Li rois... avoit envoiiet en garnison en la chité de Cambrai messire Amé de Genève, le Galois de la Baume, savoiien, messire Jehan de Groulée, *le signeur de Vinai*, messire Loys de Chalon, mesire Tiebaut de Moruel, *le signeur de Roie*, *le signeur de Fosseur*, *le signeur de Biausaut*, et bien deus cens lances de bonnes gens d'armes, chevaliers et esquiers... *Li sires de Couci* avoit envoiiet à Oisi en Cambresis environ quarante lances de bons compagnons, desquels *li sires de Clari* estoit chiés. I, p. 452.

En la garde de la porte, estoient *li sires de Vinai* et messires Lois de Chalon et lors gens... A la porte de Douay, estoient *li sires de Roie* et messires Tiebaus de Moruel ; et eurent l'assaut de mesire Jehan de Hainnau et *dou signeur de Fauquemont* et de messire Weri de Wallecourt. I, p. 454.

Une route d'Alemans, desquels *li sires de Fauquemont* estoit chiés et conduisiries, chevauchierent devant hors de l'avant garde... Messires Ernouls de Baquehem et sa route avoient chevauchiet d'un aultre lés. Si trouvèrent *le signeur de Fauquemont* et ses gens en la ville dou Louvion qui mengeoient et buvoient. I, p. 466.

On voit par tous ces exemples qu'on pourrait multiplier combien Froissart est resté fidèle à son idéal de correction, et à quel point le respect de la déclinaison lui tient encore au cœur. Les négligences ou les défaillances sont ici extrêmement rares. Notons-en une :

Li amiraulx de France et cil qui en sa compaignie estoient, li contes de Grant Pret, li sires de Vodenai, li sires de Sainte Crois, messires Joffrois de Cargni, messires Guillaumes de Viane, messires Jakes de Viane et d'Espaigni, li sires de Hées, li sires de Moruel, messires Walerant de Rainneval, li sires de Biausaut, li sires de Wauvrin, messires Percevaulx d'Ainneval, le baron d'Iveri, cheli de Fontaines, *le signeur de Riveri*, messires Braquet de Braquemont, *le signeur de Landuri*... XI, 268, 18.

Ainsi, dans un contexte où tous les substantifs sont des sujets, un comte, puis entremêlés à 4 messires des sires au nombre de 6, et subitement après un intermède de 2 barons, voici qu'ap-

paraissent brusquement un « signeur », puis un « messire » et enfin un second « signeur ». Que viennent faire ces 2 « seigneurs » à la conclusion de toute une série de « sires » ?

Tous les exemples de *sire* et de *seigneur* que nous venons de passer en revue sont suivis de la préposition *de* et du nom d'un fief. Mais nous trouvons souvent ces deux mots soit employés seuls et désignant ainsi de façon abrégée le propriétaire d'un château, soit suivis de *de* et d'un nom de chose dans le sens de « propriétaire » en général. Par exemple :

Il prist et eschiella le chastel de Cruvale endementres que *le sire*, messire Raymond, estoit alé à Thoulouse. XII, 183, 31.

[Il] s'en alèrent à Tupegni, et livrèrent un grant assaut au chastiel. Mais *li sires* estoit dedens et avoit des bons compagnons avoecques lui. Ms. de Rome, I, p. 463.

Et li dis d'Artevelle... s'en vint à Bruges et fu là requelliés ensi comme *uns sires dou pais*. Ms. de Rome, I, p. 414.

Il s'en vint à La Vote ; moult bien y savoit le chemin, et se bouta en ung hostel, car il estoit tout de pié, et puis quant il sceut que heure fu, il ala au chastel devers *le seigneur*. XII, 111, 19.

Dans cet emploi Froissart est moins sûr de son fait et les infractions sont plus nombreuses, sans l'être beaucoup :

Il [le comte de Foix] avoit certains coffres en sa chambre, ou à la fois et non pas toudis, de l'argent il faisoit prendre pour donner, quant *aucun seigneur* venoit, chevalier ou escuier, à qui il donnoit. XII, 77, 19.

A ces colps, se jetta Limosin à genolz devant luy et li dist : Monseigneur ne me recongnoissiez-vous pas? — Par ma foy, dist *le seigneur*, ... nennil. XII, 111, 28.

Il semble bien qu'il y ait là un emploi courant dans la langue de l'époque que Froissart n'a pas toujours su ni peut-être toujours voulu éviter. Voyez combien à quelques lignes d'intervalle il emploie tantôt la forme traditionnelle, tantôt la forme moins « correcte » en ayant l'air de tenir la balance égale entre les deux :

Il [le duc de Bretagne] veist volentiers que il fust *sire de Brest*, — car on dit en pluseurs lieux que il n'est pas duc de Bretaigne qui n'est *sire de Brest*. XII, 182, 2.

Se les François le tenoient [Brest], il [le duc de Bretagne] n'en seroit point *seigneur*. XII, 182, 11.

Il est curieux que Froissart, qui est si rigoureux dans la distinction des deux termes quand *sire* ou *seigneur* sont accolés par la préposition *de* à un nom de fief, se permette à l'occasion de manquer à sa règle quand les deux mots en question ne sont suivis d'aucun nom propre de personne. Peut-être y a-t-il là de sa part une sorte d'hommage à la classe des propriétaires de fiefs : en leur honneur il perpétue une règle qui pour lui jette sur leurs noms un reflet de la gloire du passé.

Nous verrons bientôt qu'il y a des raisons de croire que la féodalité elle-même ne tenait pas spécialement à s'envelopper de cet archaïque manteau grammatical, et que *seigneur* est en train de prendre auprès d'elle une valeur qui va faire de plus en plus défaut à *sire*. *Seigneur* n'a pas encore atteint à la dignité de *monseigneur*, tant s'en faut, mais il est sur la voie, et ce n'est pas pour rien qu'il rime si richement avec ce beau mot.

Mais si le rôle de *seigneur* grandit ainsi dans les milieux féodaux, pourra-t-on admettre la bourgeoisie au bénéfice de cet ennoblissement ? Nous savons en effet que *sire* suivi d'un prénom désigne un bourgeois, et un bourgeois de marque. Nous savons aussi que ce *sire*-là se déclinait au temps de Jean le Bel :

Aprez se leva en piez le plus riche bourgoys de la ville, qu'on appelloit *seigneur Eustace de Saint Pierre*, et dit ainsy devant tous... II, 163.

A première vue il ne semble pas qu'il en soit encore ainsi au temps de Froissart. Le passage ci-dessus de Jean le Bel devient chez lui :

Une espasse apriès, se leva en piés li plus riches bourgois de le ville, que on clamoit *sire Ustasse de Saint Pière*, et dist devant tous ensi... IV, 58, 19.

Nous savons avec quel zèle Froissart, au début de ses Chroniques, transformait les *messires* régimes de Jean le Bel en *monseigneurs*. Ici au rebours il change un *seigneur* en *sire*. Néanmoins le fait n'est pas aussi décisif qu'on pourrait le croire au premier abord. En effet, si Froissart met en général le cas-sujet après le verbe réfléchi *s'appeler*, — ce qui s'explique facilement et ce qui est tout à fait conforme à la pratique du moyen âge, il lui arrive de le mettre aussi après le verbe actif *appeler* ou un synonyme. Exemple dans le même tome IV :

Li maires de le ville, que on appelloit *sire Guillaume de Rion*... IV, 12, 25.

Le passage suivant n'a pas non plus une valeur très démonstrative :

Secondement, uns aultres très honnestes bourgois et de grant afaire... se jeva et dist tout ensi, et qu'il feroit compagnie à son compère *sire Ustasse de Saint Pière*; on appeloit cesti, *sire Jehan d'Aire*. IV, 59, 6.

« Sire Ustasse » ne suit pas directement le verbe et nous avons vu qu'en pareille position Froissart se permettait parfois de risquer un *messire* même à une époque où sa règle était de ne pas admettre d'autre forme du régime que *monseigneur*. Quant à « sire Jehan d'Aire », c'est un complément du verbe *appeler* et nous savons ce qu'il faut en penser. Dans le manuscrit de Rome, où le récit est plus développé, on retrouve à peu de chose près les mêmes phrases que nous venons de citer. Et nous n'avons pas plus rencontré de *seigneur* bourgeois dans les tomes I, II, XI et XII que dans l'épisode des bourgeois de Calais du tome IV et du manuscrit de Rome; nous ne nous rappelons pas non plus en avoir rencontré dans les autres tomes de l'édition de la Société d'Histoire de France. Nous n'avons donc pas de raison positive d'affirmer que Froissart évite un régime *seigneur* d'un *sire* bourgeois. Mais en vérité tout se passe comme si c'était bien là son attitude.

Il n'y a pas de quoi nous étonner. Porté par le prestige de *monseigneur*, le terme *seigneur* en est venu si impérieusement à suggérer — ailleurs qu'au vocatif pluriel — un noble possesseur de fief qu'il y a de moins en moins de place à côté de lui pour un *seigneur* bourgeois. Froissart a beau s'en tenir, quand il parle de ces propriétaires titrés, au couple ancien *sire: seigneur*, on peut apercevoir que les intéressés eux-mêmes ont délaissé le premier terme du couple pour s'en tenir, en dehors de toute grammaire, au second, ou que s'ils ne sont pas encore allés jusqu'au terme de cette évolution, ils n'en sont pas loin.

Témoignage d'un document officiel contemporain.

Nous nous fondons ici particulièrement sur un long passage du tome XI qui débute ainsi :

Chi s'ensieuwent les ordonnances dou conte de Flandre et de la contesse

sa femme, dont les corps furent aportés à Los l'Abeïe dalés Lille; et, quant il deurent entrer en Lille, grant fuison de seigneurs de France, de Flandres, de Hainnau et de Braibant i furent la vesprée, au venir de la porte des Malades et à porter les corps parmi la ville jusques à l'eglise Saint Pierre. XI, 158, 8.

Puis suivent « les ordonnances dou jour de l'obseque ». 160, 6. Froissart ne nous dit pas qu'il ait assisté en personne à ces cérémonies funèbres. Il n'est pas vraisemblable, vu le nombre des seigneurs, chevaliers et écuyers mentionnés, ainsi que la précision et la multiplicité des détails, qu'il rapporte ici le récit que lui aurait fait un témoin oculaire. Il est clair qu'il a sous les yeux un document officiel qu'il se borne à transcrire. Gaston Raynaud nous dit dans une note du tome XI que la description des obsèques se trouve dans de nombreux manuscrits indépendants. (XI, XXXIX, n. 2) : Froissart a eu à sa disposition un de ces manuscrits, ou un manuscrit du même genre. S'il en est bien ainsi, et nous ne croyons pas qu'il y ait beaucoup de doute à ce sujet, nous avons ici sur les titres honorifiques et autres de la noblesse féodale en 1384 un témoignage entièrement différent de celui de Froissart et qui nous permettra de le contrôler de l'extérieur.

Le premier renseignement que nous demanderons au document, c'est de nous dire comment dans le monde officiel et en une circonstance solennelle on appelait les possesseurs de fief, c'est-à-dire au fond comment ils s'appelaient eux-mêmes. Il y a 41 mentions de ces nobles-là, dont plusieurs se rapportent du reste aux mêmes personnages. Or dans chaque cas sans exception, que le mot soit un sujet ou un régime, nous avons invariablement *seigneur* :

[La position de chaque participant est indiquée par rapport au corps.] Le *seigneur* de Mancq [sujet] devant le *seigneur* de Halluwin. 158, 19.

Item s'ensieuwent chil qui offrirent les destriers de la guerre. Et premiers, le *seigneur* de Chastillon et messire Simon de Lalaing, bailli de Hainnau... pour le tierch, messire Hue de Melun et le *seigneur* d'Aussi; pour le quart, le *seigneur* de Briffoel et le *seigneur* de Brimeu. 161, 9.

Le terme *sire* n'apparaît pas une seule fois. On dirait qu'il est inconnu du rédacteur officiel. Il serait sans doute exagéré de tirer de son silence sur ce point une conclusion si générale. Mais évidemment on peut en déduire que dans certains milieux

et en particulier dans les cérémonies où se rassemblent les membres de la noblesse, devant *de* et un nom de fief *seigneur* est aussi courant au sujet qu'au régime. Et nous nous rappelons que dans les lettres de sa chancellerie Édouart III d'Angleterre se proclamait « seigneur d'Irlande ». Froissart ne peut sans doute pas tenir à lui seul contre toute une nation, et il devait donc y avoir encore à la fin du XIV^e^ siècle et sans doute un peu au delà des gens qui continuaient à dire « le *sire* de Marcq » quand le mot était sujet d'une phrase. Mais ce ne pouvait être qu'une minorité, et dans leur cas et dans celui de Froissart il y avait là plutôt comme un pieux souvenir d'un système presque périmé qu'une conformité à un usage bien vivant.

Continuons à interroger ce document précieux. Sur d'autres points encore il peut nous fournir des renseignements intéressants. Notons tout de suite que contrairement à ce que nous venons d'observer à propos de *sire : seigneur*, ce sont des confirmations du témoignage de Froissart que nous allons observer :

1. La distinction entre les chevaliers et les écuyers est rigoureusement maintenue. Les écuyers, qui mènent les destriers et portent les écus, sont au nombre de 32. Pas un n'a de titre. Ils sont désignés simplement par leur prénom suivi de *de* et d'un nom qui peut désigner soit un fief, soit le plus souvent une origine, ou encore par leur prénom suivi d'un surnom :

Item s'ensieuwent chil ordonné pour le tournoi : Messire Pierre de Bailloel prochain dou corps, devant messire Jehan dou Molin, menet de *Jehan de Quinghien* et de *Lambrequin le Marescal*. 158, 26.

Après, le conte de la Marce et messire Phelippe d'Artois : l'escut fu tenus de *Gillion de le Brest* et de *Robin de Floregni*. 160, 21.

Dans un cas seulement un écuyer est appelé d'un seul nom, qui a plutôt l'air d'un surnom que d'un prénom :

Après, Robert, monseigneur de Namur, dalés lui messire Guillaume de Namur, son nepveu : l'escut fu tenus de *Cambernart* et de Gerart d'Estervaille. 160, 24.

Il est probable que le rédacteur du document n'en savait pas davantage. (Le ms. B 12 remplace « Cambernart et de Gerart d'Estervaille » par « Bernart d'Estermille ».

2. *Messire* est très régulièrement régime aussi bien que sujet :

Apriès s'ensieuwent les banières de la bière : Et premiers, messire François de Havesquerque ; et puis messire Gossuin le Sovage, devant *messire François* ; messire Lancelot la Personne, devant *messire Gossuin* ; messire Jehan de Helle devant *messire Lancelot*. XI, 159, 5.

3. *Messire* est le titre ordinaire d'un chevalier, qu'il s'agisse, comme on vient de le voir, d'un sujet ou d'un régime. Il y a pourtant des « monseigneurs » : 8 exemples contre 57 de « messires ». Comme la cérémonie a pris deux jours, les noms de quelques-uns de ces personnages sont répétés. Si nous tenons compte de ces répétitions, il y a 7 seigneurs appelés « monseigneurs » et 47 qui sont appelés « messires ». Sur les 8 exemples de *monseigneur*, 7 sont au cas-sujet, ce qui nous montre bien que le terme n'est nullement considéré comme un cas-régime de *messire*. Il y a là deux mots différents. Le *monseigneur* est un terme honorifique d'ordre supérieur, et la proportion de 7 à 47 montre qu'il n'est pas très répandu. Tout ceci, comme ce qui est dit ci-dessus sous 2, est exactement ce que nous a appris Froissart dans sa seconde manière.

4. Nous retrouvons dans les différentes énumérations du document ces mélanges curieux qu'on relève si souvent dans Froissart, où voisinent côte à côte les hauts titres féodaux, les noms de fonctions, le duc de Bourgogne 160, 12, le castelain de Disquemue 159, 25, le castellain de Furnes 160, 5, le castellain d'Ippre (162, 2), le castelain de Saint-Omer 162, 10, etc., les « messires » (ou « monseigneurs ») honorifiques, et les « seigneurs » de tel ou tel fief. Il faut noter, comme chez Froissart, que le même personnage peut apparaître tantôt comme un chevalier, tantôt comme un possesseur de fief, et que quand il est mentionné comme chevalier, il peut être appelé messire ou monseigneur. Trois seulement des participants aux cérémonies sont dans ce cas : Monseigneur l'amiral de France 161, 28 est aussi messire Jehans de Viane, amiraus de France 159, 22 ; 163, 2 — le seigneur de Ghistelle 159, 23 ; 161, 3 ; 163, 3 est aussi monsigneur Gerart de Ghistelle 160, 3 ; 163, 10, et messire Gerart de Ghistelle 161, 20 — enfin le seigneur d'Antoing 161, 3 est aussi monseigneur Henri d'Antoing 163, 10 et messire Henri d'Antoing 160, 4 ; 161, 20. Ce sont trois personnages très importants : de là le « monseigneur » qui leur est attribué, mais on observera que ces 3 « monseigneurs » deviennent

à l'occasion des « messires » (sans que la grammaire y soit jamais pour rien). C'est une preuve que la distinction entre les deux titres n'est pas trop rigide, que les « monseigneurs » peuvent à l'occasion faire aux « messires » l'honneur de se ranger à leurs côtés, et que les « messires » en présence des « monseigneurs » ne doivent pas se sentir particulièrement inférieurs aux autres. Froissart nous a déjà donné l'idée de ces distinctions, de ces contacts et de cette souplesse. Mais ce chassé-croisé de titres, non plus que la quasi-universalité du « messire » et le petit nombre des « monsigneurs » ne semblent pas confirmer — pour le XIV^e^ siècle — la règle d'A. Giry.

5. Notons le passage suivant :

Item s'ensieuwent cil qui offrirent les hiaumes de la gherre : Pour le premier, le seigneur de Villers, et dalés lui, le seigneur de Mailli ; pour le second, messire Guillaume de Hornes et messire Ansiel de Salins ; pour le tierch, messire Jehan d'Ophem et le castelain de Saint Omer ; et pour le quart, messire Ghuis de Ghistelle et *le Galois d'Aulnoi*. 162, 5.

Dans toute la longue description des offrandes du jour des obsèques n'apparaissent que des chevaliers. Il n'y a donc pas de doute que le Galois d'Aulnoi ne soit, lui aussi, un chevalier. Mais son double nom, qui n'est précédé d'aucun prénom, n'est pas non plus muni d'un *messire* ou d'un *monseigneur*. Froissart nous a donné la clef de cette curieuse exception à une règle par ailleurs très stricte et très strictement observée.

6. Enfin signalons en dernier lieu un emploi insolite du mot *sire* en un unique passage du document :

Item s'ensieuwent cil qui portèrent les banières de le bière et du tournoi : Messire Mahieux de Humières, devant messire Jehan de Helle ; le seigneur des Abiaux, devant le dessus dit *sire Mahieu* ; messire Tiercelet de le Bare, devant le seigneur des Abiaux ; messire Jehan de Paris, devant messire Tiercelét. 159, 11 :

« Sire Mahieu », c'est ainsi qu'on appellerait un bourgeois et il n'y a aucune raison de supposer que messire Mahieux de Humières soit un bourgeois. Peut-on voir dans ce *sire* surprenant une sorte d'abréviation négligente du *messire* précédent appliqué au même personnage ?

Chronique des règnes de Jean II et de Charles V.

Ainsi la description des funérailles du comte et de la comtesse de Flandres, insérée par Froissart dans ses *Chroniques*, nous a permis de vérifier les indications que nous devons au chroniqueur lui-même. Nous avons vu qu'il y a accord sur tous les points, sauf que le rédacteur du document ne connaît pas l'emploi de *sire* comme sujet de *seigneur*. Nous allons maintenant appeler en témoignage pour une seconde vérification un autre texte contemporain de Froissart et venant d'un milieu tout différent : c'est la *Chronique des règnes de Jean II et de Charles V* [1], due peut-être au chancelier Pierre d'Orgemont. Nous nous en tiendrons au tome II de l'édition R. Delachenal (1916), qui correspond au règne de Charles V, c'est-à-dire aux années 1364-1380. L'allure du récit est assez vive et la visite de l'empereur Charles IV au roi Charles V est contée avec entrain. Mais la langue est parfois embarrassée et même obscure. Il est visible que l'auteur n'a pas de prétentions littéraires. Il vise surtout à présenter une histoire du règne de Charles V qui fasse valoir le bon droit de la cause et de la politique royales. Si la langue courante de son temps, qui est à peu de chose près celle dont il se sert dans son livre, hésite et flotte sur certains points, il ne cherchera ni à la raffermir ni à la systématiser. Sur l'objet de notre recherche cette chronique est donc pour nous fort instructive. Nous allons passer en revue les principaux points qui nous intéressent.

L'auteur emploie *sire* et *seigneur*. Il est même telle phrase où l'on pourrait croire qu'il observe, comme Froissart, l'ancienne règle de la déclinaison :

> En celle meisme saison... ceuls qui estoient ou chastel d'Auroy en Bretaigne, devant lequel *le sire de Cliçon* estoit à siege, le rendirent au dit *seigneur de Cliçon*, pour le roy de France, et s'en alerent en Angleterre. 192.

Mais il n'y a là qu'une rencontre accidentelle, ou au mieux une velléité sans conséquence. On voit par ailleurs que pour l'auteur les deux mots, quelque position qu'ils occupent dans

1. Éd. R. Delachenal, t. II, 1916.

la phrase, sont absolument interchangeables. Mais *sire* est de beaucoup le moins fréquent. Il y en a 20 exemples en tout contre 56 de *seigneur*. Et il ne faut pas croire que tous les exemples de *sire* nous montrent des sujets, bien que ce soit le cas le plus fréquent : sur 20 sires il y en a tout de même 4 qui sont des régimes. En voici un :

Et en celuy temps, le roy de France envoia le duc de Bourgogne, son frere, *le sire de Cliçon* et pluseurs autres en la frontière de Calais. 192.

Seigneur est aussi bien sujet que régime, et même les sujets l'emportent en nombre sur les régimes, dans la proportion de 30 à 22. Donnons des exemples de *seigneur sujet* :

Monseigneur d'Estampes menoit madame d'Anjou, et monseigneur Loys de Chalon et le *seigneur de Beaugieu* menerent la dite madame Marie. 4.

Et là vint, de par le Roy, *le dit seigneur de la Riviere*, son premier chambellan, et Colart de Tanques, escuier de son corps. 208.

Assez tost après Pasques... vindrent à Paris *le seigneur de Laval*, monseigneur Bertran du Guesclin, connestable de France, *le seigneur de Cliçon* et le viconte de Rohan. 355.

Ainsi Froissart n'avait pas tort d'employer le mot *sire*, dont se sert encore un chroniqueur contemporain, qui, il est vrai, n'appartenait pas au monde des seigneurs féodaux. Mais en cela très différent de Froissart, le même chroniqueur ignore tout à fait la déclinaison, fait de *sire* et de *seigneur* deux mots différents, indépendants l'un de l'autre, susceptibles l'un et l'autre d'être sujets ou régimes, de même sens du reste, mais *sire* en recul devant *seigneur*. Si l'on veut voir à quel point les deux mots sont synonymes dans la *Chronique* qu'on regarde les exemples suivants où les sires sont mêlés pêle-mêle aux seigneurs :

Et furent les diz hostaiges : messires Guillaume de Meleun, arcevesque de Sens, l'evesque de Laon, *le seigneur de Montmorency*, le conte de Porcien, *le seigneur de Guarencieres*, messire Guillaume de Dormans, *le seigneur de Blainville*, mareschal de France, *le sire de Blany*... 153-4.

En tesmoing de ce, nous Pierre, evesque d'Auxerre, Gauchier, *seigneur de Chasteillon*, et Ernault de Corbie, pour la partie du Roy, ... et nous Henry de Bevre, chastellain de Diquemue, Bauduins, *sires de Praet*, et Roland, *sire de Poukes*, conseilliers monseigneur de Flandres, pour sa partie... avons plaquiez noz seaulx à ce present traictié. 131. [Traité du mariage entre mon-

seigneur de Bourgoigne et madame Marguerite, fille du conte de Flandres.]

Et pour ce demande ceulz dont les noms s'ensuivent, c'est assavoir le conte de Harecourt, *le seigneur de Montmorency*, le conte de Porcien et *le sire de Roye*. 116.

Ou mois d'aoust, le tiers ou quart jour, se mist sur les champs le dit monseigneur le duc, en la duchié de Guyenne, es parties de Pierregort, en sa compaignie monseigneur Bertran du Guesclin, connestable de France, monseigneur Loys de Sanceure, mareschal, *le seigneur de Coucy*, *le seigneur de Montfort*, *le seigneur de Montauban*, *le sire de Rey*, messire Guy de Rochefort, monseigneur Olivier de Mauny, *le sire de Monsteroys*, *le seigneur d'Assé*, le Besgues de Vilaines, Evan de Gales, *le sire de Chastel-Giron*, *le sire de Bueil*, messire Pierre de Villiers, grant maistre d'ostel du Roy, et pluseurs autres seigneurs. 184-185.

Dans cette dernière citation, et à vrai dire dans les deux premières, que nous avons dû fortement écourter, ce ne sont pas seulement les *sires* et les *seigneurs* qui coexistent et se heurtent, les *messires* et les *monseigneurs* s'entrechoquent également avec la même désinvolture. Et il serait aussi vain dans un cas que dans l'autre de vouloir établir entre les deux éléments du couple des distinctions, même subtiles, de sens ou d'emploi. Malgré certaines apparences, et sauf un domaine réservé auquel nous reviendrons, *messire* ou *monseigneur*, c'est la même chose. Parfois on a l'impression que l'auteur ne fait pas plus de différence entre les deux termes que les copistes du moyen âge n'en font entre les graphies variées qu'ils se permettent, et non rarement côte à côte, à l'égard du même mot.

Monseigneur, il est vrai, semble être un apanage de la famille royale. Mais outre qu'elle doit le partager avec bien d'autres qui n'ont pas une goutte de sang princier dans les veines, même parmi les parents immédiats du roi le *monseigneur* n'est jamais si assuré qu'il ne puisse à l'occasion se changer en un soudain *messire*. Prenons pour exemple un des frères du roi Charles V et montrons les variations du titre honorifique qui précède son nom :

Le vendredy, derrenier jour du dit mois de may l'an mil CCCLXIIII dessus dit, le dit roy Charles octroia à *monseigneur Phelippe*, son plus jeune frere, la duchié de Bourgoigne... Et iceluy *monseigneur Phelippe* laissa au Roy, son frere, la duchié de Touraine. 4.

Voilà le duc de Bourgogne dûment « monseigneur », comme

on s'y attend, et l'exemple nous prouve d'autre part, s'il y fallait encore une preuve, que la déclinaison n'a rien à voir ici. Mais par ailleurs, quand il n'est pas simplement le duc de Bourgogne, suivant l'ancienne coutume bien vivante encore (le roi est toujours « le Roy » et le dauphin « monseigneur » dès sa naissance, 66, cf. 138, 151, 258), l'auteur de la *Chronique* a une tendance à faire de lui un « messire » :

Les quelles [forteresses] estoient tres bien gardées par la bonne ordenance, que *messire Phelippe*, filz du roy de France Jehan, et frere du roy Charles, lors duc de Bourgoingne y avoit mise. 37.

Si on était tenté de voir là une forme de sujet, qu'on lise la phrase suivante :

Et alerent... encontre le dit Lyonnel *monseigneur Jehan*, duc de Berry, et *messire Phelippe*, duc de Bourgoingne, freres germains du roy de France. 40.

Pourquoi cette différence d'appellation entre les deux frères? Il semble que l'auteur n'ait cherché que la variété. Du reste le duc de Berry « monseigneur » ici et p. 21 « et fu appellée Jehanne ; et fut parrein *monseigneur Jehan*, duc de Berry et d'Auvergne, frere du dit Roy », n'est pas exempt du « messire » ailleurs :

Et le tint sur fons *messire Jehan*, duc de Berry, frere du dit duc de Bourgoigne, et messire Jehan Rogier, evesque de Carpentras. 158.

Revenons à Philippe de Bourgogne et relevons les exemples où il est question de son mariage :

Le Roy parti de Paris pour aler à Tournay, là où il avoit mandé le conte de Flandres, le duc de Braiban et le conte de Henaut, en esperance de parfaire le mariage de *messire Phelippe*, duc de Bourgoigne, frere du dit Roy, et de Marguerite, fille du dit conte de Flandres. 58.

Le samedi après Pasques, ... le mariage qui longuement avoit esté traictié de *messire Phelippe*, frere du roy de France Charles, et duc de Bourgoigne, et de Marguerite, fille de messire Loys, conte de Flandres, fu passé et accordé. 70-71.

Mais voici un changement de titre :

L'an mil CCCLXIX dessus dit, le XIX[e] jour du mois de juing, le mariage de *monseigneur Phelippe*, frere du roy de France et duc de Bourgoingne, et

de Marguerite, fille de messire Loys, conte de Flandres, fu fait et celebré. 116.

Remarquez l'opposition entre *monseigneur* Phelippe et *messire* Loys. Il serait oiseux d'y chercher un sens.

Le « traictié de mariage » inséré tout au long (p. 118-131) ne connaît que « monseigneur le duc de Bourgoingne », et le beau-père quand il n'est pas le « conte de Flandres » est toujours « monseigneur le conte de Flandres » ou « monseigneur de Flandres ». Nous avons là le vocabulaire officiel, auquel l'auteur de la *Chronique* ne se croit nullement tenu de se conformer quand il parle en son nom propre. Et en effet Philippe redevient rapidement *messire* :

Le merquedy XXVIIIe jour de may dessus dit..., madame Marguerite, fille du conte de Flandres et femme de *messire Phelippe*, filz du roy Jehan de France et frere du roy Charles, qui lors regnoit, et duc de Bourgoingne, ot un filz. 157.

Messire Phelippe, duc de Bourgoigne, le plus joenne des freres du dit Roy, et messire Loys, duc de Bourbon... auroient la garde, tuicion et gouvernement de Charles, ainsné filz du Roy. 384.

Nous venons de nous arrêter au duc de Bourgogne et chemin faisant nous avons rencontré le duc de Berry. Voici le troisième frère du roi Charles V, à savoir leur aîné, le duc d'Anjou. Il est souvent mentionné simplement par son titre ducal. Mais il est « monseigneur » aussi :

Le dit monseigneur d'Anjou estant au dit siege devant Saint-Maquaire, se vindrent rendre et mectre en l'obeissance du Roy les seigneurs de Bedos, monseigneur Anisant de Caumont, le sire du chastel d'Andorte... 190 (même emploi à la page suivante).

Dans sa « confession », reproduite tout au long par la *Chronique* (p. 286-305), Jacques de Rue, chambellan du roi de Navarre, parle avec un grand respect de *monseigneur d'Anjou*, qu'il mentionne par ce titre 5 fois en 2 pages, 303-304 : « monseigneur d'Anjou » est 3 fois sujet et 2 fois régime.

Mais le duc d'Anjou connaît lui aussi le *messire* :

Et *messire Loys*, duc d'Anjou, frere du roy de France, le mena des Jacobins jusques au Palais, tout à pié, et tenoit le cheval du Pape par le frain. 150.

Et aussi avoit fait ordennance que jusques ad ce que son dit ainsné filz feust

venu à cel aage, *messire Loys*, duc d'Anjou, frere du dit Roy, premier apres lui, aroit le gouvernement du dit royaume. 384.

Les grands seigneurs féodaux connaissent les mêmes variations. Jean de Montfort, quand il est duc de Bretagne, est « *monseigneur* Jehan de Montfort » (p. 17, sujet), plus tard il devient « messire Jehan de Montfort, qui se tenoit duc de Bretaigne » (p. 349-350, sujet). Dans cette substitution du titre correspondant à une déchéance du personnage il y a peut-être une intention, mais c'est douteux.

La famille royale d'Angleterre est traitée comme celle de France :

Et pour les causes devant dites, le roy d'Angleterre envoia des Anglois de son pays et un sien autre filz, appelé *monseigneur Hemon*. 67.

Le dymenche jour de Quasimodo, ... *messire Lyonnel*, duc de Clarence, secont filz du roy d'Angleterre, entra à Paris et venoit d'Angleterre, et aloit à Milan espouser la fille messire Galiache, l'un des seigneurs de Milan. 40.

Item, ou dit mois de juillet passerent à Calais *messire Thomas*, filz du roy Edouart d'Angleterre, et plusieurs autres Anglois. 378.

L'un est « monseigneur » et les deux autres sont « messires ». Si le premier de ces titres correspond à un régime et les autres à des sujets, c'est un pur hasard. « La fille messire Galiache » nous montre suffisamment le peu de cas que fait la *Chronique* de ces considérations d'ancienne grammaire.

Le roi de France et le roi d'Angleterre sont suivant la tradition désignés uniquement par leur titre royal, quelquefois suivi du prénom. L'empereur aussi. Mais Jacques de Rue dans sa « confession » appelle son maître non seulement « le roy de Navarre », mais très souvent « messire Charles ». Nous avons vu quelque chose d'analogue, quand il s'agit des rois du second ordre, chez Jean le Bel.

En dernier lieu, voyons comment l'auteur de la *Chronique* appelle un des héros du XIV^e^ siècle, un homme qu'il estimait fort, Bertrand du Guesclin. Il lui distribue très inégalement les *messires* et les *monseigneurs* (5 *messires* sujets et 5 régimes ; 3 *monseigneurs* sujets et 2 régimes), et bien entendu sans tenir compte un instant de la déclinaison.

Voici deux phrases symétriques, qui dans les mêmes conditions enchâssent l'une un *messire*, l'autre un *monseigneur*.

Par le dit accort devoient demourer perpetuelment au roy de France les dites villes de Mante et de Meullent et la dite contée de Longueville, la quelle le dit roy de France avoit jà donnée a *messire Bertran du Guesclin*, pour la raençon du dit captal, le quel avoit esté prison du dit *messire Bertran*. 9.

Et après son coronnement il [le roi de Castille] donna au dit *monseigneur Bertran* la contée de Tristemare. 16.

Voici une phrase où se succèdent *messire* et *monseigneur*, sans qu'on puisse voir de raison pour le passage de l'un à l'autre :

Et là furent pris *messire* Bertran du Guesclin, *monseigneur* Ernoul d'Odenehan, mareschal de France, le Beigue de Villaines et aucuns autres François et Bretons. 31.

Nous sommes en 1367. Du Guesclin n'est encore qu'un simple chevalier et peut-être supposera-t-on qu'un maréchal de France pourrait bien avoir droit à un titre supérieur. Il n'en est rien :

Et en celui an meismes, la derreniere sepmaine de juin, le Roy fist II mareschaux nouveaux, c'est asavoir *messire* Loys de Sancerre et *messire* Mouton de Blainville, car le mareschal Bouciquaut estoit mort, et *messire* Ernoul d'Odenehan avoit renoncié à l'office et le Roy li avoit baillié l'oriflame. 43

On pourrait dire, il est vrai, avec un peu de subtilité, que Louis de Sancerre et Mouton de Blainville ne sont pas encore maréchaux au moment où le roi les nomme, et que Ernoul d'Odenehan ayant renoncé à son office ne l'est plus. L'induction serait erronée. N'insistons pas sur une phrase qui est du même type que la précédente :

Item, le merquedi, secont jour du mois d'octobre ensuyvant, le roy de France fist connestable de France,... un chevalier breton, appelé *messire Bertram du Guesclin*, pour la vaillance du dit chevalier. 147.

Mais en voici deux autres dont l'enseignement est clair. Nous sommes en 1370 et du Guesclin vient d'être fait connétable :

Et après ala le dit *messire Bertram* à Vas et le prist par assaut. 148.

De même quelques mois après :

Et finablement, ... par la conclusion du dit traictié, *messire Bertran du Guesclin*, connestable de France, parti à matin de Vernon, où le Roy estoit, pour mener certains hostages, que le roy de Navarre devoit avoir. 153.

Bien mieux, quelques lignes avant de raconter la mort de Du Guesclin en quelques mots de regret touchant, la *Chronique* écrit :

Et par mi ce le Roy leur ottroia qu'il envoieroit pour capitain ou pays *messire Bertran du Guesclin*, lors connestable de France. 377.

Bref, l'auteur de la *Chronique* ne semble faire aucune distinction entre *messire* et *monseigneur*, sauf qu'il emploie plus souvent ce dernier terme quand il s'agit de la famille royale. Nous avons vu du reste que même parmi ces personnages haut placés le *messire* pénètre et se sent à son aise. Dans l'ensemble du tome II de la *Chronique* le nombre des *messires* est à peu près équivalent à celui des *monseigneurs*.

Nous avons annoncé un domaine réservé où il semble y avoir dans la *Chronique* un certain ordre et une certaine intention qu'on ne retrouve pas ailleurs. C'est le domaine du clergé, ou pour mieux dire du haut clergé, car les prêtres de paroisse et autres ecclésiastiques de rang inférieur n'apparaissent pas dans un livre où il ne s'agit guère que des grandes questions de la politique royale. Les cardinaux, archevêques et évêques jouent un rôle important dans un grand nombre de manifestations de cette politique ou d'actes de la vie du roi et de sa famille. Comment nomme-t-on ces prélats ? Fréquemment par leur titre ecclésiastique, surtout quand on énumère toute une série d'entre eux :

Et bientost après vindrent au dehors de la dicte ville les arcevesques de Rains, de Rouen et de Sens, les evesques de Laon, de Beauvaiz, Noion, Paris, Baieux, Lisieux, Meaulx, Evreux, de Therouane et de Condon, et l'abbé de Saint-Wast, tous du Conseil du Roy, et lui firent la reverence [« à l'empereur de Romme Charles, le quart de ce nom »]. 205. Cf. 64-65.

Mais ailleurs aussi :

Et l'endemain, jour de lundy, fut la messe chantée de Requiem, en la dite eglise, par *l'evesque de Paris*. 152.

Nous savons qu'il y a là une tradition qui remonte loin dans notre histoire. Mais la *Chronique* donne aussi aux prélats en nombre de cas le titre de *messire* ou de *monseigneur*. Il va de soi que là non plus *monseigneur* n'est pas le cas-régime de *mes-*

sire. Les deux mots sont aussi indépendants l'un de l'autre ici qu'ailleurs. Mais ce qui est surprenant, c'est que la plupart des évêques ou archevêques sont des *messires* et, le cas échéant, le restent en toutes circonstances. Quatre seulement sont appelés *monseigneurs* :

L'an de grace mil CCCLX et quatre, le dymenche jour de la Trinité, ... furent le dit roy Charles et madame Jehanne de Bourbon, sa femme, sacrez à Reims par *monseigneur Jehan de Craon*, lors arcevesque du dit lieu. 1-2.

Nous voyons reparaître quelques pages plus loin *monseigneur Jehan de Craon*, 7, et cette fois *monseigneur* est un sujet. Ce monseigneur devient à la page 161 un messire :

Et fu baptizié es fons du dit moustier de Saint-Pol... par *messire Jehan de Craon*, lors arcevesque de Reims.

Voici un second *monseigneur* :

Et là estoit present *monseigneur Phelippe d'Alençon*, patriarche de Jherusalem et arcevesque d'Aux. 280.

Et là furent... aussi les prelas qui avoient esté à Saint Denis, le duc de Bourbon, *monseigneur Phelippe d'Alençon*, patriarche de Jherusalem, et grant foison d'autres grans seigneurs. 281-282.

Philippe d'Alençon, neveu de Philippe de Valois, était en effet un très « grand seigneur ». Cela n'empêche pas qu'il apparaît plus loin dans une liste de nouveaux cardinaux [en 1378] sous le titre plus modeste, semble-t-il, de « *messire Phelippe d'Alencon*, patriarche de Jherusalem et administrateur de l'arceveschié d'Aux ». 346.

Un troisième « monseigneur » est mentionné, tout seul ainsi désigné, dans une autre liste de nouveaux cardinaux :

Le pape Urbain... fist [en 1368] VIII cardinaulx, c'est asavoir : le patriarche de Jherusalem [Philippe de Cabassole], le patriarche d'Alexandrie, l'arcevesque de Cantorbire, Anglois, l'arcevesque de Naples, messire Jehan de Dormans, evesque de Beauvez et chancellier de France, ... *monseigneur Estienne de Paris*, evesque de Paris, ... l'evesque de Castres et le prieur de Saint-Pierre de Romme. 59-60.

Pourquoi Estienne de Paris est-il ainsi distingué parmi tous les autres, nous ne le savons pas. Le quatrième « monseigneur » est mentionné dans un passage où l'on dit que les cardinaux

« eslurent justement, canoniquement et concordablement en pape, sanz debat, difficulté ou contradiction aucune un cardinal appellé monseigneur Robert de Geneve » 342, qui devient dès lors le pape Clément VII. R. Delachenal nous dit qu'il était « apparenté ou allié à la plupart des souverains de l'Europe » (342, n. 2). C'est probablement plus à cette circonstance qu'il doit son « monseigneur » qu'à son élection à la papauté [1378]. Car 8 ans auparavant les cardinaux avaient élu pape « messire Pierre Rogier, nommé le cardinal de Biaufort, car il estoit filz du conte de Biaufort en Valée et estoit neveu du pape Clement VI^e^, qui l'avoit fait cardinal ». 149. Toutes sortes de bonnes raisons pour lui donner le plus haut titre, et toutefois pour la *Chronique* il reste « messire Pierre Rogier ». Nous revenons toujours à ce refrain que l'auteur de la *Chronique* se soucie fort peu d'établir entre *messire* et *monseigneur* une distinction stable. Tout se passe comme si, sauf en de rares occasions où une particularité du contexte peut-être éveille son attention, il accepterait le premier titre qui se présenterait à son esprit.

Mais il est visible que, quand il s'agit du clergé tout au moins, il penche fortement vers le *messire*. Onze archevêques ou évêques sont désignés uniquement par ce titre. Quelques-uns sont des gens considérables. Ainsi Jean de Dormans :

> Et ainsi fu fait et pronuncié en la presence du Roy et des deux parties, par *messire Jehan de Dormans*, lors evesque de Beauvés et chancellier de France. 25.

Nous avons vu qu'en 1368 il est fait cardinal toujours sous le nom de « messire Jehan de Dormans, evesque de Beauvez et chancellier de France ». Le voici qui reparaît en 1372, et son titre n'a pas changé :

> Le samedy XXI^e^ jour de fevrier, ... *messire Jehan de Dormans*, cardinal nommé de Biauvais, pour ce que il avoit esté evesque de Biauvais, lors chancellier de France, rendy au Roy les seaulx de France, et laissa l'office de chancellerie, et, par notable eleccion, fist le Roy chancellier messire Guillaume de Dormans, chevalier, frere germain du dit cardinal de Biauvais. 160.

Même titre encore en 1373 où Madame Ysabel, fille du roi Charles et de la reine Jeanne de Bourbon « fu baptizée en la dite eglise de Saint-Pol, par *messire Jehan de Dormans*, cardinal, et fu parrain monseigneur le dalphin ». 170.

Trois mois après « mourut à Paris *messire Jean de Dormans*, cardinal de Biauvais, qui moult longuement avoit esté chancellier de France ». 173.

Sont dans le même cas un neveu du cardinal de Beauvais « *messire* Mile de Dormans, lors evesque d'Angiers et vicaire de l'evesque de Paris » 163, — « messire Aymeri de Maignac, nouvel evesque de Paris » [1368], 62, cf. 277, — « messire Guillaume de Meleun, lors arcevesque de Sens » 66, cf. 153, « messire Pierre Rogier, nommé le cardinal de Biaufort » 149, déjà cité, qui devient pape sous le nom de Grégoire XI, — « messire Jehan Rogier, evesque de Carpentras » 158, frère du précédent, — et enfin 5 évêques français et étrangers, qui dans une longue liste (346) de 29 cardinaux nouvellement promus et parmi bien d'autres prélats sont pourvus du titre de *messire*, sans qu'on puisse même soupçonner le moindre motif pour cette distinction.

Il y a donc là beaucoup de personnages éminents du monde ecclésiastique, des évêques, des archevêques, des cardinaux, et même un prélat qui n'est nommé que pour nous annoncer son élection à la papauté, qui tous sont appelés uniquement « messires ». Il semble bien, que dans le clergé aussi, — du moins dans le haut clergé — la règle d'A. Giry ne s'applique pas plus strictement au XIV^e^ siècle qu'aux siècles précédents.

Ceci établi, une question plus importante se pose à nous. Comment se fait-il que ces ecclésiastiques, et non seulement les onze que nous venons d'énumérer, mais deux sur quatre de ceux qui sont appelés concurremment « monseigneur » soient désignés par le titre de « messire », qu'on pouvait croire réservé aux seuls chevaliers ?

Il y a toutefois des précédents. Examinons-les. Notre premier exemple de *messire* appliqué à un ecclésiastique est le « messire Foulques » de Villehardouin. Exemple unique chez lui. Aucun emploi de ce genre chez Robert de Clari ou Henri de Valenciennes. Il nous a paru probable, on se le rappelle, que Villehardouin en donnant ce titre à l'humble curé de Neuilly a voulu le ranger parmi les combattants de la milice céleste, car à ceux de la milice féodale il a refusé tout titre autre que leur nom ou celui de leur fonction. Joinville a des chapelains à qui il donne le même titre qu'aux chevaliers de l'armée de

saint Louis, *messire* ou *monseigneur*, nous ne savons lequel des deux. Les *Miracles de saint Louis* appellent « monseigneurs » de simples curés de paroisse, et c'est aussi dans le recueil le titre général des chevaliers. Parmi les rares exemples de *monseigneur* qu'on trouve chez Jean le Bel deux sont attribués à des évêques de Liége, qui sont aussi de puissants seigneurs féodaux. Jean le Bel, sauf une seule exception, n'emploie *monseigneur* qu'au cas-régime, et ce sont bien des régimes que nous avons dans le cas de ces deux prélats. Nous ne savons donc pas ce qu'il aurait dit si le hasard avait voulu qu'il eût ici devant lui des sujets. Nous avons rencontré chez Froissart un curé de campagne que ses paroissiens appellent « messire Pierre François ». Nous n'avons pas vu que lui-même accorde aux prélats d'autres désignations que leur titre ecclésiastique. Assurément nous n'avons recueilli là qu'un petit nombre d'exemples. Une lecture plus étendue en découvrirait sans doute d'autres. Tels qu'ils sont, ils nous permettent de tirer deux conclusions.

Tout d'abord, il est visible qu'on cherche à calquer ces appellations d'ecclésiastiques sur celles qui sont en usage dans le monde des seigneurs féodaux. En second lieu, il est non moins clair qu'il y a là à l'égard du clergé comme un traitement de faveur, nous l'avons dit déjà. Les chevaliers condescendent à partager le titre qui fait leur orgueil avec les représentants de Dieu sur la terre. Ils le font par respect pour l'Église et aussi dans un esprit de large et souriante bienveillance envers des gens qui collaborent efficacement avec eux au maintien d'un ordre social dont ils sont les premiers bénéficiaires.

Ce qu'il y a de nouveau dans la *Chronique des règnes de Jean II et de Charles V*, c'est que cette idée d'une faveur accordée par la chevalerie féodale au clergé qui malgré tout a subsisté longtemps dans l'esprit des favorisés comme de ceux qui les favorisaient, a totalement disparu dans le dernier quart du XIV^e^ siècle. Il est évident, à lire cette chronique, qu'un évêque ou un archevêque est maintenant, tout comme un chevalier, « messire » de droit, sans avoir à demander ou à accepter la permission de qui que ce soit. C'est un fait bien notable, et qui aura plus tard dans l'histoire de notre vocabulaire, pour ne nous en tenir qu'à cet aspect de la question, des conséquences importantes. Ce qui a aidé à ce changement d'attitude dans le

clergé, c'est sans doute que beaucoup de prélats, étaient, comme le cardinal Robert de Genève « apparentés ou alliés » sinon « à la plupart des souverains de l'Europe », du moins à quantité de grandes familles de la noblesse féodale. Ils se sentaient au fond les égaux socialement de ces fiers chevaliers. Il serait curieux de savoir comment l'auteur de la *Chronique* appelait les simples prêtres de paroisse. Messire l'évêque admettait-il à côté de lui messire Pierre le curé [1] ? La *Chronique*, du moins en son tome II, est muette sur ce point : elle ne s'occupe que des hautes questions de politique et ne fraye qu'avec les grands seigneurs et les hauts dignitaires du clergé.

Si on peut observer dans la *Chronique* une apparence d'ordre dans le fait que *messire*, à quelques exceptions près, est le titre courant des prélats, il faut reconnaître que par ailleurs les *messires* et les *monseigneurs*, les *sires* et les *seigneurs* sont interchangeables, mis l'un pour l'autre au hasard, distribués de droite et de gauche avec une négligence et pour mieux dire une indifférence qui surprend. C'est une sarabande inouïe. Mais elle est très instructive. La *Chronique* ne vise pas au comique. Elle est écrite sur un ton grave et sérieux par quelqu'un qui s'intéresse fort aux affaires du royaume et à la politique du roi. Ce n'est pas un homme de lettres, il n'a aucun parti pris de grammairien ou d'écrivain. La langue ne l'intéresse que pour autant qu'elle dit ce qu'il veut dire. Il écrit simplement pour être lu et convaincre ses lecteurs. Il n'a par suite aucune envie de leur déplaire ou de les choquer par des fantaisies de vocabulaire. Il faut donc en

1. Environ un siècle plus tard, dans les *Cent nouvelles nouvelles*, éd. Garnier, seront « monseigneurs », non seulement un cardinal, p. 206, des évêques, p. 207 (monseigneur de Nyon), 247 (monseigneur de Cambrai), 390, 401-402, un official, p. 362, 384, un chanoine, p. 378, mais un simple curé, p. 211-217, 252, 254-255, 292-294, 372-373. Il est vrai que dans ce dernier cas il a bien l'air d'y avoir presque toujours une intention de moquerie, comme le montrent plus d'une fois les synonymes ironiques « maître curé » et « bon curé » ; même quand l'auteur fait ici parler des villageois, on sent que c'est lui qui derrière eux s'amuse de cette appellation grandiose. Peut-on en conclure néanmoins que les villageois parlant pour eux-mêmes disaient très sérieusement « monseigneur » au prêtre de la paroisse ? Et y aurait-il là une tradition qui, sautant par-dessus le « messire Pierre François » de Froissart, remonterait jusqu'au « monseigneur » des *Miracles de saint Louis* ? Ce n'est pas impossible.

conclure que ce désordre capricieux que nous relevons chez lui n'est pas seulement dans son livre : il est dans la langue même.

Nous comprenons mieux maintenant l'attitude de Jean le Bel et celle de Froissart en face de cette extraordinaire confusion du vocabulaire de politesse qui a dû commencer dès le second quart du siècle et qui s'est accrue rapidement par la suite. Jean le Bel et Froissart, tous deux hommes cultivés et excellents écrivains, ont eu, eux, leurs partis pris. Ils ont voulu réagir, remonter le courant. *Messire* était devenu dans la langue de la conversation indépendant de *monseigneur*. Jean le Bel a accepté sans réserve ce dédoublement significatif, et d'un bout à l'autre de son livre il a fait du premier mot très régulièrement un régime aussi bien qu'un sujet. Mais qu'était-il besoin désormais d'un *monseigneur*, où il ne voyait, lui, qu'un simple régime de *messire* ? Sa place n'était-elle pas prise ? Il le croyait bien, mais il n'a pas osé aller jusqu'au bout de sa théorie, tant il voyait encore de vitalité dans le terme. Il l'a donc admis ici ou là, mais à regret et au compte-gouttes. Pour *sire* et *seigneur* il a maintenu la déclinaison, comme si, sur ce point particulier, elle n'avait pas commencé à se désorganiser déjà. Il est probable que *sire* pour désigner au cas-sujet un possesseur de fief a été appuyé et consolidé par la présence et le rayonnement du *sire* respectueux au vocatif. Mais on entrevoit pourtant que même ici où Jean le Bel fait l'effet d'être un conservateur déterminé, *seigneur* semble chez lui gagner du terrain sur *sire*.

Froissart a probablement plus de lecture que son devancier, et par conséquent est plus tenté encore que lui de conserver les formes du passé. Il avait plus d'illusions aussi. Il a cru pendant quelques années qu'il pouvait sauver de la ruine le couple *messire : monseigneur* et le garder précieusement à l'abri de toute influence néfaste de la langue parlée. Ici Jean le Bel avait vu plus clair que lui. Rappelons-nous que dès le début du XIII^e^ siècle la branche XIII de *Renart* nous présente des *messires* régimes. Vulgarismes probablement à cette époque lointaine. Mais, comme il arrive, le vulgarisme a fait son chemin et au bout d'un siècle et demi il a su se glisser jusque dans les cercles où l'on parlait le mieux. Le courant était trop fort, Froissart n'a pas pu résister : il a dû finir là où Jean le Bel avait commencé, c'est-à-dire faire de *messire* une forme invariable. Sur le couple

sire : seigneur les deux chroniqueurs sont d'accord pour vouloir le soutenir envers et contre tous. Peut-être était-ce encore possible au temps de Jean le Bel. Mais *la Chronique des règnes de Jean II et de Charles V* nous montre que cela ne l'était plus guère dans le troisième quart du siècle. Elle renferme encore, il est vrai, quelques *sires de* placés devant le nom d'un fief. Et dans cette mesure Froissart est justifié. Mais *seigneur* est si visiblement en avance sur son ancien compagnon qu'on sent celui-ci condamné. La vogue de *monseigneur* dans les hautes familles du pays n'a pas échappé à Froissart, et il a accueilli le mot avec cette nuance de supériorité presque exclusive bien plus largement que son prédécesseur. Mais là encore la *Chronique* semble lui donner un démenti. Peut-être est-ce simplement après tout que Froissart, ayant frayé sa vie durant avec les chevaliers, les écuyers et les grands seigneurs, s'intéressait davantage aux fines distinctions de la politesse féodale et aux mille détails du protocole qui régissait les rapports des nobles entre eux et avec leurs inférieurs. L'auteur de la *Chronique* est singulièrement indifférent à cette science compliquée.

Pour lui les termes du vocabulaire de la chevalerie ne sont pas colorés ; ce sont des abstractions où il est excusable qu'on s'embrouille quelque peu. Sur un point seulement il a une doctrine ferme : les cardinaux, les archevêques, les évêques sont des « messires », ce qui correspond probablement d'assez près à la réalité. Et c'est une réalité que ni Jean le Bel ni Froissart ne nous avaient permis le moins du monde de soupçonner.

En somme, l'auteur de la *Chronique* a peut-être exagéré le désordre du vocabulaire de politesse dans la France du XIV^e^ siècle, et Jean le Bel et Froissart ont sûrement reproduit ce même vocabulaire avec un excès de système et de belles distinctions. Mais l'impression qui reste malgré tout quand on ferme le livre de la *Chronique*, c'est celle d'un indéniable désarroi. Ce sera l'œuvre du XV^e^ siècle de tenter d'en sortir.

Nous ne poursuivrons pas plus loin cette histoire qui, pour des raisons évidentes, perd de son intérêt avec la ruine de la féodalité. Nous dirons seulement qu'un mot est déjà né, *monsieur*, qui va apporter une solution au problème, ou à ce qui en reste.

Lucien FOULET.

MÉLANGES

MOYEN FRANÇAIS
CORIETE, COROIETE, CROÏON, ETC.

(à propos du v. 968 de la *Comédie jouée au Mont de Marsan* de Marguerite de Navarre).

La Comédie jouée au Mont de Marsan le jour de Caresme prenant mil cinq cent quarante sept (1548 n. st.) se termine par un monologue de la Bergère ravie de l'amour de Dieu. C'est une très belle scène d'exaltation mystique et d'adoration triomphante, dont l'interprétation minutieuse est difficile et incertaine, comme c'est nécessairement le cas pour des mouvements lyriques d'un élan intuitif si intime. Le manuscrit unique (B. N. fr. 24.298) est une copie, qui n'est pas impeccable ; les éditeurs, MM. Abel Lefranc [1] en 1896, F. Ed. Schneegans [2] en 1923, Verdun L. Saulnier [3] en 1946, ayant cru pouvoir y apporter quelques corrections destinées à en améliorer l'intelligence, nous devons examiner d'abord si cette copie est de celles que l'on peut corriger sans trop de scrupules. Pour servir à cet examen voici la transcription [4] des seize premiers vers de

1. *Les dernières poésies de Marguerite de Navarre*, p. p. Abel Lefranc ; Paris, Colin, 1896 (Publication de la Société d'histoire littéraire de la France). Cf. Gaston Paris, dans *Journal des Savants*, 1896.

2. Marguerite de Navarre, *Comédies* ; Strasbourg, Heitz (1923) ; [Bibliotheca romanica, 295-299].

3. Marguerite de Navarre, *Théâtre profane* ; Paris, Droz, 1946.

4. Sans ponctuation, accentuation ni correction. Quelques remarques sont nécessaires :

1° Les abréviations ont été résolues (*comme*, *nomme* et *nome*, *commun*, *chacun*).

2° Au vers 962 [966] on pourrait hésiter entre *qui* et *que*, mais *qui* est

cette scène ; ces vers ont cette unité que la Bergère y raille l'aveuglement des hommes incapables de reconnaître le divin, et ils nous intéressent ici particulièrement, car c'est là seulement que l'on trouve le mot *coriete*, point de départ de la présente note. J'ai reproduit la numérotation de Schneegans en y ajoutant, entre crochets, celle de M. Saulnier.

O doux amour ou doux regard 956 [959]
qui me transperse de ton dar
O lignore
L amy de moy tant adore
Le vertueulx mal honore 960
et l incongnu
pour tout autre qui n est tenu [965]
L un est dict vestu qui est nud
et l autre obsceur
La coriette qui par le mur 965
et le caillou sy fort est deur
on le dict mot [970]
et le saige on nomme fol
et qui est pierre
on nome pol
ainsy chacun 970
parle son lengaige commun [974]

J'indique ci-dessous les hésitations et les corrections auxquelles a donné lieu ce texte, de la part de MM. Lefranc (L), Schneegans (S) et Saulnier (SA).

Vers 956 [959] : amour au LS, amour ! ô SA. Correction non indispensable.

Vers 957 [960] : dard L S SA. Correction possible si on tient à rétablir l'orthographe d'école ; sinon, la forme est à noter comme graphie phonétique.

Vers 962 [965] : qui est L S, qui n'est SA. Si on lit *qui* dans le ms. et non *que*, la correction de L S ôte tout sens au vers, mais en gardant *qui n'est*, il faut noter que *qui* a la valeur de *qu'il*.

probable ; au v. 963 [966] il y a après *vestu* une lettre rayée ; au v. 969 [972], qui est réparti sur deux lignes, après le *on* de la deuxième ligne, le copiste avait commencé à écrire *l home po*, qu'il a rayé pour continuer avec *nome*.

Vers 964 [967] : l'astre L S. Mauvaise lecture ou correction inutile : *l'autre* s'oppose à *l'un* ; il faut entendre que « l'un passe pour revêtu (de l'amour de Dieu, ce qui est la véritable vêture), alors qu'il reste nu ; l'autre, au contraire, en est vêtu, mais le monde ne reconnaît pas la splendeur qui le vêt ». La rectification de graphie *obscur* pour *obsceur* est acceptable par convention, de même *dur* pour *deur* au v. 966 [969], mais n'a pas d'autre intérêt.

Vers 965 [968] : *cornete*, proposé par M. Heinermann [1], est une conjecture ingénieuse pour éliminer *coriette*, mot obscur et non attesté ailleurs [2] ; elle s'accorde avec l'idée générale du vers, puisque la cornette est un « ferrement destiné à protéger l'angle d'un mur », mais il est plus difficile de combiner *cornette* avec le verbe *par*, ou de maintenir, si on lit *pare*, le nombre de syllabes attribué au vers par le manuscrit. Ces difficultés se retrouvent, d'ailleurs, avec d'autres interprétations possibles, et notamment avec celle qu'a proposée M. V.-L. Saulnier dans son édition du *Théâtre profane* de Marguerite de Navarre, et dans un mémoire publié, en 1946, sous le titre d'*Études critiques sur les Comédies profanes de Marguerite de Navarre* [3].

L'hypothèse essentielle de M. Saulnier est que *coriette* désigne un « bandage, une ceinture d'échafaudages entourant une construction en cours d'œuvre », et elle se fonde sur cet exemple donné par Godefroy, s. v. *coroiete* : « Si en avirona (de terre) tant com ele pot de celes *coroietes*, et dedans ce fist ele comencier les autres tors et les espes murs de Cartage (*Estoires Rogier*, Richel, 20 125, f° 151). »

Rien n'est plus trompeur qu'une fiche lexicographique mal faite, et celle-ci, à la fois, est trop courte et inexacte et comporte une addition peu claire, car on ne sait pas d'emblée si *de*

1. Th. Heinermann, *Franz. cornette*, dans *Archiv für das Studium der neueren Sprachen*, CLXXX, 1942, p. 49. L'auteur, qui prend les corrections d'A. Lefranc pour le texte original, traduit *pare* comme une forme de *parer* « protéger ». Il a trouvé *cornette* dans Larousse ; il aurait pu remonter au moins jusqu'au *Complément du Dictionnaire de l'Académie* de 1843. Aujourd'hui on emploie dans le même sens *cornière*.

2. Le *Dictionnaire du XVI^e siècle* d'Ed. Huguet n'en connaît que l'exemple de Marguerite de Navarre, mais le cite sans pouvoir lui attribuer de sens.

3. *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, IX, 1946.

terre, ajouté entre parenthèses pour expliquer *en*, est un complément instrumental ou un déterminatif de *tant* : « avirona avec de la terre » ou « avirona un espace de terre aussi grand qu'elle put ». M. Saulnier semble, en prenant cet exemple à Godefroy, avoir fait trop de confiance à la rédaction de la fiche et trop peu au sens de « petite courroie » que donnait la rubrique sous laquelle est rangé l'exemple. Le nom de *Cartage* et le pronom *ele* auraient pu lui remettre en mémoire une légende qu'il connaît bien et que les *Estoires Rogier*, découpées moins abruptement, présentent en ces termes :

« Quant ele fu a terre descendue ele achata a ceaus de la contree tant de terre come ele poroit d'un cuer de buef assaindre. Cil cuiderent que ce ne fust guaires de choze et que ce ne fust se tant non solement o ele peust segurement seïr et reposer a terre ; se li vendirent et creanterent por assés petit d'affaire. E quant la roine Dido en ot ensi finé, ele fist le plus grant cuer de beuf prendre qu'ele pot avoir, si le fist tot encor detrenchier par si menues coroies com onques plus le pot faire ; si que ce sambloient fil quant eles furent detrenchees. E apres ce ele esgùarda le plus beau liu et le plus fort et le plus delitable de tote cele terre si en avirona tant com ele pot de celes *coroietes* et dedens ce fist ele comencier les autes tors et les espes murs de Cartage. » (Fol. 151 v°.)

Ainsi les *coroietes* ne sont décidément que des courroies, comme le voulait Godefroy, qui ne peut pas avoir toujours tort ; et il faut renoncer à cette ceinture d'échafaudages (?), que M. Saulnier avait établie.

Du même coup disparaît l'interprétation qu'il propose de la dernière partie du vers, laquelle nous réserve d'autres difficultés. M. A. Lefranc, qui disait sagement de *coriete* : « terme de construction dont le sens n'a pu être précisé », s'efforçait du moins, en conservant ce mot, de le loger dans un vers bien construit et il corrigeait la fin en *qui pare un mur* ; F. E. Schneegans adopta cette correction, qui rattachait *par* au verbe *parer*. Cela n'est pas invraisemblable, mais reste obscur, tant qu'on n'a pas un commencement de clarté sur *coriete*, et cela suppose qu'on a pris le parti d'éliminer tout autre verbe, tel que *partir*, dont *par* pourrait être aussi bien la 3e personne singulier de l'indicatif présent, avec la même chute, phonétique ou graphique, de l'explosive finale que nous avons eu soin de noter plus

haut, au v. 957 [960], pour *dar* = *dart* ou *dard*. Il nous paraît expédient de réserver cette possibilité : rien ne serait ainsi changé dans le texte du vers, qui n'en deviendrait pas plus clair pour cela.

Du moins nous éviterions la correction difficile proposée par M. Saulnier : *quittant, le mur*, laquelle fournirait un sens et une construction inattendus : « La coriette quittant (c'est-à-dire, avec un emploi absolu du verbe, disparaissant), le mur (se tient debout et) dur comme un roc, etc. », paraphrase hardie d'une construction supposée quelque peu elliptique.

Vers 966 [969] : et dur L S. Le remplacement de *est* par *et* est à peine une correction : *est* se rencontre depuis le XIII^e^ siècle pour *et*, en raison de l'affaiblissement de *s* devant consonne ; il y en a un second exemple dans cette fin de comédie au v. 995 [998] : *or t'esvertue,/Amour, est tout soudain me tue*. Pour *deur* changé en *dur*, voir la note au v. 964 [967].

Vers 967 [970] : mol L S SA. Ici correction indispensable : le copiste n'avait pas encore pris connaissance de la rime des vers suivants, et *dict mot* est un groupe banal.

Vers 968 [971] : Et le saige on le nomme fol L S. Correction inutile : il n'y a pas lieu d'ajouter le pronom *le* ; il suffit de conserver l'hiatus de *saige on*.

*
* *

Au bout de ces seize vers[1] nous constatons qu'une seule correction y a paru indispensable : *mel* au lieu de *mot* au v. 967 [970]. Nous sommes donc en présence d'un manuscrit de graphie assez libre et d'un texte de sens difficile, mais non pas d'une copie mauvaise : cela doit nous rendre très circonspects pour les corrections à y apporter.

Partant de là, essayons de trouver un sens au vers *la coriette qui par le mur*. Je suis d'accord avec tous les éditeurs ou commentateurs cités ci-dessus pour admettre qu'il s'agit là de con-

1. Deux vers plus loin (974 [977]) le ms. donne *Iobliant* corrigé en *Obliant* par L et S et en *J'obliant* pour *Ja obliant* par SA ; les deux corrections sont également inutiles : il suffit de lire *I obliant* = *Y obliant* « oubliant en cet amour et ce discours unique ».

struction, et je préciserai, en me fondant sur le vers suivant, d'un « matériau » de construction résistant et dur. En dehors du fer, utilisable comme cornette, crampon ou lien, nous avons le choix entre la pierre de taille, la brique, le moellon, mais aussi le caillou de forte dimension : rognon de silex, grès, caillou roulé de rivière, galet, gros caillou de carrière. Ces divers cailloux s'emploient fréquemment comme des moellons dans la construction des murs ; à eux pourrait au besoin s'appliquer le v. 966 [969]. Mais il est une autre sorte de pierres, moins volumineuses et isolément moins résistantes, morceaux de silex, de granit, de basalte, etc., ou simplement calcaire délité et fragmenté à la surface du sol ; les terrains arides en sont plus ou moins constitués et il existe, pour les désigner, des noms en général imprécis, collectifs, diminutifs, dépréciatifs, etc. : *pierraille*, *caillasse*, *caillette*, *gravillons*, etc.

Parmi ces dénominations, certaines, qui se rencontrent un peu partout en France, et depuis les états anciens de la langue, pour désigner les terres pierreuses ou leurs pierres même, se rattachent au type grau-, gro-. On peut en recueillir des exemples nombreux, anciens ou modernes, comme noms communs ou toponymes, dans Godefroy, s. v. *gro*, *groele*, *groete*, *groeteux* ; voir aussi Wartburg, *FEW*, *grava*. Il est bien connu, et l'on discute là-dessus depuis longtemps pour des raisons d'histoire phonétique que, à côté de *groe*, *grou*, il existe des formes avec *-j-* telles que *groie*, *grois*, *groises* et même *groge*, comme on a *oie* à côté de *oue*. Ces formes avec *-j-* sont surtout de l'Ouest (Sarthe, Maine, Poitou, Aunis, Saintonge), mais la toponymie montre qu'elles ont couvert des aires beaucoup plus étendues ; *groie*, *groies*, *grois*, dans le Loir-et-Cher, les Deux-Sèvres, la Vienne ; *groges* et *grogets* dans la Vienne ; *grogeas* en Dordogne ; l'Eure-et-Loir, le Loir-et-Cher, le Loiret, le Cher, la Vienne connaissent des *gorgeats* et *gorjats* se rattachant à *groie-groges*, avec une dissociation du groupe initial *gr-*, comme on en trouve de nombreux exemples dans la famille de *groe* pour des dérivés tels que *guerouette*.

D'autre part, on sait que pour les mots de ce type grava, à côté de formes avec *gr-* initial, d'autres présentent l'initiale *cr-* : prov. *crauc*, à côté de *grauca*, lorrain *croue* et toponymes champenois, etc., tels que *Le Cras* ; voir Godefroy, *l. l.*, et

Wartburg, *FEW*, II, 1266 et 1295. A quoi il convient d'ajouter les formes du type *croion*, que Godefroy enregistre en Artois en les rattachant à tort à *craie*, alors qu'il s'agit évidemment de caillou dur [1].

Ceci rappelé [2], je propose de voir dans *coriette* une forme régionale, peut-être altérée dans le souvenir de l'écrivain, de *groiette* (prononcé *gro-yette* avec une répartition de *oi* en deux syllabes, fréquente dans l'Ouest), qui est à *groie* ce que *grouette* est à *groe*, ou plutôt de *croiette*, fait d'après *croie* et transformé en *coriette* [3], comme *grojats* en *gorjats*. Il serait sans doute vain de vouloir retrouver dans les patois actuels, et avec un habitat précis, des reliques de cette forme ; il s'agit là d'un mot de métier, voyageur par la nature même du métier, et peu fait pour se fixer durablement dans un parler ; ce mot de technique est reproduit par un auteur non technicien, et lui-même

1. Voir notamment l'exemple de Godefroy, s. v. CROION : « Pour faire cloies sur les ponts et couvrir de *croion* à karrier sus (1309, Revenus des terres de l'Art., Arch. KK 394, f° 20). »

2. Les parlers modernes de l'Ouest ou du Centre présentent des formes très diverses dont j'ai classé ci-dessous les principaux types suivant le traitement du groupe initial : *gr-*, *cr-* ou *g* + voyelle + *r-* ; ces mots désignent le plus souvent des terres pierreuses, mais peuvent aussi désigner les pierres même ; dans ce dernier cas je les ai imprimés en petites capitales.

I. — GRAY norm. (Moisy) ; *griotte* (Cotgrave) ; *groas* et GROAS Anjou (Verrier-Onillon) ; *groge* Poitou et Centre ; GROHAN Anjou ; *gro*, *groe* Maine ; *groi*, *groie*, *grois* Maine, Vendômois, Poitou, Deux-Sèvres, Saintonge (Musset) ; GROUA B.-Maine (Dottin) ; GROUAIL Parthenay, Poitou (Favre) ; *grouaille* Centre (Jaubert) ; *grouas* Vendômois (Martellière) et GROUAS Anjou ; *groue* Vendômois ; GROUET norm. ; *grouette* Vendômois et GROUETTE (Cotgrave) norm. ; *gruau* Anjou ; *gruet*, *gruette* H.-Maine, Vendômois.

II. — CRAY norm. (Moisy) ; — CRAU norm., Anjou ; CRAYON norm., CROAS Anjou ; *crossier*, *crouat*, *cruau* Anjou.

III. — *gueriette* Anjou ; *gueroua* Perche, B.-Maine, et GOUROUA Anjou ; *guerouaille* Centre ; *guerouette* Vendômois, Sullias ; *guéruettes* Anjou.

La toponymie, ancienne ou moderne, de la France permettrait d'allonger sensiblement cette liste avec des formes aussi intéressantes que *La Croe*, *Les Croies*, *Les Crouailles* (Vienne), *Les Groues*, *Les Groies* (Cher), *Les Groises*, *Grouois*, *Les Grogets*, *Gorgeats* (Cher), *Gorget*, *Les Gorjons* (Cher), *La Gorgerie* (Eure, Cher).

3. Il n'est d'ailleurs pas interdit de lire *corjette*, le manuscrit écrivant tantôt *j* et tantôt *i* pour j intérieur, ainsi *tousjours* ou *tousiours*.

voyageur, qui a pu l'apprendre dans tout l'Ouest, de l'Angoumois à Alençon et de là au monastère de Tusson [1], et le croiser peut-être avec des formes d'ailleurs. L'important est que *coriette* prendrait ainsi un sens intelligible, sinon très précis : « pierraille, caillasse. »

Reste à replacer le mot dans son contexte.

Le rapport de *coriette* à *mur* est évident : *pierraille, gravillons, grouette*, etc., servent en maçonnerie, non pas à élever le mur, qui se construit avec des matériaux plus volumineux et capables de s'étager les uns sur les autres en assises régulières de façon à tenir, en partie au moins, par leur propre poids et leur forme géométrique. Au contraire, les pierres de plus petites dimensions et de formes irrégulières, sont utilisées pour faire, avec le bain de mortier dans lequel elles sont noyées, une masse compacte, un bloc, et pour cela on les appelle *blocaille*. Un mur épais n'est pas nécessairement monté tout entier avec des pierres de taille, des briques ou des moellons appareillés ; il peut être constitué de deux murs parallèles ainsi faits, mais de moindre épaisseur, de deux parements de matériaux taillés, appareillés ; entre ces deux murs, plus ou moins bien dressés sur les deux faces, subsiste un vide, dans lequel on verse et on tasse, au fur et à mesure de la montée des deux murs latéraux, des deux parements, le blocage de mortier et de pierrailles. C'est cette masse qui sera la partie la plus résistante, la plus solide du mur : on peut constater, dans des constructions anciennes en ruines, que les parements appareillés ayant disparu, décollés ou arrachés, c'est le blocage qui subsiste après des siècles.

La *coriette* de Marguerite de Navarre désignerait ainsi la pierraille, que le mortier a agglomérée en blocage. Il est notable que des mots que je crois devoir rattacher à la même origine s'appliquent ailleurs à ce même élément de construction : Godefroy a relevé, s. v. CRAON, ce vers des *Vœux du paon* (B. N. fr. 1554, f° 60 r°) :

Devant .I. viel mural de pierre et de craon,

ce qui représente bien le mode de construction que je viens de décrire, et Wartburg, *FEW*, II, 1295, note qu'à Metz, *ran-*

1. Tusson (Charente, arrondissement de Ruffec).

crouwer signifie « reboucher le trou d'un mur avec du mortier » ; j'entends : avec du mortier farci de cailloux ou du caillou noyé de mortier [1], c'est-à-dire avec de la *croue* ou *groue*, *grouete* ou *coriette* [2].

La muraille large ainsi constituée de blocage coulé entre deux murs plus étroits de pierres appareillées présente en plan ou en coupe transversale deux masses parallèles extérieures, identiques ou analogues, séparées par une masse intermédiaire différente ; on peut y voir aussi bien une masse de matière homogène partagée en son milieu par un filon plus ou moins large d'une matière différente [3]. C'est, je pense, cette séparation, ce partage, que représente dans le vers de Marguerite de Navarre la forme *par*, que nous lirons *part*, 3e pers. sing. de l'indicatif présent de *partir*, « partager, séparer, diviser, répartir, etc. » ; nous traduirons : « Le blocage de mortier et de pierraille qui divise par leur milieu les murailles de pierre » ; lequel blocage peut paraître plus mou que la pierre, puisqu'au moment où on le coule, il n'est qu'une pâte épaisse et non un corps solide [4], — cette *coriette* et le *caillou* de silex plus gros, qui peut

1. Il est vrai que le t. IV du *FEW*, p. 271, col. 1, range le messin *rau-gruwey* parmi les dérivés de l'hypothétique gaulois grodare, sans s'expliquer sur le sens particulier du mot messin, « reboucher le trou d'un mur avec du mortier », qui ne s'accorde peut-être pas très facilement avec la signification de « couver, s'accroupir, se blottir, couvrir » qu'ont en général les mots rassemblés dans cet article.

2. D'obligeants confrères m'ont demandé si *coriette* ne pourrait pas désigner une plante, telle que la « pariétaire », qui porte souvent les noms de « casse-pierre » ou « trauco-mur ». J'imagine que la rime *coriette-sariette* n'est pas étrangère à cette suggestion, qu'elle ne suffit pas à légitimer. D'autres m'ont rappelé qu'en certains pays la mandragore passe pour destructrice des maçonneries. Mais, de quelque plante qu'il s'agisse, et même si elle triomphe la longue de la muraille, comment pourrait-on s'étonner d'entendre dire « mol » d'une tige ou d'une racine végétale comparée à une construction en pierre ?

3. Voir p. ex. les planches de l'*Encyclopédie* de d'Alembert et Diderot, t. I, section *Architecture-Maçonnerie*, notamment la figure 7 de la planche I, où cette impression de partage de la muraille par la coulée de blocage est nettement perceptible et encore précisée par les liaisons joignant les deux parements latéraux par-dessus le blocage.

4. Au contraire on ne saurait comprendre, avec la correction proposée

y être mêlé, est en réalité l'essentiel, l' « âme », de la muraille [1].

L'on voit sans peine quelles images Marguerite de Navarre pouvait trouver là pour son symbolisme mystique, et pour l'opposition de l'apparence religieuse, qui est le mur de pierre ou bien l'orgueil du siège de saint Pierre et tout ce que le monde nomme sagesse, en face de la foi véritable qui est l'humble coriette, secrète et forte, ou la leçon de saint Paul et l'esprit des sages hors de la règle, qu'on nomme « fols ».

Mario Roques.

---

par M. Heinermann, comment la *cornette*, qui est de fer, pourrait paraître plus « molle » que la pierre.

1. Le pronom masculin *le* dans *on le dit mol* du v. 967 peut représenter à la fois le féminin *coriette* et le masculin *caillou*, soit comme un neutre, soit comme s'accordant avec le second de deux termes coordonnés. *Caillou* peut désigner des rognons de silex ou de gros fragments de grès, impropres à un appareillage régulier, mais qui, aujourd'hui encore, sont souvent mêlés au blocage dans la maçonnerie rurale pour économiser le mortier, et pour le pousser et le faire pénétrer dans les anfractuosités d'un parement ou d'une muraille en réparation.

COMPTES RENDUS

Holger Petersen Dyggve, **Gace Brulé, trouvère champenois**, *édition des chansons et étude historique*; Helsinki, 1951; in-8, 495 pages, avec une planche hors texte (t. XVI des *Mémoires de la Société néophilologique de Helsinki*).

L'édition des chansons de Gace Brulé publiée en 1902 par G. Huet, et aujourd'hui épuisée, comptait 57 chansons (33 considérées comme authentiques et 24 d'attribution douteuse). M. H. Petersen Dyggve attribue avec certitude à Gace 69 pièces, plus 15 d'authenticité douteuse, ce qui justifierait déjà suffisamment la nouvelle édition. Mais, en outre, M. H. P. D., qui connaît les trouvères, leurs protecteurs, leurs amis, leurs dames et les *senhals* de celles-ci aussi bien que la société qu'il voit lui-même, nous fournit sur Gace et sur tous les personnages auxquels il est fait allusion dans les chansons une masse de détails étonnante et toujours de qualité. Les manuscrits lui sont tout aussi familiers, et il examine encore de près les questions d'attribution, de versification et de langue. Il est même parvenu à dater, parfois avec précision, un bon nombre de chansons.

Chaque pièce, éditée avec soin, est accompagnée de toutes les données bibliographiques désirables, d'un apparat critique et, éventuellement, de remarques explicatives. Diverses tables et un glossaire terminent utilement ce gros volume. Sauf la musique, dont il n'est pas question, c'est vraiment une édition complète, avec une étude exhaustive, fondée sur une érudition vaste autant que prudente, à laquelle je ne saurais pour ma part ajouter que quelques menues propositions :

P. 207, vv. 41-42, je comprendrais : « car jamais je ne sus tromper (par de fausses promesses) ni avoir de prétentions, procédé par lequel les faux amants auraient atteint leur but. » — P. 210, vv. 27-29 : *ressaiier* doit signifier « mettre, de son côté, à l'épreuve », mais le passage me reste obscur. — P. 220, v. 19, je comprendrais : « La volonté (de bien aimer), je demande à Dieu qu'elle ne me fasse pas défaut un jour. » — P. 224, v. 19 : *se Diex me voie* (littér. « si Dieu me protège ») est une formule renforçant l'affirmation; 35 et 36, je comprendrais : « en recevant aide d'une autre, je ne vivrais pas longtemps » (je ne supporterais pas d'avoir les faveurs d'une autre, car votre compagnie...). — P. 228, v. 37, je lirais : *Por ç'aient il renoié Dé!*

« à cause de cela puissent-ils avoir renié Dieu ; en punition de leur méfait, puissent-ils ne plus faire partie de la chrétienté ! » — P. 235, vv. 46-48, je lis : *Tant que l'aie partie* au vers 48, et je comprendrais « j'ai saisi Amour à tel point que personne n'en aura une parcelle (*point*), à ce qu'il me semble, tant que j'y aurai part ». — P. 241, vv. 12-13 : « Ils ne veulent parler selon la réalité que s'ils peuvent la blâmer. » — P. 249, v. 18, je lis : *Si me fait bien por quoi de li me plaingne*, « et ainsi il agit bien de façon à me donner des raisons de me plaindre ». — P. 250, v. 44, je joindrais ce vers à ce qui suit, la deuxième partie du vers étant un souhait. — P. 262, vv. 26-28 : « Alors je pense et je dis : que je vive dans le malheur si tant est qu'Amour a voulu alléger ma peine, et que chaque jour redouble mon chagrin (puisque plus j'ai de peine, plus j'ai aussi de joie) ? » — P. 288, v. 35 : *par* ne signifie pas nécessairement « dans » ; *par mon fin cuer* = « grâce à mon cœur loyal ». — P. 333, j'écrirais *amour* (il s'agit du sentiment) : « c'est l'amour sincère qui fait qu'ils craignent... » — P. 355, vv. 33-34, je comprendrais : « Me décourager ne me servirait de rien ; d'ailleurs, chez les méchants, on ne trouve nulle compassion. » — P. 373, vv. 25-26, je ne pense pas qu'il s'agisse de la locution *se devient* ; je comprendrais : « car elle me fait croire qu'arrive ce qui... » — P. 378, vv. 55 et ss., je corrigerais : *Un chastelain...*, *chançons* étant sujet de *die* ; « A un châtelain nommé Huon je veux que la chanson dise qu'il pense... ». — P. 382, v. 8, il faut mettre deux points à la fin du vers 7 et lire le vers 8 : *Mout a en Fere le couvient* (expression proverbiale) ; comp. dans *La Folle Largesse* de Beaumanoir, v. 2524, *Grant cose a en Faire l'estuet*. — P. 395, v. 39, lire *douuez ?* « doué de grâce », ce qui expliquerait la suite. — P. 400, v. 28, je comprends « qu'il dépende d'elle si je dois vivre ou mourir ». — P. 408, v. 21, je joindrais ce vers à la suite : « Quoique Amour s'en aille en soupirant, la séparation... »

Albert Henry.

Histoire littéraire de la France... par des membres de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), tome XXXVIII, suite du XIVe siècle. Paris, Imprimerie Nationale, 1949, in-4°, XX-701 pages.

Ce tome XXXVIII a été publié en deux fascicules. Encore les circonstances ont-elles considérablement retardé la parution des deux parties. Le premier fascicule, achevé en 1939, est sorti en 1941 ; le second, terminé dès 1945, n'a pu être présenté au public qu'en 1949. Depuis la parution du tome XXXVII, en 1938, deux des collaborateurs de l'*Histoire Littéraire* ont disparu, MM. Henri Omont et Alfred Coville ; une notice est consacrée dans le présent tome au premier par M. F. Olivier-Martin, au second par M. E. Faral. Les auteurs de ce trente-huitième volume, désignés par leurs initiales, sont MM. A. Coville (A. C.), A. Jeanroy (A. J.), Mario Roques (M. R.), E. Faral (E. F.) et F. Olivier-Martin (F. O.-M.). Voici mainte-

nant la liste des articles contenus dans ce volume, avec une indication rapide de leur contenu.

I. — *La poésie provençale dans le Sud-Ouest de la France et en Catalogne du début au milieu du XIV^e siècle*, pp. 1-138 (A. J.). Ce très long et très important article étudie le peu qui nous est resté de la poésie provençale de cette période, qu'elle ait vu le jour en Catalogne ou dans le Sud-Ouest de la France. Après une analyse de dix-neuf pièces catalanes conservées par le ms. de Ripoll et des deux petits traités de poétique qui les précèdent (textes édités autrefois par Jordi Rubió i Balaguer dans la *Revista de bibliografia catalana*, V (1911), 285-378, M. Jeanroy passe au groupe toulousain, dont les œuvres sont conservées par les deux mss de l'Académie des Jeux Floraux, mss connus par la publication de Noulet et Chabaneau. De ce groupe, le représentant le plus abondant, le plus intéressant aussi, sans doute, est Raimon de Cornet ; viennent ensuite Pey de Ladils, Pierre Lunel de Montech, et surtout Joan de Castelnou. Les autres ne méritent guère qu'on s'y arrête. Sont examinés ensuite les poètes qui ont été en relation avec le Consistoire toulousain, et, tout d'abord, les dix-sept *unica* que nous a conservés le ms. 146 de la Biblioteca de Catalunya (chansonnier Gil y Gil). Ces pièces, sauf une autrefois publiée par A. Thomas, *Annales du Midi*, XXVII, 42-44, étaient alors inédites (elles ont été publiées depuis par M. Jeanroy lui-même, *Annales du Midi*, LII (1940), 241-279), et leur étude est, de toute façon, la bienvenue, malgré leur désespérante banalité. Mieux connues sont les huit poésies attribuables à cette période et qui figurent dans le « Registre de Gaillac » (*Joies du Gai Savoir*), lequel a été publié deux fois à l'époque moderne (Noulet, 1849, Jeanroy, 1914). Enfin l'article se termine par la revue rapide de sept pièces d'origine catalane ou aragonaise que Massó Torrents a signalées naguère comme ayant été présentées au *Consistori del Gay Saber*.

II. — *Les Leys d'Amor*, pp. 139-233 (A. J.). Notice biographique sur le rédacteur des *Leys d'Amor*, Guilhem Molinier et ses deux collaborateurs ou commissaires, Bartholomieu Marc et Joan de Saint-Sernin. Description des mss ; étude sur la date des trois rédactions successives de l'ouvrage qui nous ont été conservées : A (1328-1337), B rimée (1337-1343), C (1355-1356). M. Jeanroy donne ensuite une longue analyse critique de la première rédaction, dont nous ne possédons que la très médiocre édition de Gatien-Arnoult, consacre une brève notice à la seconde (inédite), et termine en indiquant en quoi la troisième diffère de la première. Cette dernière rédaction a été éditée par Anglade.

III. — *Jean le Bel, chroniqueur*, pp. 234-258 (A. C.).

IV. — *Poèmes historiques de l'avènement de Philippe VI de Valois au traité de Calais (1328-1360)*, pp. 259-333 (A. C.). 1. *Le dit de la rebellion d'Angleterre et de Flandres* ; examen de la pièce publiée (très mal) par Jubinal, *Nouv. Rec.*, I, 73 ss et que Ch. V. Langlois, *Hist. Litt.*, XXXV, 343, avait attribuée à Geoffroi de Paris. A. Coville rejette cette hypothèse, avec raison

certainement, et place ce morceau de propagande dirigé contre la politique anglaise et flamande entre le 2 avril et le 31 juillet 1328 (avènement de Philippe de Valois, bataille de Cassel). Je pense, pour ma part, qu'il faudrait sans doute le faire descendre encore plus bas, jusque vers 1340 probablement, mais il serait trop long ici de développer mes raisons. L'auteur avait quelque culture ; M. Coville n'a pas dit qu'il avait utilisé, dans son développement contre le léopard anglais, une légende tirée de l'enseignement encyclopédique médiéval. — 2. *Les Vœux du héron* : analyse de ce texte bien connu dont M. Coville place la composition entre 1340-1342. Il est assez curieux que l'auteur de la notice ait ignoré l'édition du texte de Berne donnée par Bertoni dans l'*Archivum Romanicum*, V, 426-430. Le poète aurait été de tendance française. On trouvera dans le *Speculum*, XX (1945), 261-278, sous la signature de B. J. Whiting une interprétation encore plus nette : les *Vœux du héron* seraient un poème satirique. — 3. Notice sur le *Poème sur la bataille de Crécy*, de Colin (de Henaut), inséré par Gilles li Muisis dans sa chronique latine. — 4. Poème sur la *Bataille de trente englois et de trente bretons* : M. Coville tente de préciser la date et les circonstances de rédaction ou de réfection des deux versions assez dissemblables qui nous ont été conservées de ce texte célèbre. Le texte du ms. Didot serait le plus proche de la forme originale, bretonne d'inspiration ; le texte du ms. Bigot serait une révision exécutée à l'usage des cours nobles du Nord de la France (Hainaut ou Brabant). Le tout se placerait entre 1351, peut-être 1358, et 1363-64. — 5. *Complainte sur la bataille de Poitiers* ; il s'agit du très intéressant poème en quatrains monorimes, conservé sur un feuillet du second registre des délibérations du chapitre de Notre-Dame (1356-1360) et publié dès 1851 par Ch. de Beaurepaire dans la *Bibl. de l'École des Chartes*. M. Coville en dégage nettement la nouveauté d'inspiration, à la fois populaire et patriotique. — 6. *Poèmes et fragments d'auteurs connus* : relevé des textes poétiques plus ou moins inspirés des événements contemporains qui figurent dans les œuvres de Philippe de Vitry, Watriquet de Couvin, Jean de Condé, Gilles li Muisis, Guillaume de Machaut ; mention d'un fragment de texte versifié où l'on a cru voir, parfois, un débris du poème que le jeune Froissart avait emmené avec lui en Angleterre, pour le présenter à la reine Philippa de Hainaut (1361).

V. — *Jean de Venette*, pp. 333-404 (A. C.). Depuis La Curne de Sainte Palaye, on attribue au carme qui porte ce nom une chronique latine (1340-1368) qui apparaît dans tous les mss, sauf un, comme la dernière continuation de Guillaume de Nangis, et un poème français, daté de 1357, de près de quarante mille octosyllabes, intitulé l'*Histoire des trois Maries*. M. Coville pense que l'attribution de deux ouvrages aussi différents d'esprit et d'exécution au même personnage est à rejeter et qu'il faut distinguer deux auteurs : d'une part, un moine mendiant (probablement un carme, en effet), originaire de Venette, dans le Beauvaisis, mais dont nous ignorons le nom, et qui a rédigé la chronique ; d'autre part, un carme, Jean Fillons de Venette,

auteur du poème français. La chronique se lit dans l'édition qu'en a procurée H. Géraud pour la *Société de l'histoire de France* en 1843, mais l'éditeur n'a pas connu un ms. conservé à Londres, meilleur et plus près de l'original que tous les mss conservés en France. La valeur à la fois historique et humaine de ce texte est connue depuis longtemps. Le poème français est inédit; aussi la longue analyse et les extraits qu'en donne M. Coville sont-ils très précieux. L'auteur serait le Jean Venette qui a été prieur de son couvent à Paris, provincial de son ordre pour la France et pour la Provence, et dont la carrière religieuse nous est, en somme, assez bien connue. On a de ce personnage un *Chronicon ordinis sui* sans intérêt. Son poème français paraît également médiocre. Toutefois, il n'est pas exact de dire avec M. Coville que jamais on n'a songé à publier cet énorme fatras. Leo Jordan, vers 1925, annonçait l'édition d'extraits, au moins, de la *Vie des trois Maries* dans la *Sammlung romanischer Uebungstexte* de Hilka. Il est vrai que ce projet ne semble pas avoir reçu de suite.

VI. — *Le Roman de Girart de Roussillon*, pp. 404-431 (A. J.). Analyse détaillée du poème français de *Girart de Roussillon* et comparaison minutieuse du texte avec les modèles (*Vita* latine, ancien poème provençal) que le rédacteur a eus sous les yeux.

VII. — *Le théâtre méridional des origines à la fin du XIV^e siècle*, pp. 431-461 (A. J.). Notice sur l'*Esposalizi de nostra dona Santa Maria* (publié postérieurement à la rédaction de la notice par M^lle S. Dobelmann, *Romania*, LXVIII (1944-45), 273-315), sur le *Jeu de sainte Agnès* (on peut maintenant ajouter à la bibliographie E. Hoepffner, *Les intermèdes musicaux dans le jeu provençal de sainte Agnès*, dans *Mélanges Cohen*, pp. 97-108) et sur la *Passion* du ms. Didot. On notera la dizaine de corrections nouvelles que M. Jeanroy apporte au texte de cette dernière pièce, tel qu'il a été publié en dernier lieu par W. P. Shepard pour la *Société des anciens textes* en 1928.

VIII. — *Jean Buridan, maître ès arts de l'Université de Paris*, pp. 461-605 (E. F.). Notice extrêmement riche sur ce personnage plus célèbre que vraiment connu, et qui occupe une place fort importante dans l'histoire de la pensée philosophique et scientifique du XIV^e siècle. L'article débute par un exposé critique des documents et des traditions concernant la vie de Buridan (on sait qu'un certain nombre de légendes se sont accrochées au nom du philosophe) et se poursuit par un inventaire de ses écrits, avec tentative de classement chronologique. Vient ensuite une analyse des œuvres, répartie sous quatre chefs : logique, philosophie naturelle, métaphysique, philosophie morale, analyse qui ne se borne pas à donner le plan abstrait des traités, mais qui, à propos de quelques exemples concrets de discussion, nous fait connaître la démarche et l'allure de la pensée du maître. Par exemple, au cours de l'analyse des *Quaestiones super Physica Aristotelis*, le long développement consacré au rôle de l'*impetus* dans la physique de Buridan; ou bien, à propos de l'analyse des *Quaestiones in librum de caelo et mundo*, la traduc-

tion, suivie d'un commentaire historique, de la 22e question du livre II *Utrum terra semper quiescit in medio mundi* (il s'agit de la rotation de la terre). Enfin, on lira avec intérêt et profit les pages de conclusion où il est traité du nominalisme mitigé de l'auteur, de sa conception des rapports entre la métaphysique et la religion, de sa théorie de la connaissance et de la vérité, de l'importance qu'il attribue à l'expérience dans l'étude de la physique.

IX. — *Le Roman d'Arles*, pp. 606-641 (M. R.). Ce texte, fort curieux, que nous a conservé une copie du XIVe siècle, exécutée par l'Arlésien Bertran Boysset, est bien connu par la publication qu'en a faite autrefois C. Chabaneau, au tome XXXII de la *Revue des langues romanes*. On trouvera ici une analyse détaillée de l'œuvre, et, surtout, une étude serrée de ses sources diverses, ainsi que des conditions ou préoccupations morales qui ont favorisé l'éclosion et le développement de la légende qui en forme le fond. Séparé des lieux qui l'ont vu naître, le *Roman* peut apparaître comme une pauvre chose, médiocre et maladroite ; mais, replacé, comme c'est le cas ici, au milieu de ce terroir d'Arles qu'il connaît si bien, il gagne nettement en intérêt et en dignité. Il semble bien qu'on doive y voir, en effet, le dernier terme, et le terme, somme toute, assez heureux, d'un lent effort mené par quelques générations de poètes et d'érudits, attachés à leur petite patrie, pour glorifier le passé et embellir l'histoire de leur cité.

X. — *Notices succinctes*, pp. 641-660. Au cours de ces dernières pages, sont examinées rapidement quelques œuvres secondaires qu'on peut placer dans la première moitié du XIVe siècle : le *Gardacors de Nostra Dona* (A. J.), tout récemment publié par Mlle Dobelmann, *Romania*, LXVII (1942), 53-79 ; une *Complainte sur la mort de Robert d'Anjou, comte de Provence et roi de Naples* (A. J.), médiocre composition provençale sortie, à ce qu'il semble, des mains d'un familier du défunt ; et les *Jura feodalia in vicecomitatu parisiensi*, petit traité sur les droits des seigneurs et les devoirs des vassaux dans la vicomté de Paris, traité rédigé vers 1340 à l'usage du prieur de Saint-Martin-des-Champs et sur l'ordre de Bertrand de Pibrac, qui remplissait la charge à l'époque.

Après une série d'*Additions et Corrections* (pp. 661-667), le volume se termine par la table accoutumée des auteurs et des matières (pp. 669-687) et, enfin, par une table générale (pp. 689-700) des articles contenus dans les tomes XXXIII-XXXVIII de l'*Histoire littéraire de la France*. Le tome XXXII, paru en 1898, contenait déjà une table de ce genre. Celle du tome XXXVIII prend la suite (le tome XXXIII a paru en 1906) et permet ainsi de retrouver rapidement les études et notices parues dans l'*Histoire littéraire* depuis à peu près un demi-siècle. Elle comprend une table des collaborateurs de l'*Histoire* et de leurs articles, une table des notices consacrées aux collaborateurs décédés, enfin une table alphabétique des articles et notices, rangée selon le nom des auteurs étudiés et le titre de leurs œuvres.

Félix Lecoy.

PÉRIODIQUES

Revista Portuguesa de Filologia, dirigée par M. de Paiva Boléo. I (1947), 1. — P. 1-44. K. Jaberg, *Géographie linguistique et expressivisme phonétique : les noms de la balançoire en portugais*. Parmi les noms de la balançoire, on peut distinguer cinq groupes principaux : 1) *redoiça, -o*, assez dispersé, et dont l'étymologie reste obscure (un rapprochement avec l'esp. *retozar* ne satisfait pas entièrement); 2) *baloiço*, dérivé de **ball-*, fréquent dans les langues romanes ; mot littéraire ; 3) *balancé*, emprunté au fr. *balancier*, ou *balancé* « pas de danse » ; mot assez récent ; 4) *trapézio*, rare et savant ; 5) les composés du radical expressif **bamb-*, **bomb-*, très abondants dans le Nord-Ouest du pays. Apparaissent sporadiquement : *(a)gaio, columbrio, embalo, bandeadoiro, remadouro, cambo*, etc... K. J. étudie particulièrement le phonétisme expressif des radicaux **bamb-*, **bomb-* (son de la grosse cloche) et **tlin-*, **din-* (son de la petite cloche). — P. 45-58. M. Paiva Boléo, *Aditamento ao artigo anterior*. Remarques, et liste de près de trois cents appellations de la balançoire en portugais (variantes phonétiques comprises). Carte résumant l'enquête par correspondance de 1942. — P. 59-152. M. T. de M. Lino Netto, *A linguagem dos pescadores e lavradores do concelho de Vila de Conde. I*. Monographie sur la vie et la langue d'un petit port de pêche près de Porto. Dans la partie linguistique on relève des phénomènes curieux de diphtongaison : *campos* > *cuampos*, *fresco* > *friesco*, *congro* > *cruongo*, et *falso* > *faurso*, *caldo* > *caurdo*. — P. 153-198. J. M. Piel, *Nomes de lugar referentes ao relevo e ao aspecto geral do solo*. Étude des dérivés de racines latines (planus, altus, mammula, collis, saltus, etc...), préromanes (**nava*, **veiga*, **paramus*, **bárcena* ; pour ce dernier, voir *Filologia*, I, 162, et c. r. dans *Rom.*, LXXI, p. 534) et arabes (trois ou quatre seulement). Deux cartes accompagnent ce travail : l'une montre la répartition des formes issues de **bárcena*, l'autre celle des mots désignant une grotte ou caverne (spelunca, *furnea, etc...). — P. 199-222. M. Paiva Boléo et A. Gomes Ferreira, *Amostras de uma bibliografia crítica dialectal portuguesa*. — P. 223-228. C. r. par E. A. Pestana de F. Millet Rogers, *Insular Portuguese Pronunciation : Madeira*. — P. 229-239. C. r. par M. P. Boléo de *Festschrift Jakob Jud. RH 20*. — P. 240-243. C. r. par V. Cocco de V. Bertoldi,

Sulle orme di J. Jud (RH 20). — P. 244-251. C. r. par J. M. Piel de M. L. Wagner, *Iberoromanische Wortmiszellen* (RH 20), de C. E. Dubler, *Über Berbersiedlung auf der Iberischen Halbinsel* (RH 20), de P. Skok, *Considérations sur le plus ancien istro-roman* (RH 20), de W. v. Wartburg, *Probleme germanisch-romanischer Wortbeziehungen* (RH 20), de A. Steiger, éd. Alfonso el Sabio, *Libros de Acedrex, dados e tablas*. — P. 251-252. C. r. par C. Tagliavini de F. Chiappini, *Vocabolario romanesco*. — P. 252-265. C. r. par M. P. Boléo de J. P. Machado, éd. D. Nunes de Leão, *Origem da lingua portuguesa*. — P. 265-272. C. r. par V. Cocco, de M. Nimer, *Influências orientais na lingua portuguesa. Os vocábulos árabes, arabizados, persas e turcos*.

2. — P. 275-338. S. Pop, *L'Atlas linguistique roumain*. Exposition des principes et méthodes appliqués pour la rédaction de l'Atlas roumain ; spécimen de la carte de *sudoare* « suer ». — P. 340-390. M. de Lourdes de Oliveira Monteiro, *Porto Santo. Monografia linguistica, etnográfica e folclórica. I*. Chapitres ethnographiques et folkloriques. — P. 391-447. J. da Silveira, *Estudos sobre o vocabulário português. I*. 1. *Adelha, moega, tramela*. Ces mots désignent des parties du moulin ; *moega* « récipient en bois » ; de [capsa] *modiaeca ; *tremonha* « *ib.* », de trimodia ; *canoura* « *ib.* » sur canna ; *teigão* « *ib.* », de l'arabe ; puis *quelha, cal, calha, adelha*, etc... 2. *Andrino. Andorinho. Endrina. Andrino* « couleur noire à reflets bleus » de la robe d'un cheval, est tiré de hirundinus, esp. *enḍrino*, contre *REW*, 753, ater. 3. *Azcuma* (*Azevã* e *Azevão-Azeúma-Azarma-Ascunha*). L'anc. port. *azcona* (esp. *ib.*) est passé à *azcuna* (il est peu probable que le *o* soit devenu *u* pour éviter que les deux dernières syllabes ne forment une métaphore obscène, comme le suggère M. S.), puis à *azcũa* > *azcuma*. Les autres mots signalés dans le titre ne sont que des erreurs de lecture ou d'interprétation. 4. *Choupa. Choutar. Chorume. Chostra. Chouriço*. Étude d'une vingtaine de mots où le *ch-* correspond à un *s-* latin. 5. *Eiró*. « Sorte d'anguille ». De *hydrióla (sur hydra). 6. *Ibitione* = *eiviçon*. Nom de l'âne dès les gloses de Silos (*ibizone*) ; propose evectione « transport ». 7. *Lula. Calamar. Esquio*. Les deux premières formes désignent le « calmar » ; un emploi métaphorique du latin lura « bourse » peut être à l'origine de *lula*. — P. 448-462. J. M. Piel, *Apostillas de etimologia e lexicologia portuguesa. I*. 1. *Sabro-saibro*. M. P. voit dans *saibro* une variante phonétique de *sabro* < sabulum (cf. *cãibra* < *cambra, taimbo* < *tambo* < thalamus) ; dans tous ces ex., une bilabiale suit le *a* tonique. 2. *Açamo-açaimo. Açame-açaime*. Sens de « muselière » ; de *aciamen (acia) plutôt que de sagma, car *ai* est postérieur à *a*. 3. *Andame-andaime*. [*Andamo*]-*andaimo-andâmio. Andanhos-andaina*. M. Piel ne croit pas à une origine arabe de ce mot ; rapproche les formes portugaises du fr. *andain*, et dérive toutes ces formes de ambitare (*ambitaneu, *ambitamen). — P. 463-474. A. Fraguas Fraguas, *Contribución al èstudio del « columpio » en Galicia*. Une soixantaine de dénominations ; voir *RPF*, I, p. 1 et suiv. — P. 475-484. M. Palmira da Silva Pereira, *Aditamento*

ao artigo anterior. Sobre os baloiços do norte de Portugal. — P. 485-494. P. Merêa, *Em torno da palavra* « forum ». — P. 495-498. R. Gonçalves, *O topónimo camoniano « Scabelicastro »*. Croisement conscient chez Camões entre la vieille forme *Cabilicrasto* et son modèle latin Scalabicastrum. — P. 517-522. C. r. par A. de Lacerda de M. L. Müller-Hauser, *La mise en relief d'une idée en français moderne* (Rom. Helv., 21). — P. 522-528. C. r. par P. David de S. Andolf, éd. *Floovant*, de I. Suwe, éd. *La Vida de Sant Honorat*, de E. Westberg, éd. *La Vie de Saint Jean l'Évangéliste*. — P. 531-543. C. r. par M. Paiva Boléo de A. Zamora Vicente, *El habla de Mérida y sus cercanías*. — P. 548-612. *Notas bibliográficas*. C. r. sommaires d'une centaine d'ouvrages et revues, d'une grande utilité. — P. 613-631. *In Memoriam* : J. da Silva Correia, J. Leite de Vasconcelos, David Lopes, Cláudio Basto (P. Boléo), Charles Bally (J. C. Chorão de Carvalho).

II (1948), 1-2. — P. 1-15. V. Bertoldi, *Onomastica iberica e matriarcato mediterraneo. Immagini d'animali in denominazioni iberiche o ibero-aquitaniche di divinità, di persone e di località*. Des inscriptions votives de Haute-Garonne présentent des noms de divinités du type « âne noir », « bélier noir », semblables à ce qu'on trouve en berbère ; par ex. comme nom de personne, *har-belex* ou *garcie-belce* « ours noir » (d'où *Bela*, *Velázquez*, *Blasco*) ; ces appellations reflètent une période patriarcale. On peut supposer une période matriarcale antérieure (propre aux peuples indigènes de la Péninsule), d'après certains types caractérisés par le nom de la mère (*ambatus appae*). L'auteur étudie ensuite quelques noms propres (composés de *-bide*, dérivés de lupus et basque *otso* « loup »). — P. 16-27. H. Cidade, *O estilo épicon « Os Lusíadas »*. — P. 28-92. M. de L. de Oliveira Monteiro, *Porto Santo, II*. Cf. I, 340. — P. 93-121. L. Chaves, *A cortiça e o seu vocabulário popular*. On trouve une liste d'appellations du liège et d'objets en liège dans les différentes régions du Portugal ; plusieurs dessins. — P. 122-187. M. T. de Lino Netto, *A linguagem dos pescadores e lavradores do concelho de Vila do Conde, II*. Cf. I, 59. Vocabulaire de 500 mots. — P. 188-200. J. M. Piel, *Em torno da « Cantiga da Garvaia »*. M. P. voit dans *garavaia* « riche vêtement » une transcription de la ville irlandaise de Galway, selon une habitude courante au moyen âge. — P. 201-219. P. Aebisher, Granica *« grange » et sa descendance dans les dialectes italiens et les langues de la péninsule ibérique*. Il y a lieu de préférer *granica à granea, attesté dans plusieurs textes mérovingiens. Le mot est rare en gallo-roman des XIe et XIIe siècles. Ce seraient les Cisterciens qui auraient donné une nouvelle vitalité au mot en l'appliquant à leurs établissements agricoles (nombreux exemples à l'appui, provenant de Suisse, Italie et Espagne). — P. 220-247. J. da Silveira, *Estudos sobre o vocabulário português. 8. Zevro. Zebra*. Le mot *ezebro* (cast. *encebro*), devenu *zebro*, désignait l'âne sauvage, et a disparu avec l'animal au XVIe siècle. Propose l'étymologie equiferus > *eciferus, qui rend bien compte des formes et du sens. Le nom du *zèbre*, port. *zebra*,

a pu être donné à cet animal par les navigateurs portugais explorant l'Afrique équatoriale au XVIe siècle. Il est resté plusieurs toponymes tirés de *zebro* dans la Péninsule. — P. 248-257. M. Mateus, *Topónimos alentejanos relacionados com o aspecto geral do solo.* Compléments à l'article de M. Piel, *R.P.F.*, I, 153. 1. *Ademas.* 2. *Almarjão e Almarjões.* 3. *Barrada, -as* e *Barradinha.* 4. *Botelha* e *Botelhas.* 5. *Corgos Fundos.* 6. *Nascedios.* 7. *Refroias.* — P. 258-260. M. Mateus, *Seção = sezão. Formas populares divergentes de sazão* (< lat. satione(m)). Sens de « opportunité, moment propice » ; comme esp. *sazón.* — P. 261-265. C. r. par J. M. Piel de A. Ferraz de Carvalho, *A Terra de Besteiros e o actual Concelho de Tondela (esboço histórico e toponímico).* — P. 280-283. C. r. par A. de Lacerda de B. Malmberg, *La coupe syllabique dans le système consonantique du français.* — P. 283-288. C. r. par J. M. Piel de Y. Malkiel, *The development of* verecundia *in ibero-romance,* Spanish *deleznar* « to slide », *lezne* « smooth, slippery », *The etymology of old spanish « apesgar »* « to catch, to press, to weigh », *Hispanic reflexes of latin* morsicare. — P. 289-292. C. r. par F. Costa Marques de H. Nilsson-Ehle, *Les propositions complétives juxtaposées en italien moderne.* — P. 293-295. C. r. par P. David de R. Edgren, éd. Mahieu le Vilain, *Les Metheores d'Aristote.* — P. 295-301. C. r. par J. M. Piel de Y. Malkiel, *Three hispanic word studies (Latin* macula *in ibero-romance : old portuguese « trigar » ; hispanic « lo(u)çano »), A latin-hebrew blend : hispanic « desmazalado », The etymology of hispanic « vel(l)ido » and « melindre », Relics of* mergus, mergulus, *and* mucro *in ibero-romance.* — P. 306-309. C. r. par J. M. Piel de H. Weigold, *Untersuchungen zur Sprachgrenze am Nordufer des Bielersees* (Rom. Helv. 24), de P. Gavray-Baty, *Le vocabulaire toponymique du Ban de Fronville.* — P. 313-316. C. r. par V. Cocco de P. Fouché, *A propos de l'origine du basque.* Discussion de la méthode de M. F. — P. 316-317. C. r. par V. Cocco de N. H. Holmer, *Ibero-caucasian as a linguistic type.* — P. 324-327. C. r. par G. Gougenheim de B. Malmberg, *Le système consonantique du français moderne.* — P. 328-340. C. r. par V. Buescu de S. Pop, *Grammaire roumaine.* — P. 351-464. C. r. sommaires d'environ deux cents ouvrages.

B. Pottier.

Romanistiches Jahrbuch, II (1949). — P. 15-17. *Vertretung der romanischen Philologie an den deutschen Universitäten im . . . 1948/49.* — P. 18-26. Hans Schneider, *Don Ramón Menéndez Pidal.* Notice biographique et bibliographique. — P. 31-80. Eugen Lerch, *Französische Sprachgeschichte.* Comptes rendus de R. L. Wagner, *Introduction à la linguistique française* ; Albert Dauzat, *Dictionnaire étymologique de la langue française* (4e éd.) ; R. Grandsaignes d'Hauterive, *Dictionnaire d'ancien français* ; Eva Thorné Hammar, *Le développement de sens du suffixe latin* -bilis *en français* ; Gustaf Brandt, *La concurrence entre* soi *et* lui, eux, elle(s) ; Hans Nilsson-Ehle, *Les adverbes en*

-ment *compléments d'un verbe en français moderne* ; Elsa Landin, *Étude sur les constructions de certains verbes exprimant la prière, la hâte et la nécessité en français* ; Leiv Flydal, Aller *et* venir de *suivis de l'infinitif comme expressions de rapports temporels* ; Gougenheim, *Langue populaire et langue savante en ancien français*. — P. 171-195. Elena Eberwein-Dabcovich, *Das Wort* novus *in der altprovenzalischen Dichtung und in Dantes* Vita nova. — P. 221-223. Karl Heisig, *Zur christlichen Polemik gegen Mohammed in den* Chansons de geste. — P. 255-267. Eduard von Jan, *Zur Geschichte des provenzalischen Weihnachtsspiels*.

P. C.

Studier i modern Språkvetenskap, XVII (1949). — Ce volume est dédié à M. Arvid Gabrielson, président du *Nyfilologiska sällskapet*, à l'occasion de son 70e anniversaire ; peu d'articles entrent dans le cadre de la *Romania*. Signalons pourtant : p. 30-38. Bror Danielsson, *Native classical or romance ?* M. D. montre l'importance de l'étude de l'accentuation pour les recherches d'étymologie des mots anglais et particulièrement ceux qui proviennent du latin ou du français ; — p. 139-180. Hilding Svartengren, *The -'s- genitive of non-personal nouns in present-day english* ; — p. 227-246. Olof von Feilitzen, *Bibliography of Swedish works on english, german and romance philology*, 1946-48.

P. C.

Zeitschrift fur romanische philologie, LXIV (1944), 1-2. — P. 1-87. Johannes Oeschger, *Antikes und Mittelalterliches bei Dante*. — P. 88-138. Erhard Lommatzsch, *Beiträge zur älteren italienischen Volksdichtung*, IV, 2. Zum « Libro de Santo Justo paladino de Franza ». — P. 139-147. Josef Bräch, 1. *Span.* navaja, *port.* navalha *Rasiermesser*. 2. *Span.* lombriz, lambrija *Regenwurm*. 3. *Frz.* casaque, *it.* casacca *Reise-, Reitrock*. — P. 148-153. Compte rendu par Henri Frei, de V. Brøndal, *Essais de linguistique générale*. — P. 153-170, c. r. par M. L. Wagner, de Filippa Trapani, *Gli antichi vocabolari siciliani*. — P. 171-192. Annonces sommaires.

3-5. — P. 193-210. *Briefwechsel zwischen Adolf Tobler und Friedrich Diez ; zur 150. Wiederkehr des Geburtstages von Fr. D. am 15 März 1944*. — P. 211-232. R. Menéndez Pidal, *Filologia e historia : De critica cidiana*. — P. 233-320. E. R. Curtius, *Uber die altfranzosische Epik* (*Mittelalterstudien*, XXII). — P. 321-363. Max Leopold Wagner, *Ibero-romanische Suffixstudien : -ango* usw., port. *-alho, -alhão* ; span. *-alón, -elón, -ilón* ; die portugiesischen Bildungen auf *-az, -uz ; -ázio, -úzio* ; die spanischen Bildungen auf *-ación, -ición*, usw. und auf *-azón, -ezón*, usw. ; span. *-azo* zur Bezeichnung von Hieben, Schlägen, usw. ; port. *faro, farum* und die Bildungen auf *-um* zur Bezeichnung von (schlechtem) Geruch und Geschmack ; *-ático ; -itis*. — P. 364-391. Paul Aebischer, 1. *Les plus anciens*

témoignages de la diphtongaison de ę et ǫ libres en Italie. Sur l'origine de cette diphtongaison, une longue discussion oppose MM. von Wartburg et Schürr ; « pour le premier, la diphtongaison est d'origine septentrionale et est due au superstrat longobard ; pour le second, elle est au contraire un résultat de la métaphonèse, un phénomène qui, de Rome, se serait propagé vers le nord ». M. A. intervenant dans la discussion, avec de très nombreux exemples tirés de chartes des XIe et XIIe siècles, admet avec M. von Wartburg que le phénomène est bien dû à une influence du substrat longobard ; mais il fait remarquer qu'il a vu le jour, non pas dans la plaine du Pô, mais dans la région de Lucques, ou tout au moins en Toscane. — 2. *Faits nouveaux et nouvelle hypothèse concernant la signification et l'origine de l'italien* romeo. Pour M. A., *romeo* vient de ῥωμαῖος ; l'adjectif *romaeus* serait né « dans ces régions de Rome et de Naples où Byzantins et Latins se coudoyaient pour des raisons politiques et économiques ». — 3. Sinaita : *L'aire de dispersion et le développement sémantique du mot dans le latin médiéval d'Italie.* Les représentants du langobard *snaida* « coupe dans un bois, limite » se retrouvent à peu près dans toute l'Italie et jusqu'en Sicile ; du sens de « limite », on est passé parfois au sens de « territoire délimité ». — 4. *Latin médiéval* teclatura. Il s'agit d'une « marque faite à un arbre ». M. A. y voit l'évolution d'un **titulatura* plus ancien. — P. 391-399. Josef Brüch, *Kat.* calaix *Schublade.* — P. 400-405. Compte rendu par M. L. Wagner de W. v. Wartburg, *Problematik und Methodik der Sprachwissenschaft*, et p. 405-420, c. r. par E. Lerch, de Jacques Malkiel, *Zur Substantivierung der Adjektiva im Romanischen.* — P. 433-440. Annonces sommaires. — P. 441-448. Alf Lombard. *Kristian Sandfeld* (†).

6 P. 440-556. Ph. Aug. Becker, *Jordan Fantosme, La guerre d'Écosse : 1173-1174.* Étude, édition de texte (2062 vers) et notes. — P. 557-568. Henri Frei, *Lois de passage.* — P. 569-572. W. von Wartburg, *Mistrals* Tresor dou Felibrige *und die romanische Sprachwissenschaft.* — P. 573-576. M. L. Wagner, *Siz.* mafaiata.

Il n'y a pas eu de publication de *Zeitschrift f. rom. Phil.* jusqu'en 1949 (t. LXV).

P. C. — M. R.

CHRONIQUE

Du 10 au 13 septembre s'est tenu à Liège un Congrès international de Philologie moderne, organisé à l'occasion du soixantième anniversaire des Sections de Philologie romane et de Philologie germanique de la Faculté de Philosophie et Lettres à l'Université de Liège. Les séances du Congrès se sont tenues à l'Université. La présidence du Congrès a été confiée à M. M. Roques, qu'ont assisté pour la présidence des séances MM. J. Orr (Angleterre), Monteverdi (Italie), von Wartburg (Suisse), Gamillscheg (Allemagne), De Boer (Hollande), Griera (Catalogne), Tolkien (Angleterre), Hempel (Allemagne), Hjelmsler (Danemark), Fourquet (France). Un résumé des communications sera imprimé. En dehors des communications philologiques, il a été traité de la possibilité d'encourager des traductions en français moderne d'auteurs médiévaux, qui ne se proposeraient pas de donner des adaptations plus ou moins heureusement artistiques, mais des transcriptions exactes et complètes tendant seulement à libérer le lecteur des difficultés de forme, de construction et de vocabulaire de l'ancienne langue; de la constitution d'une Confédération internationale des sociétés d'études romanes, qui permettrait aux romanistes de demander leur place dans le Conseil de la philosophie et des sciences humaines auprès de l'Organisation des Nations-Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (Unesco), constitution dont nous pouvons annoncer dès maintenant qu'elle est en bonne voie de réalisation ; de l'activité à rendre à la Société internationale de linguistique romane.

Collections et publications en cours.

La Société de publications romanes et françaises a mis en distribution les numéros :

XXXIII. — Georges Matoré, *Le Vocabulaire et la Société sous Louis-Philippe*, 1951, 369 pages.

— Le 45e fascicule du *Französisches Etymologisches Worterbuch*, de W.

v. WARTBURG, qui continue le t. IV, pp. 481-640, a été distribué en novembre 1951 ; il va de HORDEOLUS à INDES.

— La célèbre *Collezione di opere inedete o rare* où ont été publiées des œuvres si importantes pour la connaissance du sort qu'ont eu en Italie nos légendes épiques ou romanesques : la *Tavola ritonda*, éditée par Polidori, les *Ricerche sui Reali di Francia* de P. Rajna, le *Tristano Riccardiano* de Parodi, et plus récemment la *Spagna* de M. Catalano, inaugure une nouvelle série par :

ANDREA DA BARBERINO, *L'Aspramonte, romanzo cavalleresco inedito*, edizione critica con glossario a cura di Marco BONI ; Bologna, 1951 ; gr. in-8, LXXXVI-375 pages,

dont nous espérons pouvoir rendre prochainement un compte plus précis.

— La Bibliotheca Ekmaniana de l'Université d'Upsal a imprimé sous le n° 56 :

Chronique des ducs de Normandie par Benoît, publiée *d'après le manuscrit de Tours avec les variantes du manuscrit de Londres* par Carin FAHLIN, tome I ; Upsal, 1951 ; in-4°, XII-631 pages,

qui donne, avec 4 planches, les vers 1-21932, et dont nous espérons la suite prochaine ; dès maintenant, et en attendant l'examen particulier que mérite cette belle publication, nous sommes heureux de l'annoncer en en remerciant l'éditrice.

— Dans les *Publications de l'Institut d'Études médiévales* de l'Université de Montréal est paru :

XII. — *Alain de Lille, poète du XII^e siècle* par G. Raynaud de Lage, 1951 in-8, 187 pages.

COMPTES RENDUS SOMMAIRES.

Hommage à la mémoire de Jacques Soyer (1870-1950). Communications faites par l'auteur à la Société archéologique et historique de l'Orléanais de 1944 à 1948 (*Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, tome XXXVII, 2e fascicule, Orléans, 1950). — La Société archéologique et historique de l'Orléanais avait eu l'heureuse pensée, en l'honneur des quatre-vingts ans de Jacques Soyer, d'imprimer en un fascicule spécial les plus récentes communications faites par notre confrère aux séances de la Société. Comme il arrive, hélas ! trop souvent, avec les difficultés présentes de l'imprimerie, ce recueil n'a pas pu être présenté à J. Soyer, mort le 20 mars 1950, quelques mois avant d'avoir terminé sa quatre-vingtième année. Mais la Société a fait de ce fascicule un tirage supplémentaire à petit nombre qui peut être acquis séparément auprès de la Bibliothèque municipale d'Orléans. On y trouvera surtout des notes archéologiques ou historiques, mais aussi une note d'histoire littéraire sur la famille de Thé-

rèse Levasseur, femme de J.-J. Rousseau, que nous signalons ici pour qu'elle ne reste pas complètement inaperçue des historiens de la littérature, et, une étude toponymique sur le nom de la commune de Saint-Jean-de-Braye : on a eu le tort de reconnaître dans *Braye* le nom d'une rivière qui n'existe pas : il faut lire Saint-Jean-de-Brayes (de *Braies* au XIIe siècle), les *braies* étant des barrages « fixes » établis dans le lit de la Loire pour arrêter et retenir le poisson. — M. R.

Arrigo Castellani, *I conti dei fratelli Cambio e Giovanni di Detaccomando* (territorio d'Umbertide, 1241-1272) ; Firenze, 1948 ; in-8°, 45 pages ; — *Il registro di crediti e pagamenti del maestro Passara di Hartino da Cortona* (1315-1327) ; Firenze, 1949 ; in-8°, 79 pages. — Ces deux volumes font partie des publications de l'Instituto di Glottologia dell'Università di Firenze. On sait l'intérêt, limité, mais certain, de ces documents pour l'histoire du vocabulaire des mœurs et il serait bien souhaitable qu'ils fissent, en tout pays, l'objet d'impressions en collections continues pouvant permettre l'établissement d'index et de lexiques groupés. — M. R.

Max Gorosch, *Una etimología árabe : ejea, exea.* [Extr. de *Studia Neophil.*, XXIII, p. 37-48]. — C'est essentiellement à partir des passages des anciens *Fueros* où apparaissent les formes *exea* et *axea* que M. Gorosch étudie les sens exacts de ces mots. Dans ces textes, l'*exea* est celui qui « desempeñaba el oficio de conducir la recua [troupe de marchands] a tierra de moros, para redimir cautivos o libertar esclavos o prisioneros de guerra y para negociar con los moros... ». Dans les dictionnaires anciens ou modernes on trouve « explorador », et l'étymologie exire. Phonétiquement, ni la terminaison *-ea*, ni l'alternance initiale *a-*, *e-*, ne s'expliquent à partir d'un exita. L'auteur propose une étymologie arabe, *aš-šāʾa* « conducteur », qui satisfait quant au sens et à l'évolution phonétique. Mais M. G. inclut dans le même groupe les toponymes *Ejea* et *Jea* ; il n'a pas eu connaissance de l'article de R. Menéndez Pidal, *Javier-Chabani, dos dialectos ibéricos* (*Actas... de Jaca*, 1948, p. 1-10 ; *Emerita*, XVI, 1948, p. 1-13 et *Pirineos*, V, 1949), dans lequel *Ejea*, *Gea*, *Jea*, *Igea* sont interprétés comme des continuateurs du basque *eche* « maison » ; cette hypothèse est reprise par E. Alarcos Llorach, *Apuntaciones sobre toponimia riojana* (*Berceo*, V, num. 16). Il y a donc lieu de se limiter, pour cette étymologie arabe, très vraisemblable, au nom commun *ejea*. — B. Pottier.

Nous avons reçu de M. Jean Sablou, présentement archiviste en chef du Gard, un mémoire ronéoté qu'il a signé en sa qualité antérieure d'archiviste en chef de la Savoie et qui porte le titre d'*Observations... sur le rapport présenté au nom de la Commission de Toponymie de l'Institut Géographique nationa par M. l'Ingénieur en Chef Géographe Deslandes au sujet de la*

transcription, dans la nouvelle Carte de France, des noms de lieux de la Savoie à finale az-, oz-, *etc.* Le mémoire proteste contre les conditions, peut-être insuffisamment réfléchies, dans lesquelles a été décidée, et réalisée en partie, la suppression du *-z* final de ces noms, considéré comme une lettre parasite, fioriture calligraphique de scribes tardifs ou mauvaise traduction graphique d'une abréviation de finale dans la paléographie latine médiévale. Ce n'est pas ici le lieu de prendre parti entre les décisions pratiques de l'Institut géographique national et les légitimes observations qu'elles suscitent, mais il n'est que trop vrai que les arguments par lesquels on aboutit à motiver ces décisions ne tiennent un compte suffisant ni de l'histoire précise de la graphie, ni de la réalité des prononciations passées ou présentes : les noms envisagés (noms de lieux ou de personnes) ne sont pas tous de même structure phonétique et ne doivent pas être traités tous de la même manière ; une bonne partie de ces noms ne sont pas prononcés avec finale accentuée, mais avec finale atone, la voyelle *-a-* ou *-o-* y ayant une valeur accentuée réduite, analogue à celle de l'*-e* final dit muet du français, mais avec un timbre différent et plus perceptible; quant au *-z* final, il est peu satisfaisant de n'y voir qu'une fioriture ou le résultat d'une confusion, et l'on expliquerait difficilement par là l'extension de cette graphie, beaucoup plus ancienne qu'on ne le croit, puisqu'elle est attestée dès le XIIe siècle et non seulement pour *-az*, *-oz*, mais aussi pour *-ez*, *-iz*, *-onz*. L'hypothèse à laquelle se fierait le plus volontiers M. Sablou est celle qui verrait dans ce *-z* une manière de signe diacritique, destiné à marquer l'atonie de la finale vocalique précédente et le compterait au nombre des essais de notation phonétique différentielle qui ont été nombreux au moyen âge et divers suivant les régions. La concordance de cette hypothèse avec les constatations que nous avons faites nous-mêmes sur divers essais de notation graphique (voir notre édition d'*Aucassin* et nos observations sur le ms. BN. fr. 794 ; voir aussi l'explication proposée par M. Ch. Beaulieux pour *-x* final de l'ancien français représentant *-us* ou *-s*) lui confère pour nous un intérêt particulier. — M. R.

ERRATA

P. 142, ligne 5 *au lieu de* dol, *lire* old.

P. 377, ligne 16 *au lieu de* Guinganbresil, *lire* Guingambresil.

Ligne 20 : *au lieu de* Guingambresil, lire Guinganbresil.

Dernière ligne, *au lieu de* Bresal, *lire* Breasail.

P. 380, ligne 9, *au lieu de* the, *lire* he.

INDEX DES MOTS [1]

A

aacier fr. 402
Aarón esp. 266
aatir fr. 234
abasta prov. 236
abastado judéo-port. 233
abastamen prov. 233, 235
abastament fr. 233
abastamiento esp. . . . 233
abastant judéo-cat. . 233
abastar prov. 230, 233, 236
abaste(r) judéo-fr. . . 233, 235
abastir, s'a. fr. 234
abâte judéo-fr. 232
abâtement fr. . . 233, 235
**abbastare* 233
abbé, abe fr. 45
abri, -iter fr. 295
abuses. Voir *advises*.
aça(i)me, -mo port. . 546
Acaronde, -ns fr. . . . 431
Accaron 431
accoler fr. 302, 307
achar (*menos*) port. 281
**acia, *aciamen* 546
-ación esp. 549
acorer fr. 400
-acus 256
adelha port. 546
ademas port. 548
adoubter fr. 300
adriatique (*port*) fr. . 271
advises fr. 300
-aecu 140
aestimare 260
afflare 281
afflat fr. 288
-aga esp. 140
(a)gaio port. 545
-ago esp. 140
ahastir fr. 234
aidar prov. 250
aïde fr. 399
aiguiser fr. 299
aimer fr. 260
aiudar prov. 250
alburrano esp. 280
algo esp. 267, 281
-algo léon. 267
alguen port. 281
algu(i)en esp. . 265, 281
-alhão, -alho port. . 549
*aliquem, *aliqu-unu*. 281
aliquod 267
aljoms ar. 267
aller fr. 549
alliance(s) fr. 277
alma 258
Almace fr. 258
almarjão, -jões port. 548
alme-hache fr. 258
almeja esp. 142
-alón esp. 549
altus 545
amaneció... en tierra esp. 130
amare 260
ambatus appae 547
ambier fr. 300
**ambitamen, -taneu, -tare* 546
amer fr. 260
Amnos 209
amonester fr. 404
amor (*la mi'*) prov. 249

1. Les mots sont placés dans l'ordre alphabétique sans distinction de langues ; es abréviations désignant les langues et dialectes sont, d'une façon générale, celles qui ont été employées pour la *Table* des tomes XXXI-LX de la *Romania*. Les mots non suivis d'une indication de langue sont les mots latins attestés ou supposés, les types préromans d'origine incertaine ou les noms propres connus. Aucune distinction n'est faite entre les divers états chronologiques des langues.

amputare..... 135
ance (*d'*) fr..... 301
ancilla..... 103
andaime, *-mo* port.. 546
andain fr..... 546
andaina, *-dame*, *-mio*, *-mo*, *-danhos*, *-dorinho*, *-drino* port..... 546
andrimelle fr..... 302
angels, *-ges* fr..... 307
angiportum, *-us*. 229
-ango..... 549
angusta porta..... 229
angustus..... 227
anter bourg..... 135
anti valaisan..... 135
-antia..... 137
anuit fr..... 247
anuita (*il leur*) fr.. 130
Aparouart fr..... 308
aper..... 412
apert (*en*) fr..... 236
apesgar esp..... 548
aposte agn..... 406
apru(g)nus..... 412
arbitrium..... 406
Archquin (*saint*) fr.. 296
aré fr..... 401
arerie fr..... 297
arey judéo-fr..... 232
argent fr..... 402
argulloso esp..... 279
ariver fr..... 186
Armiello, *-millo* esp. 131
aroi fr..... 232
aron..... 267
Arquin (*saint*) fr... 296
arrapecon fr..... 411
arreüso prov..... 254
arrojar esp..... 142
arromendar, *-meter* esp..... 279
art gent fr..... 402
arto-..... 298
asaulx (*l'*) fr..... 291
Äschen all..... 103
ascunha port..... 546
aservir fr..... 403
asmo galic..... 280
aspa esp..... 131
asper..... 281
asperiega esp..... 281
assault fr..... 291
aš-šīa ar..... 553
astac (*à l'*). Voir *flac* (*à*).
asuuera esp..... 268
aten fr..... 186
ater..... 546
-atico, *-cum*... 267, 549
attaché fr..... 302
aujourd'hui fr..... 23
aure fr..... 293
aut..... 183
autre fr..... 268
auvoire fr..... 406
aveugle fr..... 269
aveuglette (*à l'*) fr.. 406
aviser fr..... 300
awer (*estre en*) fr... 406
axea esp..... 553
-az port..... 549
-az sav..... 554
azarma, *azeúma*, *azevã*, *-vão* port... 546
azcona esp., port... 546
azcũa, *-cuma*, *-cuna* port..... 546
-ázio port..... 549
azmo léon..... 280
-azo, *-azón* esp..... 549
azymus..... 280

B

baba..... 410
babosa..... 106
baboue fr..... 296
bubujeira esp..... 410
bac(h)el(i)er fr..... 327
bachlach irl..... 377
baço port..... 411
badius..... 411
bagarre fr..... 291
baisse fr..... 106
balancé fr., port.... 545
balancier fr..... 545
baldrac fr..... 368
**ball-*..... 545
ballia..... 84
baloiço port..... 545
balsopeto esp..... 130
balteus..... 130
**bamb-* port..... 545
Bán irl..... 377
bandeadoiro port.... 545
banzau esp..... 410
barail fr..... 368
baranda, *-dal* esp... 410
bárbaro(s) esp..... 266
**bárcena*..... 545
barniyā esp..... 141
barraco esp..... 280
barrada(s), *-dinha* port..... 548
barrān sémite..... 280
barrano esp..... 280
barrão port..... 280
basaṭa ar..... 232
**bassitare*, *bassus*... 231
basṭa ar..... 232
bastado judéo-esp.. 233
bastamen cat..... 233
bastament fr..... 233
**bastân*..... 231
bastant fr..... 235
bastar esp..... 232
bastar prov... 231, 235
**bastare*, *bastázein*.. 231
baste fr..... 234
baster fr..... 231, 235
bastir fr..... 234
bastó, **bastus*..... 231
batlinias..... 264
bazan fr..... 301
bazo esp..... 411
Béarn fr..... 414
Beaumayns fr..... 123
becerra cast..... 266
beffleurs fr..... 302
Bela esp..... 547
bemi fr..... 401
ben esta it..... 292
berbião léon..... 280

berbicariu..... 25
berbiones léon..... 280
Bercilak irl..... 377
bermiyones léon.... 280
berne fr..... 413
bernegal esp..... 141
bernia esp..... 413
berraco esp..... 280
bestial fr..... 402
bethelas fr..... 368
-bide esp..... 547
bienvivant, -vivre fr. 413
bier fr..... 295
bièrdji wall..... 25
-bilis..... 548
Blasco esp..... 547
Blemborough angl... 125
blindal esp..... 410
bloc fr..... 295
blocaille fr..... 536
blodiu fr. Nord..... 3
bloutrer pic..... 257
bodeke judéo-fr..... 233
bolla (*buena*) esp... 133
**bomb-* port..... 545
bonbon fr..... 468
boscus..... 255
botelha(s) port..... 548
brahain fr..... 259
braies fr..... 553
bran prov..... 260
Brandebourch. Voir *Blemborough*.
**branus*..... 259
brau prov..... 259
brave fr..... 259
bravo esp..... 260
Braye(*Saint Jean de*), *Brayes* fr..... 553
Breasail irl..... 554
bresa. Voir *presa*.
Bresal irl.... 377, 554
Bresel bret..... 377
bret (*li*) fr..... 284
Brete (*la*) fr..... 428
Breton (*Le, Petit*) fr.. 427
Brisel bret..... 377
broc- celt..... 274
brocard fr..... 274
broches de lorois fr.. 399
brouer fr..... 297
buenaboya esp..... 133
buf fr..... 368
buona voglia it..... 133
burlón esp..... 129
burnus ar..... 414

C

Cabilicrasto port... 547
cabot fr..... 402
cabruno esp..... 412
cacho esp..... 142
caenum..... 140
cagatura..... 106
cãibra port..... 546
caillasse, caillette fr. 534
caillou fr..... 537
Cain irl..... 377
cal port..... 546
Caladboly irl..... 375
calaix cat..... 550
calamar port..... 546
calámon esp..... 280
calamus..... 280
caldo port..... 545
Caledvwlch gall..... 375
calha port..... 546
Caliburn fr..... 375
Caliburnus..... 375
caló gitano-esp..... 130
caloignar, -lonjar prov..... 228
cambo port..... 545
cambra port..... 546
camp prov..... 414
campagna campagna (*camminari*) it... 468
campesino esp..... 128
campos port..... 545
Campsino esp..... 128
campuno esp..... 412
campus..... 378
candatus..... 131
candidu..... 252
cane fr..... 403
canes esp..... 280
cangosta port..... 227
can(*n*) gall..... 377
canna..... 546
canoura port..... 546
cansar, -sino esp... 128
cap (*de*) prov..... 414
capru(g)nus..... 412
caput vituli..... 266
carapella esp..... 410
carduus..... 257
caresser l'échine fr... 293
caro esp..... 129
carocha, -oncho port. 279
carrucas..... 264
casacca it..... 549
casaque fr..... 549
Cassaru Cassaru (*andare*) it..... 468
Catón Çoncorino esp. 128
catulus..... 142
caurdo port..... 545
cawe (*voir sa*) *lure, cawelure* liég.... 260
ce cast..... 414
ce fr... 134, 139, 162, 167, 173
ceaus fr..... 174
cefaüz fr..... 401
cel fr... 147, 151, 154, 157, 164, 166, 170, 172, 174, 178
celi fr..... 178
cel(*l*)*e*(*s*) fr... 146, 151, 157, 163, 169, 177
cels esp..... 129
cels fr... 146, 151, 164, 169, 175, 177
celui fr.. 170, 174, 178
cencellada, -ceñada, -ceño esp..... 280
centum capita..... 266
cera..... 414
cerdo esp..... 280
cere angl..... 414
ces, cez fr. 151, 153, 158, 160, 168, 171, 180

cesolfa fr. 401
cest(e) fr. 148, 153, 155, 170, 178
cesti, -tui fr. 165, 178
chalengier fr. 228
challenge (to) angl. 228
chancelier fr. 186
Chandeleur fr. 226
chane fr. 403
chanevot, -oz fr. 404
Chanpguin fr. 378
chantier fr. 186
charceral, -eraz prov. 250
Chastel de la Merveille, Ch. merveilleus fr. 378
chauf (ne) ne chevelu fr. 404
che argentin, urug. 414
che fr. 167, 177
chel(e) fr. 162, 167, 176
chelui fr. 168
chenevotte fr. 404
ches, chest(e) fr. 167, 176
chevalier fr. 36, 73, 325, 346, 352
chieus, chil, chis(t) fr. 167, 172, 176
chorume port. 546
chostra 546
choupa, -ouriço, -outar port. 546
chu(s) fr. 167
ci fr. 157, 172
cidonia 266
ciele fr. 159
cielo esp. 129
ciénaga, -no esp. 140
cil fr. 145 à 180
cilg fr. 147
cincinnus 280
cire fr. 414
cis fr. 159, 172, 179
cist fr. 145 à 180
cité gaste fr. 272
claro esp. 129
clignettes (à) fr. 406
ço del sieu prov. 229
co(a)ngustus 227
cobarde esp. 131
-codre prov. 227
cœur (yeux du) fr. 407
collis 545
collocare 261
columbrio port. 545
columpio galic. 546
comte fr. 45
con- prov. 227
Conço esp. 128
**concos(t)* prov. 227
**con-cussus* 227
confondre prov. 227
congost cat. 227
congosta port. 227
congosto, -stra esp. 227
congro port. 545
congustus 227
conte fr. 45, 528
copo de nieve esp. 410
cordis (oculi) 407
corgos fundos port. 548
coriet(t)e, -rjette fr. 529, 535
cornette fr. 538
corocha esp. 279
coroiete fr. 529
cors fr. 120
corza léon. 280
couard fr. 132
cougà cat. 261
coulcà prov. 261
coup de chien fr. 291
couteau à mouche fr. 412
couver fr. 261
covient (les). Voir *escovient (l')*.
craie fr. 535
cramaculos 264
crapaud (mon) fr. 106
Cras (Le) champ. 534
crau Anjou, norm. 535
crauc prov. 534
cray, -yon norm. 535
-creas 298
crécelle fr. 258
cremir fr. 300
crere (a) fr. 407
crie fr. 298
croas, Croe (La), croie, Les Croies, croiette fr. Ouest. 535
croion fr. 529, 535
crossier Anjou. 535
croue fr., lorr. 534, 537
Crouailles (Les), crouat, cruau fr. Ouest. 535
crue et cuite (char) fr. 403
cruongo, Cuampos port. 545
cubare 261
cuer (iex du, oreilles du) fr. 402
cuidar prov. 414
cuite (dire) et cuile a auc. fr. 403
-cula 100
cultellus 102
cuniadas 264
cuntellus 102
curieuses fr. 296
-cutere 227
cynoglossum, cyton 266

D

da nobis hodie 262
da(i)l fr. 258
dam fr. 357
dan fr. 39, 355
danse. Voir *ance (d')*.
dansel, -le fr. 107
dar(d), dar(t) fr. 533
dare-dare fr. 468
David fr. 296
dé 296
de- esp. 281
de- fr. 27
de fr. 324, 329, 342, 507, 511
dechado esp. 281
décliner fr. 371
décrochez-moi ça fr. 436
decumbere 261

deechar esp. 281
degloutir fr. 300
deiectare 281
**deitar* esp. 281
deitar port. 281
deleznar esp. 548
delme. Voir *deluns*.
delon wall. 27
delouer. Voir *oue*.
deluerdi. Voir *delundi*.
delun bress. 5
delundi fr. 27
deluns fr. 1, 4, 19, 21, 27, 226
demain fr. 404
demars fr. 1, 7, 19
demerkes, -rques fr. 1, 10, 19, 28
demièke wall. 3
demierkes, dem(i)-erques fr. 8, 21
Démiourgos 248
Démogorgon fr. 248
dénouer fr. 296
derrochar esp. 142
des- esp. 281
des fr. 156
desando fr.-prov. 4
desayunarse esp. 130
descouvert (*tout à*) fr. 236
descovert (*trestot*) fr. 236, 264
desechar esp. 281
desitar arag. 281
deslouer. Voir *oue*.
desmanchado (*toro*) esp. 143
desmanchar port. 143
desmazalado esp. 548
desoz prov. 254
de(s)viatz prov. 230
detriier fr. 143
deúlon, deúmár, -mièke, deúvère, deúyou wall. 2
devan(d)re, -vendre(s) fr. 16, 18, 21
devenre(s) fr., wall. 1, 3, 13, 28
devias. Voir *vias* (*de*).
device angl. 228
devient (*se*) fr. 540
devis(a) (*a*) prov. 228
devise (*a*) fr. 228
deviza prov. 227
deyops. Voir *y(s)ops* (*de*).
(*de*)*you* cornique. 26
dez(yaou) bret. 26
di fr. 23, 27
dì it. 29
di(a) prov. 250
diboultra andilhad bret. 293
dicendre fr. 4, 226
diclare, -atum. 281
di(e)menc(h)e fr. 18, 23, 27
dieosdi fr. Nord. 27
dieoues Mons. 13
die(s). 2, 29, 224, 226
dieur, dieus fr. Nord, liég. 12, 21
dijous cat. 26
dillunes esp. 24, 27
dilluns cat. 26
dilon wall. 27
dilun prov. 27
diluns fr.-prov., pic., wall. 4
dimanche fr. 4, 30
dimars cat. 26, 226
dimar(s) fr., pic., wall. 1, 5, 8, 22, 26, 226
dimars prov. 1, 3, 226
dimecres cat. 26
dimercre wall. 19
dimercres agn. 8
dimescre fr. 9
dimiek, -myèk wall. 1, 3
**din-* port. 545
dioels, dioes, diolx, dior, dioûr fr., wall. 3, 11, 13, 19, 28
dirne all. 103
dis et dis fr. 186
**disame(s)* liég., pic. 4
disando fr.-prov. 4
disapte prov. 4, 26
discos 208
discus 255
**disruptiare* 142
dissable cat. 26
diues fr. 1
diumenge cat. 26
diurnum 27, 224
diurs liég. 12, 15
divanre fr. 18
divendres cat. 26
diven(d)re(s) agn., fr. 8, 14, 18
d(i)vère, diwer(s), -wes, diyoûr fr. Nord, wall. 3, 11, 13, 15
djûdi fr. Nord. 13, 24
dodîm wall. 4
dœlon, dœmar, -mièk, dœvèr wall. 3
dœyou wall. 3, 11
doiour, dolon wall. 4
dom fr. 357
doma port. 411
**domár, -miek* wall. 4
Dominica, D. die. 23, 226
dominicella 102
dominicus 141, 226
dominus 42
**domnicus, domnus*. 141
domnizelle fr. 103
doncella 102
Doncker (*Jean*) flam. 125
Donderdag flam. 13
doñeguil, doñigal esp. 141
dont fr. 296
dosèm wall. 4
doubter fr. 300
δοῦλος 103
douuez fr. 540
doveur wall. 4
drap prov. 254
dumièk(e) wall. 2
Durandal, durant fr. 258

d'vêr(e) wall..... 2
(dydd)iau, dydd-llun cymrique..... 26
dyens, dyoust fr. Nord..... 13

E

e it..... 550
-ea esp..... 553
-ear esp..... 140
eau forte fr..... 301
ecce..... 414
echar esp..... 281
eche basque..... 553
**eciferus*..... 547
écuyer fr.. 73, 481, 483
-eg- esp..... 140
-egura esp..... 141
eichar esp..... 281
eiectare..... 281
eir(e) fr..... 407
eiró, eiviçon port... 546
ejea, Ejea esp..... 553
ella(s) prov..... 252
elle(s) fr..... 548
elón esp..... 549
embalo port..... 545
embrouer (s') fr..... 297
empeño esp..... 432
empost fr..... 406
enaruans. Voir *ruans*.
encebro cast..... 547
encre, -reso, -ressa, -reza prov.... 228
endrina port..... 546
endrino esp..... 546
enfant, enfe fr..... 45
engloutir fr..... 300
enivers. Voir *evers (ni)*.
ennuier fr..... 184
enorbettes. Voir *orbettes*.
-ent prov..... 250
-entia..... 137
Entrée (Grande) fr.. 202
entremés esp..... 128
épousseter fr..... 293
equiferus..... 547
ergulloso esp..... 279
Ermeildo, -mendo esp..... 131
Ermenegildus..... 131
-ero esp..... 141
escachar, escacilho, -aço port..... 411
Escalibor fr..... 375
Escardée (l') fr..... 257
escassilho, -sso port.. 411
escharde(r), -deus, esc(h)art, escherde(r), -deus fr.... 257
esclas, -clos fr..... 299
escodre prov..... 227
escovient (l') fr..... 183
escuier fr.... 74, 76, 325, 346
esgart fr..... 406
esmer fr..... 260
esnozer prov..... 414
**espander, espandidura, *-ndir, espandudo* port..... 411
espargnier fr..... 406
espenda port..... 411
esperiega esp..... 281
espoudrer fr..... 293
esquio port..... 546
essaie, faire e. fr... 133
essai(s), essayer fr.. 255
e(s)t fr..... 533
estal (a) fr..... 404
estan prov..... 416
este fr..... 149
esterdre fr..... 293
estranguadera esp... 280
estre fr..... 404
eswer (estre en grant) fr..... 406
et fr..... 183, 457
et qui fr..... 259
eu prov..... 250
euaige fr..... 308
eux fr..... 548
evectione..... 546
eventail à bourrin fr. 293
evers (ni) prov..... 251
exaga, -gium, -gum. 133
exea esp..... 553
exiguitas (mea)..... 105
exire, exila..... 553
*expandere, -pendere, *exquassare, *-quassiare*..... 411
extera, -rus..... 404
-ez sav..... 554
ezebro port..... 547
-ezón esp..... 549

F

facies..... 132
faillir..... fr. 186
falapo esp..... 410
falsar prov..... 228
falso esp..... 130
falso port..... 545
falsopeto esp..... 130
Fanum Martis..... 26
faragacho esp..... 410
fardis fr..... 307
faro port..... 549
farrapo esp..... 410
farsus..... 130
farum port..... 549
fatoco esp..... 410
faurso port..... 545
fausnoiez fr..... 402
faux (la). Voir *asaulx (l')*.
feira (segunda) port. 30
feria (tertia)..... 225
ferir arriere main fr. 399
fes. Voir *lei(s)*.
fetz prov..... 414
feuille(s) fr.... 296, 302
ficatum..... 411
**fid-*..... 267
fidalgo esp..... 267
fidaticum..... 267
fief fr..... 300
fijo, fijodalgo esp. 267, 412
fil (un) prov..... 228
filiu de aliquo..... 267

Find, F. Bán Bresal, Finn irl..... 377
flautjan, flauts germ. 143
floc fr..... 294
flocá, -co it..... 295
flokerie, -oquet fr.... 295
flos, -ot, -terie, -ton fr..... 294
fodiens..... 414
foi (par) fr..... 282
foiso (mettre i) prov.. 253
folhepo esp..... 410
follonia esp..... 279
forum..... 547
forvoiez fr..... 402
fouette cocher fr..... 435
fouyant fr. Nord... 414
Frank angl..... 414
frecine fr..... 402
frere fr..... 38
fresco port..... 545
fressoue fr..... 296
friesco port..... 545
**friks* germ..... 400
Frocin, -ne fr..... 402
frois fr..... 400
fronc(h)ine fr..... 402
**furnea*..... 545

G

gachi, -cho gitano-esp. 130
gaheria prov..... 261
galgos esp..... 280
gamaüz fr..... 401
garavaia esp..... 547
garce, -çon fr..... 106
garcie-belce ibérique. 547
gaseria prov..... 261
gaudi(e) fr.... 292, 302
Gaultier (poste à) fr. 306
Gauvain fr..... 122
Gea esp..... 553
geitar port..... 281
genus..... 251
georgets farcis fr.... 305
ges prov..... 251
γιαλο γιαλό (πλέω).. 468
Gingambresil fr.... 378
gitar arag..... 281
give and take (the) angl..... 437
glai fr..... 258
Glinglin (saint) fr.. 133
goodie-goodie angl... 468
gorgeats, Gorgeats fr. 534
Gorgerie (La), Gorget fr..... 535
gorjats fr..... 534
Gorjons (Les) fr.... 535
gouraux (gueux) fr. 289
gourda vasa, gourde pie fr..... 301
gourdement fr..... 300
gourez fr..... 290
gouroua Anjou..... 535
grael, graïl fr..... 402
grains fr..... 305
*granea, *granica*.... 547
grauca prov..... 534
grava..... 534
gravillons fr... 534, 536
gray, griotte norm.. 535
Griselda, -dis it.... 248
Grisèlidis fr., it.... 248
Grisilidis it..... 248
gro fr..... 534
groas Anjou..... 535
groc prov..... 414
groe, -ele, -ete, -teux groge(s), -geas, -gets fr..... 534
Grogets (Les), grohan fr..... 535
groie(s), Les Groies fr. 534
groiette, grois fr.... 535
grois(es), Les G. fr.. 534
grojats fr..... 535
grou fr..... 534
groua, -ail, -aille, -as, groue, Les Groues, grouet fr..... 535
groue(t)te fr... 535, 537
Grouois, gruau, gruet(t)e fr..... 535
gruis fr..... 400
guarir prov..... 254
Gueguen bret..... 377
gueriette, -roua, -aille fr..... 535
guerouette fr..... 534
guéruettes Anjou... 535
Guigan, -iguen bret. 377
Guillaume(s) fr..... 48
guin celt..... 378
Guingambresil fr... 377, 554
Gui(n)gamor irl.... 377
Guinganbresil fr. 376, 554
Gwallt-avwyn, Gwri-Gwallt-euryn, Gwrvan gall.... 122
*Gwyn(n), *Gwyn-can* gall..... 377

H

h esp..... 268
hala esp..... 455
hand-me-down angl.. 436
har-belex ibérique .. 547
harder wall..... 257
haure fr..... 293, 296
Hauteclaire fr..... 258
havre. Voir *haure*.
hebdomada, hepatia, -tion..... 411
Hétimasie fr..... 215
Hibernia..... 413
**(hi)bernicale, *-catum*..... 141
hidalgo esp..... 267
hijo de algo, hijodalgo esp..... 267, 412
hijos de al-homs, h. del quinto esp..... 412
hirundinus..... 546
hombruno esp..... 412
hom(e) fr..... 45
homs (doulx) fr.... 483
*hydra, *-dríola*..... 546
hymnistia..... 271

I

-ia prov..... 250
iactare..... 281
ibn-al-homs ar. 267, 412
ibitione, ibizone..... 546
icel(e) fr.. 149, 152, 159
ices, icest(e), icez fr.. 150, 153, 156, 159, 164, 167
ichel fr..... 167
ichis fr..... 169
icil fr..... 164, 170
-ición esp..... 549
-idiare..... 140
-idum..... 129
-iego esp..... 140
iex dou cuer fr..... 402
Igea esp..... 553
il fr..... 146
-ilón esp..... 549
imperial fr..... 368
impetus..... 543
ingratz (enfans) fr... 289
**(in)sapitum, insipidum, *(in)sipitum*. 128
Iovis (dies)..... 225
ireos, iris..... 266
is fr..... 156
issue fr..... 133
ist fr..... 146, 149
itar esp..... 281
iter..... 407
-itis..... 549
-iz sav..... 554

J

jan fr..... 296
jaudo esp..... 128
jauto arag..... 128
Jea esp..... 553
Jehan. Voir *jan*.
je-m'en-foutisme, -ste fr..... 457
jeudi fr..... 30
jobelin fr..... 309
joedi fr..... 21, 23
joeldi pic..... 27
joesdi fr..... 10, 20
jonc fr..... 292, 296
jornada esp..... 131
jour fr..... 23
journi fr..... 406
Jovis (dies)..... 23
Joyeuse fr..... 258
judi liég..... 24
juëdi, juesdi fr.. 10, 15, 21

K

kadenas prov..... 249
Käferchen all..... 103
kdnas. Voir *kadenas*.
kenose fr..... 208
Kingrimursel all... 378
knecht all..... 103, 107
knight angl..... 107
know-how (the) angl. 437
Kratzfuss all..... 100

L

la fr.... 146, 149, 157, 173, 176, 180
labriego esp.. 141
lacha gitano-esp.... 129
laisser en un plain fr. 292
laitugue judéo-fr... 233
lambrija esp..... 549
Lancelot fr..... 125
lances misérables fr.. 399
lancier fr..... 186
Lanval fr..... 88
larron fr..... 45
Lausbube (mein) all. 106
lazarillo esp..... 128
le fr..... 162
lebendig all..... 464
legacia esp..... 279
lei(s) prov..... 250
lerres fr..... 45
les fr.... 152, 156, 162
lettre(s) fr..... 185
leyne esp..... 548
li fr.... 146, 149, 152, 154, 156, 174
liber, -bra..... 403
lien esp..... 411
limpolding angl.... 368
limpole, -ler fr. 368, 370
lingua canis..... 266
linpole fr..... 368
lites..... 251
liz. Voir *leis*.
Llawwynnyawc, Llenlleawc gall..... 125
l'obacho léon..... 280
llueve (le)... en esp.. 130
lo fr..... 153
lobrecer esp..... 141
lóbrego, -gura esp... 140
locare..... 261
logacia esp..... 279
Logres fr..... 375
lois fr..... 255, 400
lombriz esp..... 549
londi(t) liég..... 24
longhé..... 207
lors fr..... 296
losche fr..... 255
loução port..... 143
lo(u)çano esp.. 142, 548
lozano esp..... 143
**lubricare, -cus, *-brucare*..... 140
Lucas, lucius..... 403
lucubrare, -brum.... 140
lui fr..... 548
lúin irl..... 376
lula port..... 546
lun prov..... 27
luna..... 30, 224
lunae (dies).... 26, 225
lundi fr. 2, 10, 20, 23, 26, 30
Lune (die)..... 23
lune fr..... 29
lunedi it..... 27
lunedi fr..... 29
lunes esp..... 27
Lunis (dies)..... 225
lunis frioul., sarde, sic..... 29
luns bress..... 5

lunsdi fr..... 10
lupus..... 547
lura..... 546
lusca, -cus..... 255
lympoldatus angl... 369
Lyons. Voir *Yoens*.

M

ma'ăsē umatān hébr. 437
mac irl..... 377
macchia it..... 143
**macella* esp..... 142
**macha* esp..... 143
maciega esp..... 141
macip prov..... 106
maçugue judéo-fr... 233
macula..... 142, 548
mácula esp..... 142
**maculata*..... 143
Madeira port..... 545
mafarata sic..... 550
Mag Find irl..... 378
Magali sic..... 133
maganto esp..... 142
Magara it..... 133
magi, -gnitudo..... 271
Magor it..... 133
mágua esp., port... 142
magujo, -gul(l)ar esp..... 142
magura..... 133
main (de) fr..... 404
mai(s)tre fr... 39, 362, 480, 483
**maja* esp..... 142
majada esp..... 143
malbaster fr..... 235
malla esp..... 142
mallum..... 272
Malté fr..... 258
malvivant, -vivre fr. 413
mammula..... 545
-man gitano-esp... 131
mancha esp..... 142
manchón esp. d'Amérique 143
mancipium..... 106
mandra esp..... 143
mandra, -dria it... 143
mane mane (cata).. 468
mangaluchano esp.. 142
mangante, -gar gitano-esp..... 129
mangla esp..... 142
mangón gitano-esp. 129
mangra port..... 142
mangue gitano-esp.. 131
**mangulachano* esp.. 142
maniere (de grant) fr. 404
Mänschen all..... 103
mansioniles..... 264
manús gitano-esp.. 130
manus hindou..... 130
manusa esp., sanscrit 130
manusni gitano-esp. 130
már (dŏe) a mièk wall..... 3
mar (le) fr. Nord.. 3
marca..... 403
marcher à fr..... 295
Marcus..... 403
mardano arag..... 280
mardi fr..... 1, 15, 20
mårdi liég..... 24
mariage fr..... 303
marieulx fr..... 293
marraco, -ano esp.. 280
mars prov..... 1, 3
mars fr..... 2, 226
martedi fr., it., rét.. 226
Martis dies, dies Martis... 2, 23, 26, 30, 224, 226
martis esp., it., roum., sarde, sic..... 226
masiega esp..... 141
masse fr..... 302
m'as-tu-vu (un) fr... 436
matón esp..... 129
Matres..... 136
Matrona..... 121, 136
matte. Voir *masse*.
mayorazgo esp..... 267
mecresdi agn., fr. 8, 18
mediocritas (mea)... 105
meilleur (avoir le) fr. 303
Melendo esp..... 131
melindre esp..... 548
melismos..... 210
mella esp..... 143
mélodie fr..... 302
mén..... 296
mena it..... 269
Menda gitano-esp.. 131
Mendo esp..... 131
mendre fr..... 406
Menendez, -do esp.. 131
Menendus..... 131
menestrandie fr..... 295
-ment fr..... 549
merci (avoir) fr.... 306
mercore..... 29
Mercoris dies..... 225
mercredi fr.. 21, 23, 25
mèrcrèdi wall..... 25
Mercurii (dies), Mercuris dies... 23, 225
merdulu..... 106
mergulus, -gus..... 548
merkedi fr..... 20
mérkidi wall..... 3, 24
merkredi, merquedi fr..... 23
merquedy wall..... 25
merrão port..... 280
meseguero,-siego* esp. 141
mesire fr..... 54
mesler fr..... 130
messeigneur(s) fr... 491
messere it..... 54
**messicarius*..... 141
messieurs fr..... 492
messire(s) fr. 36, 41, 48, 52, 59, 63, 65, 324, 332, 342, 348, 357, 365, 480, 484, 486, 491, 494, 496, 508, 511, 516
messoignar prov.... 228
mestre fr..... 40
mesturar esp..... 130

métier fr 295
meu prov..... 230
miëk(e) wall..... 3
mierkedi, -kidi, mierquedi, -dy fr. Nord, wall..... 24
mies esp..... 141
mines taillez fr..... 299
minor fr..... 406
minoret fr..... 368
miscere..... 150
missire(s) fr..... 48
mister angl..... 54
mocho esp..... 142
**modiaeca capsa*..... 546
Modron fr..... 121
moega port..... 546
mogon esp..... 133
mogoro sarde..... 133
mogote esp..... 133
mol germ..... 414
mole fr..... 400
mon fr..... 282
Mon-Tot-mi-platz cat..... 115
moneo..... 282
monjoie fr..... 402
monseigneur fr.. 31, 41, 52, 61, 63, 72, 324, 328, 333, 340, 344, 347, 350, 354, 357, 480, 484, 504, 508, 512, 516
monsieur fr..... 528
mor- fr..... 258
Morgain fr..... 136
morsicare..... 548
mort (seconde) fr... 407
mort soubite fr..... 402
mort (la mia). Voir *amor (la mi')*.
mosca branca esp... 410
moscleta arag., cat. 412
mouche mue, mousche, -squemue fr..... 404
mucro..... 548
muele fr..... 400
Muirgein irl..... 124
mul germ..... 414
muli..... 414
mulot fr..... 414
mulus..... 414
munde..... 282
mur- fr..... 258
Murglais fr..... 258
Musas prov..... 253
musca..... 404, 412
mululus, mytilus... 142

N

nada, -di(e) esp... 281
nanal fr..... 406
nascedios esp..... 548
nature fr..... 403
**nava*..... 545
navicella..... 403
navaja esp..... 549
navalha port..... 549
nazáli ar..... 437
negrear esp..... 140
negregar port..... 140
negreguear, -gregura, -grura esp..... 140
Neuillé, -lli, -lly fr. 256
neveu fr..... 45
nice, nicebicetur, niceficetur angl.... 262
niés fr..... 45
nigricare..... 140
nijpe, -pel(kin) -pen, flam..... 370
nimpole, nipole fr.. 368
Noailles, -lleux fr... 256
nobilis..... 256
noble fr..... 135
nocturnalis, -nus... 1
Nolhac, -llieux fr... 256
non fr..... 404
noscleta arag., cat.. 412
nostre seigneur, n. sire fr..... 57
nou. Voir *non*.
nouer fr..... 296
novalicius, -lis, -lius, -vellius, -vellus... 256
novus..... 549
nuces maiores vel minores..... 264
**nusca, *nuskil* germ. 412
nypolette fr..... 368

O

o it..... 550
oculi cordis..... 407
oi fr..... 147
oleum mediacon..... 269
olive, Oliveira fr... 144
Oliverius..... 144
Olivier fr..... 143
om prov..... 250
omne esp..... 281
omnipotentia..... 230
on fr..... 467
on s'en j'm'en fous fr. 457
On-tot-mi-platz cat. 115
-onz sav..... 554
**opacius*..... 411
orbettes (en, à) fr... 406
ordonnancement, -cer fr..... 413
ore fr..... 147
oreilles dou cuer fr. 402
orgulloso esp..... 279
orugue judéo-fr.... 233
Osanna..... 264
ostac. Voir *flac (à)*.
otri(e) esp..... 281
otso basque..... 547
ou fr..... 183
oue (de l') fr..... 291
-oz sav..... 554
ozanna..... 265
Ozanne fr..... 264

P

pace fr..... 101
padronazgo esp.... 267
παιδίσκη..... 103
paillardie fr..... 305
palacio esp..... 130
palatz prov..... 130

palumbiella léon... 280
pánfilo esp..... 128
par fr..... 404, 540
paracore fr..... 400
**paramus*..... 545
parer fr..... 532
parfondre fr..... 405
Parjures deluns fr. Nord..... 7
paroir fr..... 404
paroma it..... 413
parouart fr... 302, 307
parrome, -ouve fr... 413
par(t), -rtir fr. 532, 537
parvitas (mea)..... 105
Pascours fr..... 226
passants fr..... 305
passer (se) fr..... 304
passet fr..... 413
pasteur, pa(s)tre fr. 45
patelin fr..... 286
paxarada esp..... 410
pectus..... 130
pedregal, -goso esp. 140
pedunculus..... 105
pega (volar coma) prov..... 414
pelé (le) fr..... 299
pender port..... 411
pendicare..... 410
Pépin le Bref fr.... 143
Perceval fr..... 125
perdensa prov..... 229
perdre fr..... 404
Peredur gall..... 125
périr fr..... 404
Perlesvaux fr..... 125
perros esp..... 280
persona esp..... 281
**petrica, *-care*..... 140
Phrygian angl..... 414
phu..... 266
pian pianö it..... 468
piariego esp..... 141
piece (a) fr..... 405
pieds blancs (avoir les) fr..... 261
pierraille fr... 534, 536
pierres fr..... 271
**ping-ping-*..... 410
pinga, -gar, -go esp. 410
Pippinus Brevis. .. 144
pirando, -dón, -rante, -tón, -rar gitano-esp..... 129
pire (avoir le), pis fr. 303
piuze, -zela prov... 100, 102
place, -cet fr..... 413
placitum..... 272
plain. Voir *plein*.
plain (laisser en un) fr..... 292
plains fr..... 294
planches (lever les) fr. 402
plantaire fr..... 109
planteur, -tez vos his fr..... 305
planus..... 545
plaustrum..... 257
plein fr..... 295
plouter, -tre, -trer pic..... 257
plutôt fr..... 230
poceluj russe..... 437
polçella it..... 100
pole fr..... 103
ponçela it..... 100
poncella..... 102
poncella esp..... 100
pondre fr..... 261
ponere..... 261
porcella..... 106
porcellu..... 6
porfaçar, -çiar esp.. 132
portestreig prov.... 229
posca prov..... 228
post-..... 132
postfaç, -çador, -çar, -ço esp..... 132
post-faciem..... 132
post haste angl..... 444
pot fr..... 404
poten(s), -tensa prov. 229
pourchiel rouchi.... 6
précieuse fr..... 262
pres prov..... 251, 253
presa prov..... 249
presit..... 251
prestre fr..... 45
prezan cat..... 117
priorazgo esp..... 267
profaçar esp..... 132
proscomidia..... 207
prosphora..... 208
prouvoire fr..... 45
prude fr..... 262
puce fr..... 102
puceau, -cela fr..... 103
pucella..... 104
pucella port..... 100
pucelle fr..... 100, 107
puella..... 100, 104
**puellicella *-icula*... 100
puerco esp..... 280
puericellus..... 100
pugnatores..... 244
puites. Voir *pierres*.
pulce it..... 102
pulcella it..... 100
pulcella fr..... 103
pulex, -lice.... 101, 105
pulla..... 100
**pullicella, pul(l)i-c(u)la*..... 100, 104
pullus..... 103
puncella cat., esp., it. 100, 102
púncjela serbo-croate. 100
pupa..... 101
püres mil..... 103
puricellus..... 100
puršela ret..... 100
pusio..... 101
put fr..... 101
puta fr..... 101, 104
putain, pute fr..... 101
putidus, -illus..... 101
putto it..... 101
putus..... 100

Q

quandi(l) prov..... 252

quel fr..... 134
quelha port..... 546
quem..... 281
quens fr..... 45, 528
qui fr..... 134, 184
quijote esp..... 128
quinto esp..... 412
quite et quite fr..... 403

R

rabodé liég..... 402
rabot fr..... 402
raboso, -budo esp.... 131
ragazza, -zo it..... 106
raier fr..... 404
rancrouwer, rangruwey messin..... 536
rapacona port..... 411
raspecon fr..... 411
rastello port..... 279
rastellus..... 279
rastrillo, -rojo esp.. 279
rather many angl... 230
Raune all..... 144
raverdie, -dir fr.... 292
rebourcer, -bourse fr. 305
recencellada esp.... 280
récépissé fr..... 413
recoverir fr..... 407
redoiça, -ço port.... 545
redopelo, -drojo esp.. 279
refroias esp..... 548
remachar esp..... 143
remadouro port..... 545
remagarido esp..... 142
remaindre fr..... 406
remis, -st agn..... 406
rendez-vous (*un*) fr... 437
rentier fr..... 186
repondance, -ant fr.. 413
rère fr..... 404
rescodre prov..... 227
reson fr..... 186
respos(t) prov..... 227
ressaiier fr..... 539
restelho esp..... 279
restelo port..... 279
**restuculum*..... 279
retozar esp..... 545
retro..... 279
riberiego esp..... 141
riva riva (*navigare*) it..... 468
robolver esp..... 279
rodopelo, -dopio port. 279
rodrejo esp..... 279
roe, -elle fr..... 400
roiaume(s) fr..... 48
roissolle, querre le moule as r. fr. 400, 403
romaeus, ῥωμαιος... 550
romaneçer esp..... 279
romania..... 273
romeo it..... 550
roncin, ronsin fr.... 144
rosarium, -us..... 109
rosier fr..... 109
rostolho port..... 279
rostoll, -trojo esp... 279
**rostruculum, -trum*. 279
rotulus..... 142
rouillarde fr..... 302
rozier fr..... 109
ruans a ruel fr..... 298
ruejo esp..... 142
ruin néerl..... 144
run(e) all..... 144
runer esp..... 144
rut fr..... 403

S

-'s- angl..... 549
Sabbat(h)o, sabbatu die, sabbatum. 4, 23, 26, 29, 226
saber prov..... 414
sabro port..... 546
sabulum, sagma.... 546
saibro port..... 546
Salatin fr..... 200
saligaud fr..... 413
salmo, Salomo..... 403
saltus..... 545
sambati dies, sambatu die..... 4, 29
samedi fr. 4, 10, 17, 21, 23, 26, 28
sames liég..... 3
sanctificetur nomen tuum..... 262
sanctificetur(ino) it.. 262
santurrón esp..... 268
sanze judéo-fr..... 233
sapte prov..... 4, 26
sariette fr..... 537
šarkatj russe..... 105
satione(m)..... 548
Saturni (dies), Saturnum..... 225
saut fr..... 399
šavdo judéo-esp..... 128
sayagues esp..... 131
sazão port..... 548
sazert judéo-fr..... 233
sazón esp..... 548
(s)bernia it..... 413
Scabelicastro port... 547
scabio..... 106
Scalabicastrum..... 547
Scharrfuss all..... 105
scrape-foot angl..... 105
scribere..... 371
šebdo judéo-esp..... 128
sec-sec, sec-seguen prov..... 446
seção port..... 548
secus sarde..... 446
Segontium..... 272
segre prov..... 446
seigneur fr.. 41, 46, 54, 60, 330, 340, 345, 492, 501, 504, 514, 526
semedis liég..... 4
semencier fr..... 404
semmedi fr..... 23
sempre prov..... 253
señor esp..... 131
sera prov..... 414
sereur fr..... 45
servus..... 103
sezão port..... 548

sicera 264
signeur fr..... 45
Sinadon fr..... 272
sinaita..... 550
sincerus..... 279
sinlachón gitano-esp. 129
sire fr. 34, 40, 45, 52, 54, 57, 61, 329, 340, 346, 359, 365, 367, 480, 494, 496, 504, 513, 526
-s(i)tum..... 227
s'kabote fr. Nord... 402
**skard, -da, -skerda* germ..... 257
snaida langobard... 550
socodre prov..... 227
soi fr..... 548
somsir, -msis prov... 254
sorgere it..... 413
souflard, soustard fr. 298
soutaines (genz) fr.. 403
spelunca..... 545
sperauca..... 281
splen..... 411
stat fr..... 291
sterculus, -cus..... 106
strangulare..... 280
succussarius..... 144
sudaria..... 268
sudero arag..... 268
sudoare roum..... 546
suer fr..... 45
suera esp..... 268
supervacaneus..... 259
surgere..... 413
surgir, s. ancores cat. 413
surgitorium..... 413
symphonie fr..... 302

T

taille (fere) fr..... 407
taimbo, tambo port.. 546
tan prov..... 414
tans fr..... 185
tantu..... 414
tarlatus..... 106
te galic..... 414
te prov..... 250
teclatura..... 550
tegnoso (el mio) it... 106
teigão port..... 546
temolte fr..... 402
Templum Martis.... 26
temporal prov..... 253
temporales esp., fr.. 253
ten Voir *te*.
tenebregoso, -gura, -brura esp..... 140
tenebricosus..... 140
tenet..... 250
**tentiare*..... 411
*terregal, -goso, *terriego* esp..... 140
terres fr..... 300
ters (tornar a) prov.. 414
tertiu..... 414
Tervagant fr..... 248
teste fr..... 368
thalamus..... 546
theatrale, -rum..... 135
Thunes (de) fr..... 428
tieu léon..... 280
tinça (a) de port... 411
tineosus..... 106
tio cast..... 280
**titulatura*..... 550
**tlin-* port..... 545
toreil fr..... 399
torner la chane fr... 403
toronz, -rouz fr..... 399
tortugue judéo-fr... 233
tostee fr..... 404
tot jors fr..... 251
tot(z) dias prov..... 251
traire fr..... 186
tramela port..... 546
transgloutir fr..... 300
trapézio port..... 545
trapo esp..... 410
treime, tremedi fr... 28
tremonha port..... 546
très faim (avoir) fr.. 306
tressuet fr..... 399
Trevigante it..... 248
tricae, tricare..... 143
trigar port.... 142, 548
trigar prov..... 143
trigarse port..... 143
trimer fr..... 300
trimodia..... 546
Trivigant fr..... 248
troja esp..... 129
trouver fr..... 269
troyas esp..... 129
truches fr..... 295
trut fr..... 403
tu fr..... 191, 467
tumulte fr..... 402
turterie (la) fr..... 304

U

ubi..... 183
uerres, ueruellione, -uex..... 280
-um port..... 549
uno esp..... 281
-uno esp..... 412
-unus..... 412
-(u)s fr..... 554
u(s) prov..... 250
-uz, -úzio port..... 549

V

va comme je te pousse fr..... 434
va te faire foutre fr.. 439
vaccaritias..... 264
**vadaria, vadum*.... 261
vaevieni it..... 437
valeriana..... 266
valet fr..... 107
vanrdit lux..... 25
**veiga*..... 545
Veldsquez esp..... 547
vel(l)ido esp..... 548
vendangeur, -dengeur fr..... 296, 302
vendres(di) fr. 8, 15, 20, 26, 30
Veneris (dies).. 23, 225

venir de fr..... 549
venis..... 250
venre (*de*) fr..... 18
venredi fr.. 21, 23, 25
vens. Voir *ves*.
verbloyer fr..... 401
verde, -doyant, -doyer fr. 292
ver'di liég..... 24
verduc cat..... 410
verduco arag..... 410
verdugo esp..... 410
verecundia..... 548
vernicato, -igat esp. 141
véronix..... 141
verrac cat..... 280
vers, vert prov..... 249
ves prov..... 250
vescunte fr..... 84
vespula..... 106
vias (*de*), *viatz* prov. 230
viavai it..... 437
vinariego esp..... 141
vinrdi wall..... 2, 24
vivacius..... 230
voir fr..... 282
volontiers, -tos prov. 414
vos, -sotros esp..... 267
vous, v. autres fr. 191, 268, 467
vue de l'âme fr..... 407

W X Y Z

wasa ar..... 130
weil (*charnel*) fr.... 402
**(w)runarius, *(w)-runsk-in* germ... 144
wuppdich all... 444, 455
-x fr..... 554
Yoens (Jean) flam... 125
you, you all angl... 268
Yorque (*d'*). Voir *Doncker*.
y(sops (*de*) prov.... 228
-z sav..... 554
zebra, -bro, zevro port..... 547
zèbre fr..... 547

TABLE DES MATIÈRES

Pages

ESNAULT (Gaston), Le jargon de Villon 289
FARAL (Edmond), Quelques remarques sur le *Miracle de Théophile* de Rutebœuf 182
FOULET (Lucien), *Sire, messire* 31, 324, 479
FRANCIS (E. A.), Marie de France et son temps 78
HENRY (Albert), Les noms des jours de la semaine en ancien français 1, 224
LOT-BORODINE (Myrrha), Les apparitions du Christ aux messes de l'*Estoire* et de la *Queste del Saint Graal* 202
MICHA (Alexandre), La guerre contre les Romains dans la Vulgate du *Merlin* 310
SPITZER (Leo), Sur quelques emplois métaphoriques de l'impératif : un chapitre de syntaxe comparative 433
YVON (H.), Étude de syntaxe historique. *Cil* et *cist*, articles démonstratifs 145

MÉLANGES

HENRY (Albert), Ancien français *limpole, nimpole* 368
— Les noms des jours de la semaine en ancien français (supplément à *Romania*, LXXII, 1) 224
LEVY (Raphaël), Vieux provençal *abastar* 230
LIEBMAN (Charles J., Jr), Sur quelques fragments du « Rosier Saint Denys » 107
LOOMIS (Roger Sherman), *Ci fait la geste que Turoldus declinet* 371
MICHA (Alexandre), Encore le « Graal trestot descovert » 236
NITZE (William A.), The Guinganbresil Episode in Chrétien's *Perceval* 373
RICE (Wintrop H.), Pour la bibliographie d'Alain Chartier 380
ROQUES (Mario), Moyen français *coriete, coroiete, croion*, etc. 529
SPITZER (Leo), *Pucelle* 100
— Remarques additionnelles aux Contributions à la lexicographie provençale de M. Kurt Lewent (*Romania*, LXXI, 289-325) 227

CORRECTIONS

THORPE (Lewis), Notes sur le texte de la *Vengeance Raguidel* 387
PAGÈS (Amédée) et Jordi RUBIÓ, Corrections à l'édition de la *Vesió* de BERNAT DE SO par Amédée Pagès 114
RUBIÓ (Jordi). Voir PAGÈS (Amédée).

DISCUSSIONS

RYCHNER (Jean), A propos de l'article de M. André Burger, La légende de Roncevaux avant la *Chanson de Roland* 239

COMPTES RENDUS

Boëcis, Poème sur Boèce (fragment), le plus ancien texte littéraire occitan, rééd., trad. et comment. par René Lavaud et Georges Machicot (E. Hoepffner)..... 249
Bonjour (Adrien). Voir *Dialogue de saint Julien et de son disciple*.
Cohen (Gustave), Voir Mélanges d'histoire du théâtre du moyen âge.
Dialogue de saint Julien et de son disciple, poème anglo-normand du XIIIe s., éd. par Adrien Bonjour (F. Lecoy)..... 405
Dyggve (Holger Petersen), Gace Brulé, trouvère champenois (Albert Henry)..... 539
Faral (Edmond), Pour le commentaire de Rutebeuf, Le dit des « Règles » (Jeanne Lods)..... 407
Frank (István), Pons de la Guardia, troubadour catalan du XIIe siècle (E. Hoepffner)..... 115
Gace Brulé. Voir Dyggve (Holger Petersen).
Gautier de Coincy, D'une fame de Laon..., éd. par Veikko Väänänen (F. Lecoy)..... 400
— De sainte Leocade..., éd. par E. Vilamo-Pentti (F. Lecoy)..... 400
Histoire littéraire de la France, ...par des membres de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), t. XXXVIII, suite du XIVe siècle (F. Lecoy)..... 540
Katz (Blanche). Voir *Prise (La) d'Orange*.
Lavaud (René). Voir *Boëcis*.
Loomis (Roger Sherman), Arthurian Tradition and Chrétien de Troyes (Jean Frappier)..... 118
Machicot (Georges). Voir *Boëcis*.
Mélanges d'histoire du théâtre du moyen âge et de la renaissance offerts à Gustave Cohen (M. R.)..... 247
Mélanges de linguistique et de littérature romanes offerts à Mario Roques (M. R.)..... 254
Prise (La) d'Orange, éd. par Blanche Katz (C. Régnier)..... 397
Roques (Mario). Voir Mélanges de linguistique et de littérature romanes.
Väänänen (Veikko). Voir Gautier de Coincy.
Vilamo-Pentti (E.). Voir Gautier de Coincy.

PÉRIODIQUES

Anales del Instituto de Lingüistica, Cuyo (Argentine), IV, 1950 (B. Pottier)..... 410
Bulletin bibliographique de la Société internationale arthurienne, 1, 1949 ; 2, 1950 (M. R.)..... 263
Moyen (Le) âge, LV, 1949, 3-4 ; LVI, 1950 (Pierre Cézard)..... 264
Nueva revista de filología hispanica, II, 1948 ; III, 1949 (B. Pottier). 128
Revista de filología española, XXXI, 1947 (B. Pottier)..... 266
Revista portuguesa de filologia, I, 1947; II, 1948 (B. Pottier)..... 545
Revue des études latines, XXVIII, 1950 (M. R)..... 268
Revue des langues romanes, 1949 (M. R.)..... 132

Romance philology, III, 1949-1950 (B. Pottier)..... 132
— IV, 1950-1951 (B. Pottier)..... 412
Romanistisches Jahrbuch, I, 1947-1948 (M. R.)..... 268
— II, 1950 (P. C.)..... 548
Scriptorium, I, 1946-1947 ; II, 1948 ; III, 1949 ; IV, 1950 (J. Monfrin). 415
Speculum, XX, 1945 (Y. L.)..... 135
— XXI, 1946 ; XXII, 1947 ; XXIII, 1948, (Y. L.)..... 269
— XXIV, 1949 ; XXV, 1950 (Y. L.)..... 420
Studier i modern Språkvetenskap, XVII, 1949 (P. C.)..... 549
Zeitschrift für romanische Philologie, LXIV, 1944 (P. C.-M. R.).... 549

ANNONCES ET COMPTES RENDUS SOMMAIRES

Adenet le Roi. Voir Henry (Albert).
Aebischer (Paul), Chrestomathie franco-provençale, recueil de textes franco-provençaux antérieurs à 1630..... 424
Alcover (A. M.), Diccionari Català-Valencià-Balear, continué par Fr. de B. Moll et M. S. Guarner..... 139
Alonso (Amado), Estudios linguísticos (temas espanoles)..... 426
Altfranzösisches Wörterbuch. Voir Tobler-Lommatzsch.
Andolf (Sven). Voir *Floovant*.
Andrea da Barberino, L'*Aspramonte*, ed. a cura di Marco Boni.... 552
Atlas linguistique et ethnographique du Lyonnais. Voir Gardette (P.).
Balain (*Le roman de*), a prose romance of the thirteenth Century, ed. by M. Dominica Legge, with an Introduction by Eugène Vinaver. 287
Baldinger (Kurt), Étude sur les collectifs français..... 424
Barberino. Voir Andrea da Barberino.
Battisti (Carlo), Avviamento allo studio del latino vulgare..... 278
Bayot (Alphonse). Voir Bonino Mombrizio.
Benoît, Chronique des ducs de Normandie, publ. par Carin Fahlin. 552
Boni (Marco). Voir Andrea da Barberino.
Bonino Mombrizio, La légende de sainte Catherine d'Alexandrie..., publ. par Alphonse Bayot (†) et Pierre Groult..... 431
Bossuat (Robert), Manuel bibliographique de la littérature française du moyen âge..... 283
Boutière (Jean) et Schutz (A.-H.), Biographies des troubadours, textes provençaux des XIIIe et XIVe siècles..... 138
Bowden (J. P.), An analysis of Pietro Alighieri's commentary on the *Divine Comedy*..... 428
Bröndal (Viggo), Substrat et emprunt en roman et en germanique. 425
Castellani (Arrigo), I conti dei fratelli Cambio e Giovanni di Detaccomando (1241-1272)..... 553
— Il registro di crediti e pagamenti del maestro Passara di Hartino da Cortona (1315-1327)..... 553

Chailley (Jacques), Histoire musicale du moyen âge..... 278
Chamard (Henri). Voir Mélanges d'histoire littéraire.
Chesney (Kathleen), Fleurs de Rhétorique from Villon to Marot.... 138
Cid (*Poema del*), éd. par A. Kuhn..... 426
Crosland (Jessie), The old french epic..... 283
Dauzat (Albert), La toponymie française..... 432
— Traité d'anthroponymie française. Les noms de famille de France..... 431
Diaz y Diaz (M. C.), Antologia del latin vulgar..... 426
Diccionarí Català-Valencià-Balear. Voir Alcover (A. M.).
Dubs (Ingeborg), Galeran de Bretagne, die Krise im französischen höfischen Roman..... 425
Durdilly (P). Voir Gardette (P.).
Edgren (Rolf). Voir Mahieu le Vilain.
Épître de saint Jérôme à Eustochium (Traduction en vers français du XIIIe siècle de l'), publ. par Tauno Nurmela..... 432
Escoffier (S.). Voir Gardette (P.).
Fahlin (Carin). Voir Benoît.
Faral (Édmond), Jean Buridan..... 432
— Sidoine Apollinaire et la technique littéraire du moyen âge... 432
Fierz-Monnier (Antoinette), Initiation und Wandlung; zur Geschichte des altfranzösischen Romans in zwölften Jahrhundert von Chrétien de Troyes zu Renaut de Beaujeu..... 425
Floovant, chanson de geste du XIIe siècle publ. par Sven Andolf.... 431
Florian et Florete ed. by Harry F. Williams..... 432
Foulet (Alfred), A Medieval Genealogy of the Kings of France..... 286
— Voir *Roman d'Alexandre* (The Medieval French).
Frank (Grace), Pathelin..... 286
Französisches Etymologisches Wörterbuch. Voir Wartburg (W. v.).
Gardette (P.), Atlas linguistique et ethnographique du Lyonnais, avec la collaboration de P. Durdilly, S. Escoffier, H. Girodet, M. Gonon, A.-N. Vurpas-Gaillard 138
Garin le Loheren, according to Manuscript A (Bibl. de l'Arsenal 2983) ed. by Josephine Elvira Vallerie 432
Gautier de Coinci, De sainte Léocade... éd. par Eva Vilamo-Pentti..... 276
— Du clerc qui fame espousa et puis la lessa... publ. par Erik v. Kraemer..... 276
— D'une fame de Laon... éd. par Veikko Väänänen..... 276
Gaya (S. Gili), Elementos de fonética general..... 426
Girodet (H.). Voir Gardette (P.).
Glorieux (P.), Quatre dialogues de Gerson en vers français..... 284
Gonon (M.). Voir Gardette (P.).

Gorosch (Max), El fuero de Teruel..... 275
— Una etimología árabe : *ejea, exea*..... 553
Griera (Mgr Antonio). Voir Hojas dispersas.
Groult (Pierre). Voir Bonino Mombrizio.
Guarner (M. S.). Voir Alcover (A. M.).
Halphen (Louis). Voir Mélanges d'histoire du moyen âge.
Ham (Édouard B.), Textual criticism and Jehan le Venelais..... 432
Hatcher (Anna Grandville), From *Ce suis-je* to *c'est moi* : The ego as subject and as predicative in old French..... 139
Henry (Albert), Les œuvres d'Adenet le Roi..... 275
Hilka (Alfons). Voir *Rolandslied*.
Hoffman (Edward J.), Alain Chartier, his Work and Reputation.... 431
Hojas dispersas, hommage à Mgr Antonio Griera..... 424
Hommage à la mémoire de Jacques Soyer (1879-1950)..... 552
Horrent (Jules), La *Chanson de Roland* dans les littératures française et espagnole au moyen âge..... 276
Hunt (R. W.), The Lyell Bequest..... 275
Jean Bodel, Le Jeu de Saint Nicolas ed. by F. J. Warne..... 138
Johnson (F. C.). Voir *Tristan « Li Bret »* (La Grant Ystoire de Monsignor).
Kraemer (Erik von), Les maladies désignées par le nom d'un saint.. 282
— Voir Gautier de Coinci.
Kuhn (Alwin), Die romanischen Literaturen..... 426
— Romanische Philologie, erster Teil, Die romanischen Sprachen. 426
— Voir *Cid* (*Poema del*).
Le Gentil (Pierre), La poésie lyrique espagnole et portugaise à la fin du moyen âge..... 430
Legge (M. Dominica). Voir *Balain* (*Le roman de*).
Lejeune (Rita), Recherche sur le thème : Les chansons de geste et l'histoire..... 276
Levy (Raphaël), Le vocabulaire des « Faits des Romains »..... 431
Lewinsky (Brita), L'ordre des mots dans *Berinus*, roman en prose du XIVe siècle..... 284
Life (The) of saint Dominic in Old French Verse... ed. by Warren Francis Manning..... 431
Llorach (E. Alarcos), Fonología española..... 426
Llubera (Ig. Gonzalez). Voir *Santob de Carrión*.
Lods (Jeanne), Le roman de Perceforest : origine, composition, valeur et influence..... 276
Lommatzsch (Erhard), Beiträge zur älteren italienischen Volksdichtung, Untersuchungen und Texte..... 425
— Voir Tobler-Lommatzsch.
Lyell (The) Bequest. Voir Hunt (R. W.).

Mahieu le Vilain, Les méthéores d'Aristote... publ. par Rolf EDGREN. 431
MALKIEL (Yakov), Hispanic *algu(i)en* and related formations..... 281
— Hispano-Arabic *marrano* and its hispano-latin homophone.. 280
— Latin iactare, deiectare and eiectare in Ibero-Romance. 281
— Lexical Notes on the Western Leonese Dialect of La Cabrera Alta 280
— Studies in the hispanic infix *-eg-*..... 140
— The Etymology of hispanic *restelho*, *rastrojo*, *rostoll*..... 279
— The Etymology of spanish *asperiega*, *esperiega*..... 281
— The Etymology of spanish *cenceño*..... 279
— Three hispanic word studies; latin « mácula » in ibero-romance; old port. *trigar*; hisp. *lo(u)çano*..... 142
MANNING (Warren Francis). Voir *Life (The) of saint Dominic.*
MATORÉ (Georges), Le Vocabulaire et la Société sous Louis-Philippe. 551
MEIJERS (E. M.). Voir SALVERDA DE GRAVE.
Mélanges d'histoire littéraire de la Renaissance offerts à Henri CHAMARD..... 426
Mélanges d'histoire littéraire offerts à Daniel MORNET..... 277
Mélanges d'histoire du moyen âge dédiés à la mémoire de Louis HALPHEN..... 277
MERK (Josef), Die literarische Gestaltung der altfranzösischen Heiligenleben bis Ende des 12 Jahrhunderts..... 432
MICHAËLSON (Karl), Les noms d'origine dans le rôle de taille parisien de 1313 427
MINIO-PALUELLO (Laurent). Voir *Phaedo interprete Henrico Aristippo.*
MOLL (Fr. de B.). Voir ALCOVER (A. M.).
MOMBRIZIO. Voir BONINO MOMBRIZIO.
MORNET (Daniel). Voir Mélanges d'histoire littéraire.
Nativité (La) et le Geu des Trois Roys, Two Plays from Manuscrip 1131 of the Bibl. Sainte-Geneviève, Paris, ed. by Ruth WHITTREDGE... 430
NITZE (William A.), The Home of Robert de Boron..... 285
NURMELA (Tauno). Voir Épître de saint Jérôme à Eustochium.
Phaedo interprete Henrico Aristippo ed. Laurentius MINIO-PALUELLO... 282
POP (Sever), La dialectologie, aperçu historique et méthodes d'enquête linguistique 427
RAYNAUD DE LAGE (G.), Alain de Lille, poète du XIIe siècle..... 552
Renart (Le roman de), éd. par Mario ROQUES..... 426
RICHARD (Jean), La « Chanson de Syracon » et la légende de Saladin. 430
RICHTHOFEN (Erich von), Studien zur romanischen Heldensage des Mittelalters..... 431
ROHLFS (Gerhard), Historiche Grammatik der italienische Sprache und ihrer Mundarten..... 276
— Voir *Rolandslied*; voir *Sankt Alexius.*

Rolandslied (Das altfranzösische) nach der Oxforder Handschrift, hgg. v. Alfons HILKA, dritte... Auflage besorgt von Gerhard ROHLFS... 276
Roman d'Alexandre (The Medieval French), vol. III. Version of Alexandre de Paris... prepared by Alfred FOULET..... 425
ROQUES (Mario). Voir *Renart (Le roman de)*.
SABLOU (Jean), Observations... sur... la transcription, dans la nouvelle carte de France, des noms de lieux de la Savoie à finale *-aʒ*, *-oʒ*, etc. 553
SALVERDA DE GRAVE (J. J.), MEIJERS (E. M.) et SCHNEIDER (J.), Le droit coutumier de la ville de Metz au moyen âge..... 425
Sankt Alexius..., hgg. v. Gerhard ROHLFS..... 276
SANTOB DE CARRIÓN, Proverbios morales, ed. by Ig. González LLUBERA..... 429
SCHNEIDER (J.), Un poète messin du XIIIe siècle. Aubertin des Arvols. 285
— Voir SALVERDA DE GRAVE (J. J.).
SCHUTZ (A.-H.). Voir BOUTIÈRE (Jean) et SCHUTZ (A.-H.).
Segretain (Du) moine, fabliau anonyme du XIIIe siècle, éd. par Veikko VÄÄNÄNEN..... 276
SERIS (Homero), Manual de bibliografía de la literatura española.... 428
SNEYDERS DE VOGEL (Kornelis), Les mots d'identité et d'égalité dans les langues romanes..... 432
SOYER (Jacques). Voir hommage à la mémoire de Jacques SOYER.
SPITZER (Leo), Études d'anthroponymie ancienne française..... 143
— La particule *mon*..... 282
THORPE (Lewis), *Le roman de Laurin*, fils de Marques le Sénéchal... 287
TILANDER (Gunnar), Los Fueros de Aragón..... 275
— Los Fueros de la Novenera..... 275
TOBLER-LOMMATZSCH, Altfranzösisches Wörterbuch..... 276, 424
Tristan « *Li Bret* » (La Grant Ystoire de Monsignor), The first Part of Prose Romance of Tristan ed. by F. C. JOHNSON..... 284
VÄÄNÄNEN (Veikko). Voir GAUTIER DE COINCI ; voir *Segretain (Du) moine*.
VALLERIE (Josephine Elvira). Voir *Garin le Loheren*.
VIDAL DE CANELLAS, « Vidal Mayor », commentaire sur les Fueros de Aragón..... 275
Vie (La) de saint Jean l'Évangéliste, poème religieux du XIIIe siècle publ. par Erik WESTBERG..... 431
VILAMO-PENTTI (Eva). Voir GAUTIER DE COINCI.
VINAVER (Eugène). Voir *Balain (Le roman de)*.
VURPAS-GAILLARD (A.-N.). Voir GARDETTE (P.).
WAGNER (M.-L.), La lingua sarda, storia, spirito e forma..... 424
WARNE (F. J.). Voir JEAN BODEL.

WARTBURG (Walther von), Die Ausgliederung der romanischen Sprachräume..... 276
— Französisches etymologisches Wörterbuch..... 551
— Problèmes et méthodes de la linguistique..... 431
WESTBERG (Erik). Voir *Vie (La) de saint Jean l'Évangéliste.*
WHITTREDGE (Ruth). Voir *Nativité (La) et le Geu des Trois Roys.*
WILLIAMS (Harry F.). Voir *Floriant et Florete.*

CHRONIQUE

Sociétés : Société archéologique et historique de l'Orléanais, 552; Société de publications romanes et françaises, 275, 551; Société néophilologique de Helsinki, 539; Société roumaine de linguistique, 425; Societas scientiarum fennica, 282.

Publications annoncées : *Le Chevalier au Barisel*, éd. par Félix LECOY, 424; *Huon de Bordeaux*, éd. par Pierre RUELLE, 424; *Le Tombeor Nostre Dame*, éd. par Félix LECOY, 424.

Collections : Annales Academiae scientiarum Fennicae, 276, 400, 432; Bibliotheca Ekmaniana (de l'Université d'Upsal), 552; Bibliotheca romanica, 276, 424; Bibliotheca Románica Hispánica, 426; Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de Liége, 276; Bibliothèque elzévirienne : Études et documents, 283; Bibliothèque méridionale, 138; Blackwell French Texts, 138; Classiques français du moyen âge, 426; Collana di grammatiche storische neolatina, 278; Collezione di opere inedite o rare, 552; Corpus Platonicum medii aevii, 282; Elliott monographs, 425; Harvard Studies in Romances Languages, 431; Leges hispanicae medii aevi, 275; Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, 552; Mémoires de la Société néophilologique de Helsinki, 539; Mémoires de la Société roumaine de linguistique, 425; Nos Traditions, 285; Princeton (The) University Library Chronicle, 286; Publications de la Faculté des Lettres de l'Université de Gand, 275; Publications de l'Institut d'Études médiévales de l'Université de Montréal, 552; Publications de l'Institut historique de Droit de Leiden, 425; Sammlung romanischer Uebungstexte, 276, 426; Societas scientiarum fennica, commentationes humaniorum litterarum, 282; Société de publications romanes et françaises, 275, 551; Studiorum romanicorum collectio Turicensis, 425; Veröffentlichungen des Instituts für romanische Sprachwissenschaft, 424; Wissenschaftliche Forschungsberichte, 426.

ERRATA..... 432, 554

INDEX DES MOTS..... 555

L'administrateur-gérant : René LEDEUIL.

Imprimerie Protat frères, Mâcon. — Février 1952.
Dépôt légal 1er trimestre 1952.
N° d'ordre chez l'imprimeur : 6494. — N° d'ordre chez l'éditeur : 288.

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

AVIS SUR LES POSSIBILITÉS DE SÉJOUR A L'ÉTRANGER.

A) CONVENTIONS D'ÉCHANGES DU C.N.R.S.

Il existe entre le CENTRE NATIONAL de la RECHERCHE SCIENTIFIQUE et les organismes ci-après, des conventions d'échange de chercheurs. Conditions : Nationalité FRANÇAISE, connaissance de la langue, aptitude scientifique.

La Recherche Scientifique BELGE, le BRITISH Council, le Conseil de la Recherche Scientifique ITALIENNE, l'Organisation NÉERLANDAISE pour la Recherche Scientifique, accueillent des spécialistes de toutes disciplines, l'Université de LONDRES et l'École Polytechnique Fédérale de ZURICH, pour les sciences exactes et expérimentales seulement, le MEDICAL RESEARCH COUNCIL pour les sciences biologiques et médicales seulement.

B) ATTRIBUTION D'ALLOCATIONS PAR LE C.N.R.S.

Le C.N.R.S. accorde directement des subventions pour frais de voyage (sauf U.S.A.) et séjour pour TOUS PAYS et toutes disciplines.

Renseignements : pour § A et B : C.N.R.S. 4e bureau.

Dates limites pour les demandes : 1er mars pour séjours d'un an, 1er mars et 15 septembre pour séjours plus brefs.

C) ATTRIBUTION DE BOURSES PAR D'AUTRES ORGANISMES.

1° U.N.E.S.C.O.

Le Service d'Échange de personnes de l'U.N.E.S.C.O. 19, Avenue Kléber, PARIS, possède et diffuse une documentation précise et complète sur toutes les possibilités de séjour à l'étranger.

2° GRANDE-BRETAGNE.

Le British Council accorde directement des bourses (10 mois et séjours plus brefs).

Renseignements et demandes : BRITISH COUNCIL, 28, Champs Élysées, PARIS (8e).

3° ÉTATS-UNIS.

a) Les professeurs de l'Enseignement Supérieur, de l'Enseignement du Second Degré, les chercheurs du C.N.R.S., les docteurs en médecine, les ingénieurs et les étudiants avancés (Diplôme d'Études Supérieures ou Doctorat) peuvent obtenir des bourses d'une année pour les ÉTATS-UNIS (Séjour versé par : la Direction Générale des RELATIONS CULTURELLES, Bourses SMITH-MUNDT, Fondation A. et B. MEYER. — Voyage couvert par bourse FULBRIGHT).

Renseignements et demandes : Commission franco-américaine d'échanges universitaires, 9, rue Chardin, PARIS (16e).

b) Les ingénieurs sortant d'une grande école âgés de moins de 35 ans peuvent être invités par les étudiants du MASSACHUSSETTS INSTITUTE OF TECHNOLOGY pour 4 mois (juin-septembre), séjours et voyages payés.

Demandes : par l'intermédiaire de l'école ayant délivré le diplôme, en novembre.

Renseignements : M. J. COMBRISSON, 6 rue Mizon, PARIS (15e).

TABLES DE LA ROMANIA

POUR LES TOMES XXXI-LX

(1902-1934)

TOME PREMIER : TABLE DES MOTS

Un volume de x-531 pages en deux fascicules.

Prix : France.. 1000 fr. ; Étranger..... 1200 fr.

Prix du fascicule II seul : France. 600 fr. ; Étranger.. 700 fr.

LIBRAIRIE DROZ, 8, RUE VERDAINE, GENÈVE
ET LIBRAIRIE GIARD, 2, RUE ROYALE, LILLE

SOCIÉTÉ DE PUBLICATIONS ROMANES ET FRANÇAISES

XXXII

JEANNE LODS

LE ROMAN DE PERCEFOREST

ORIGINES — COMPOSITION
CARACTÈRES — VALEUR ET INFLUENCE

Un volume, gr. in-8° de 310 pages ..... **1.200 fr.**

XXXIII

GEORGES MATORÉ

LE VOCABULAIRE ET LA SOCIÉTÉ

SOUS LOUIS-PHILIPPE

Un volume, grand in-8° de 369 pages ..... **1.600 fr.**

LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION, 5, QUAI MALAQUAIS, PARIS (VI^e^)

LES CLASSIQUES FRANÇAIS DU MOYEN AGE
publiés sous la direction de Mario ROQUES

N° 6* (1951) ADAM LE BOSSU

LE JEU DE LA FEUILLÉE

édité par Ernest LANGLOIS, deuxième édition revue (nouveau tirage)

Un volume in-16 de XXII-82 pages ..... **180 fr.**

N° 79 (1951)

LE ROMAN DE RENART

Branches II-VI éditées d'après le manuscrit de Cangé
par Mario ROQUES

Un volume in-16 de XXII-127 pages ..... **380 fr.**